

# BILAN- FAIM 2025

**LES BANQUES  
ALIMENTAIRES  
COMME BOUÉE DE  
SAUVETAGE :  
LA NOUVELLE  
NORMALITÉ AU  
CANADA**

# RECONNAISSANCE TERRITORIALE

En tant qu'organisme qui soutient un réseau d'associations d'un océan à l'autre, Banques alimentaires Canada reconnaît que ses activités sont menées sur les territoires traditionnels des peuples autochtones qui ont pris soin de ces terres, que nous appelons maintenant le Canada, depuis des temps immémoriaux.

Nous reconnaissons que bon nombre d'entre nous sont des colonisateurs et que ces terres sur lesquelles nous vivons, travaillons, échangeons et voyageons sont assujetties à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations en vertu de traités modernes, de territoires non cédés et non abandonnés, ou de territoires traditionnels desquels les Premières Nations, les Métis et les Inuits ont été déplacés.

Nous nous engageons à décoloniser et à démanteler les systèmes d'oppression qui ont dépossédé les peuples autochtones de leurs terres, y compris les terres sur lesquelles nous menons nos activités, et qui les ont privés de leur droit à l'autodétermination.

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| INTRODUCTION                          | 4  |
| PRINCIPALES DÉCOUVERTES               | 12 |
| PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN-FAIM | 23 |
| VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES  | 53 |
| RECOMMANDATIONS POLITIQUES            | 80 |
| NOTRE MÉTHODOLOGIE                    | 88 |
| REMERCIEMENTS                         | 93 |

# INTRODUCTION



## INTRODUCTION

Chaque année, les banques alimentaires de toutes les régions du pays établissent de nouveaux records. Cette année, elles ont enregistré 2,2 millions de visites en un seul mois. C'est le double de l'utilisation mensuelle enregistrée il y a à peine six ans. Il a fallu des décennies pour atteindre le chiffre d'un million de visites en un mois et une demi-décennie pour doubler ce chiffre. Cette croissance rend difficile pour les banques alimentaires de garantir que chacun ait accès tous les jours à la nourriture nécessaire pour vivre, travailler et atteindre son plein potentiel.

Derrière chaque visite dans une banque alimentaire se cache une histoire. Un parent se prive d'un repas pour permettre à ses enfants de manger. Un aîné choisit entre ses médicaments et l'épicerie. Un travailleur occupe plusieurs emplois, mais ne parvient tout de même pas à boucler son mois. Ce ne sont pas des cas d'exception.

**C'est la nouvelle normalité au Canada.**

# LES BANQUES ALIMENTAIRES COMME BOUÉE DE SAUVETAGE : LA NOUVELLE NORMALITÉ AU CANADA

Les graines de cette crise ont été semées au lendemain de la pandémie mondiale, mais ont été alimentées par l'inflation, les coûts du logement et un filet de sécurité sociale de plus en plus effiloché. Une crise du coût de la vie s'est abattue sur le pays et, pour un grand nombre de personnes, les banques alimentaires sont devenues la solution.

Les changements mondiaux et politiques qui mettent davantage à rude épreuve un système déjà fragile s'ajoutent à cette crise. Non seulement les banques alimentaires doivent gérer une demande record, mais elles font également face à une hausse fulgurante des coûts et à des dons qui ne suivent pas l'augmentation des besoins. En 2021, **tout juste plus de la moitié des banques alimentaires** ont dû acheter de la nourriture pour répondre aux besoins de leurs clients. Aujourd'hui, ce chiffre atteint près de 80 %. Et les prix ont explosé, passant de **209 000 dollars à plus de 535 700 dollars par année** en moyenne, en seulement trois ans. **Pour les banques alimentaires des grandes villes, ce prix se chiffre en millions.**

Le fonctionnement initial du réseau de banques alimentaires n'est plus viable.

# DE LA PANDÉMIE À LA PRÉCARITÉ : COMMENT NOUS EN SOMMES ARRIVÉS LÀ

## INTRODUCTION

Les banques alimentaires n'ont jamais été conçues pour constituer l'épine dorsale du filet de sécurité sociale. Elles étaient censées être des organismes de dernier recours, et non la source principale de subsistance de millions de personnes.

Bien que les banques alimentaires innovent constamment et élaborent des stratégies pour répondre à la demande toujours croissante, le réseau n'a pas été conçu pour gérer une croissance infinie.

Aujourd'hui, **de nombreuses banques alimentaires distribuent moins de nourriture à chaque personne** qu'auparavant, et **certaines craignent de devoir refuser des gens**. Non pas parce que les besoins ne sont pas là, mais parce que la demande dépasse l'offre.

# S'EFFORCER DE FAIRE L'IMPOSSIBLE

# CHOISIR ENTRE LE LOYER ET LA NOURRITURE

L'inflation est peut-être en recul dans les manchettes, mais pour la plupart des gens, les difficultés persistent. **Les coûts du logement et des aliments ont augmenté de plus de 25 % depuis 2021**, tandis que les salaires, surtout ceux des travailleurs à faible revenu, n'ont pas suivi le rythme des augmentations de prix. Pour les travailleurs à très faible revenu, le logement représente maintenant **deux tiers du revenu disponible**, ce qui laisse moins d'argent pour l'alimentation.

Même les gens qui occupent un emploi se tournent de plus en plus vers les banques alimentaires. En fait, le recours aux banques alimentaires chez les travailleurs a atteint son niveau le plus élevé à ce jour. L'emploi n'est plus un facteur de protection fiable contre la pauvreté.

## INTRODUCTION

Le Canada ne fait pas face à un problème lié aux banques alimentaires. **Il fait face à une crise d'insécurité alimentaire.** Et nous ne pouvons pas nous en sortir en faisant simplement du bénévolat ou des dons.

C'est le coût de l'inaction – un pays où la faim est normalisée, où les besoins doublent en une demi-décennie et où on demande à des réseaux conçus pour offrir un répit temporaire de faire l'impossible pour répondre à une demande permanente.

# UN PAYS À LA CROISÉE DES CHEMINS

# IL EST TEMPS DE SE POSER LA QUESTION : QUEL GENRE DE PAYS SOUHAITONS- NOUS AVOIR?

Si nous voulons bâtir un avenir prometteur, sûr et équitable, nous devons d’abord reconnaître l’urgence silencieuse évoluant au sein de nos collectivités — et agir maintenant.

À Banques alimentaires Canada, nous demandons au gouvernement fédéral d’établir un objectif de réduction de 50 % de l’insécurité alimentaire d’ici 2030, tout en reconnaissant que cet objectif ambitieux ne peut être atteint que par la seule intervention du gouvernement.

Pour ce faire, nous nous attaquons aux causes profondes de la pauvreté, par exemple l’amélioration du régime d’assurance-emploi désuet et la « réparation » du filet de sécurité sociale. Nous nous efforçons de rendre la vie plus abordable en luttant contre la pénurie de logements abordables et en offrant des soutiens ciblés pour aider les gens à pouvoir se procurer de la nourriture plus facilement. Nous nous attaquons à l’insécurité alimentaire dans le Nord en réformant les programmes existants en partenariat avec les collectivités autochtones et nordiques.

# INTRODUCTION

Pour renverser le Bilan-Faim au Canada, il faut d’abord rehausser notre potentiel collectif.

Lorsque nos voisins souffrent de la faim, le potentiel de chacun passe entre les mailles du filet. Les nouvelles idées s’éparpillent, l’énergie nécessaire pour propulser un pays vers l’avant s’éteint et un talent incroyable est mis sur la touche alors que la quête du prochain repas devient prioritaire.

Lorsque les gens s’inquiètent de la provenance de leur prochain repas, ils ne peuvent pas se concentrer à donner le meilleur d’eux-mêmes.

Les banques alimentaires ne peuvent pas résoudre cette crise par elles-mêmes. Mais si tous les intervenants se présentent à la table, nous pouvons renverser le Bilan-Faim du Canada. Ensemble, nous pouvons créer un Canada où chacun a accès à la nourriture dont il a besoin pour s’épanouir. Un Canada plus fort qui sera prêt à relever les défis de demain.

**Aidez-nous à changer les choses. Laissez leur flamme grandir.**

# EXPLOITER LE PLEIN POTENTIEL DU CANADA



# PRINCIPALES DÉCOUVERTES

PRINCIPALES DÉCOUVERTES

VISITES AUX BANQUES  
ALIMENTAIRES EN  
MARS 2025

2 165 766

VARIATION PAR  
RAPPORT À 2024

+5,2 %

VARIATION PAR  
RAPPORT À 2019

+99,4 %

## PRINCIPALES DÉCOUVERTES

En mars 2025, les visites dans les banques alimentaires ont même dépassé le nombre record de visites faites l'année dernière. Ce niveau d'utilisation sans précédent correspond à des taux d'insécurité alimentaire record.

**EN MARS 2025, LES BANQUES ALIMENTAIRES CANADIENNES ONT ENREGISTRÉ PRESQUE 2,2 MILLIONS DE VISITES, LE NOMBRE LE PLUS ÉLEVÉ DE LEUR HISTOIRE.**

# LE RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES A **DOUBLÉ** DEPUIS MARS 2019 ET EST **5,2 % PLUS ÉLEVÉ** QU'EN 2024.

Le taux de croissance observé au cours des cinq dernières années a de loin dépassé tout ce que le réseau des banques alimentaires a jamais connu à l'échelle nationale. Les taux d'utilisation des banques alimentaires ont doublé à l'échelle nationale depuis 2019, ce qui comprend une augmentation de 5,2 % enregistrée l'année dernière. Cette croissance signifie que les banques alimentaires ont de plus en plus de difficulté à répondre complètement à la demande.

## PRINCIPALES DÉCOUVERTES

La proportion des clients des banques alimentaires dont la principale source de revenu est l'emploi continue d'augmenter. Ce groupe représente maintenant 19,4 % des clients des banques alimentaires, comparativement à 18,1 % l'année dernière. Jusqu'en 2022, année où les effets de l'inflation rapide se sont fait sentir, ce groupe représentait généralement entre 10 % et 12 % de tous les clients. Cette année, l'incidence cumulative de l'inflation a davantage diminué le pouvoir d'achat des travailleurs, même ceux dont les revenus sont supérieurs au seuil de pauvreté officiel.

**POUR 19 % DES CLIENTS DES BANQUES ALIMENTAIRES, L'EMPLOI CONSTITUE LEUR PRINCIPALE SOURCE DE REVENU, COMPARATIVEMENT À 12 % EN 2019.**

# LES AUGMENTATIONS CUMULATIVES DU COÛT DES PRODUITS ESSENTIELS CORRESPONDENT AU RECOURS ACCRU AUX BANQUES ALIMENTAIRES.

Les augmentations cumulatives du coût des produits de première nécessité, comme le logement et la nourriture, ont créé une crise durable d'abordabilité pour de nombreuses personnes au Canada. Depuis 2021, l'indice des prix à la consommation (IPC) général a augmenté de plus de 18 %. Les coûts associés au logement, à la nourriture et au transport ont respectivement augmenté de 26 %, 25 % et près de 20 %. Ces coûts ont de beaucoup dépassé la croissance moyenne des salaires et correspondent au recours accru aux banques alimentaires pendant cette période.

## PRINCIPALES DÉCOUVERTES

Le coût du logement accapare la majeure partie du revenu disponible des ménages à faible revenu. Les gens qui affichent les revenus les plus faibles, notamment les prestataires de l'aide sociale provinciale, dépensent plus de 66 % de leur revenu disponible pour le logement. En 2021, ce chiffre était de 49 %. Alors que les coûts non négociables du logement accaparent une proportion croissante du revenu disponible et que l'épargne diminue, les ménages à faible revenu sont confrontés à un risque accru d'insécurité alimentaire et de dépendance aux banques alimentaires.

**LE LOYER L'EMPORTE SUR  
LA NOURRITURE DANS LES  
MÉNAGES GAGNANT LES  
REVENUS LES PLUS FAIBLES.**

# LES ENFANTS REPRÉSENTENT LE TIERS DES USAGERS DES BANQUES ALIMENTAIRES.

Le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans qui ont recours aux banques alimentaires est demeuré stable à 33 %. Toutefois, compte tenu de la hausse du recours aux banques alimentaires depuis la période antérieure à la pandémie, ces 33 % représentent maintenant près de 712 000 visites, soit une hausse de plus de 340 000 visites par mois, comparativement au chiffre prévalant il y a six ans. De plus, la proportion de ménages à deux parents ayant des enfants de moins de 18 ans parmi les ménages qui ont recours aux banques alimentaires a augmenté considérablement, passant de 18,8 % en 2019 à 23 % en 2025.

## PRINCIPALES DÉCOUVERTES

Les logements locatifs au prix du marché sont le type de logement le plus courant chez les ménages qui ont recours aux banques alimentaires, car ils représentent 70,4 % de tous les modes d'occupation du logement. Les clients des banques alimentaires qui indiquent appartenir à un groupe racisé, qui sont au Canada depuis moins de dix ans ou qui habitent dans de grands centres de population de 100 000 personnes ou plus sont plus susceptibles de vivre dans un logement à loyer économique.

**70 % DES CLIENTS DES BANQUES ALIMENTAIRES HABITENT DANS DES LOGEMENTS LOCATIFS.**

# L'AIDE SOCIALE PROVINCIALE, FRANCHEMENT INSUFFISANTE, DEMEURE LA SOURCE DE REVENU LA PLUS COURANTE DES CLIENTS DES BANQUES ALIMENTAIRES.

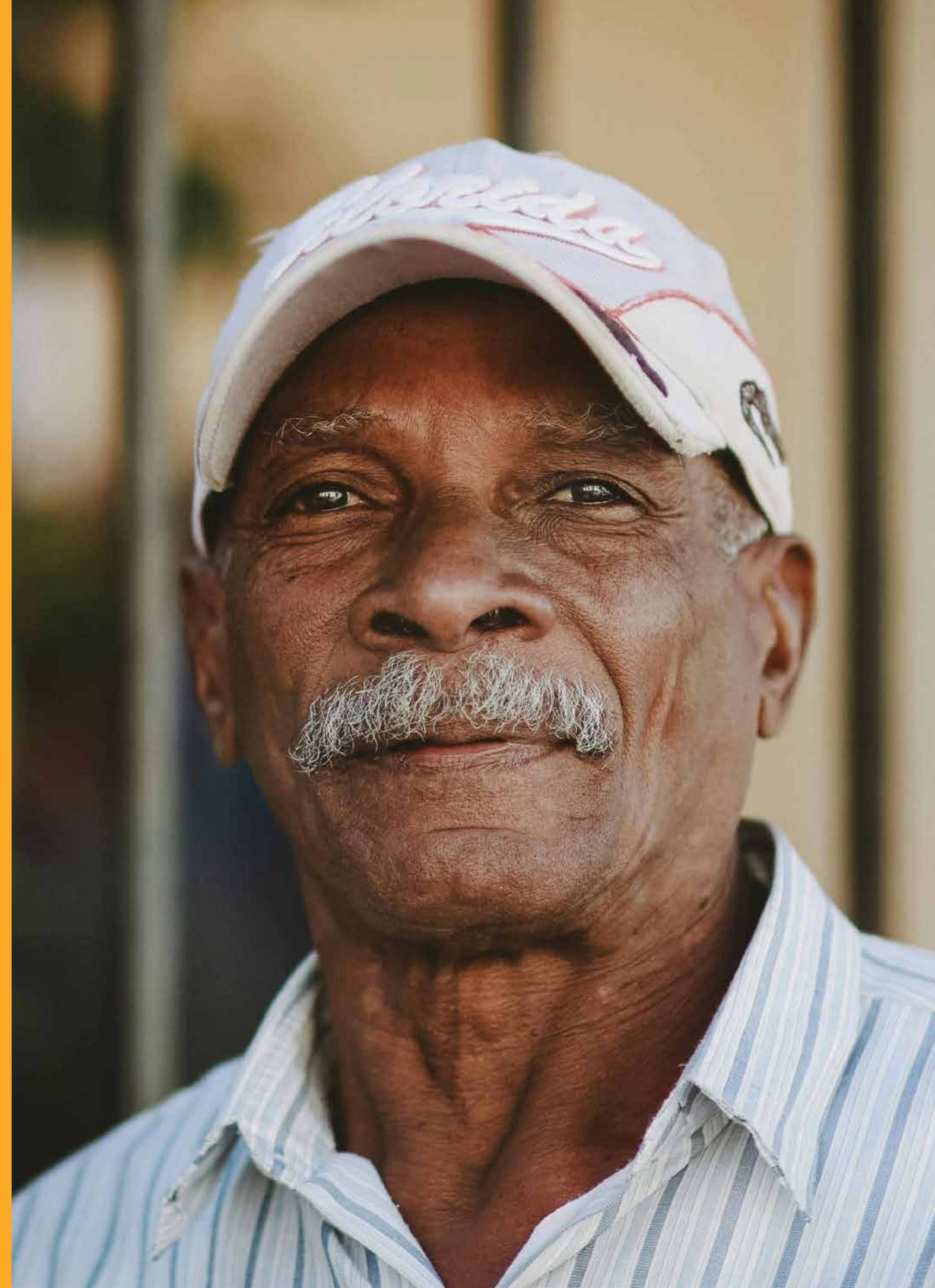
L'aide sociale provinciale, qui comprend à la fois l'aide sociale générale et les prestations d'invalidité provinciales, est la principale source de revenu de plus de 40 % des clients des banques alimentaires. Malgré le fait que certaines provinces aient mis en place des initiatives visant à augmenter les revenus des personnes qui bénéficient de l'aide sociale, comme l'ajout de paiements ponctuels compensatoires relatifs au coût de la vie et l'indexation des taux à l'inflation), les revenus d'aide sociale demeurent si bas que tous les types de ménages qui reçoivent de l'aide sociale vivent sous le seuil de pauvreté dans presque toutes les provinces et tous les territoires.

## PRINCIPALES DÉCOUVERTES

Les nouveaux arrivants au Canada, c'est-à-dire ceux qui sont au pays depuis dix ans ou moins, représentaient 34 % des clients des banques alimentaires, ce qui est stable par rapport à l'année dernière, mais nettement plus élevé par rapport à 2019. Les nouveaux arrivants récents qui occupent actuellement un emploi ont généralement des conditions de travail précaires et reçoivent des salaires moins élevés. Ces deux facteurs expliquent les niveaux plus élevés d'insécurité alimentaire dans ce groupe. Les membres de ce groupe sont également moins susceptibles d'avoir accès à deux soutiens du revenu de dernier recours s'ils perdent leur emploi, soit l'assurance-emploi ou l'aide sociale provinciale, parce qu'ils ne satisfont pas aux critères d'admissibilité. L'intensification du besoin parmi les nouveaux arrivants met en évidence les lacunes considérables de notre filet de sécurité sociale et renforce la nécessité d'une réforme urgente.

**34 % DES CLIENTS DES BANQUES ALIMENTAIRES SONT DES NOUVEAUX ARRIVANTS AU CANADA QUI HABITENT AU PAYS DEPUIS DIX ANS OU MOINS.**

# PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN-FAIM



PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN-FAIM

NOMBRE TOTAL  
DE VISITES

2 165 766

NOMBRE TOTAL DE VISITES  
(ENFANTS)

711 770

VARIATION EN % DU NOMBRE  
TOTAL DE VISITES, 2024-2025

+5,15

VARIATION EN % DU NOMBRE  
TOTAL DE VISITES, 2019-2025

+99,37

TOTAL DES REPAS  
ET COLLATIONS

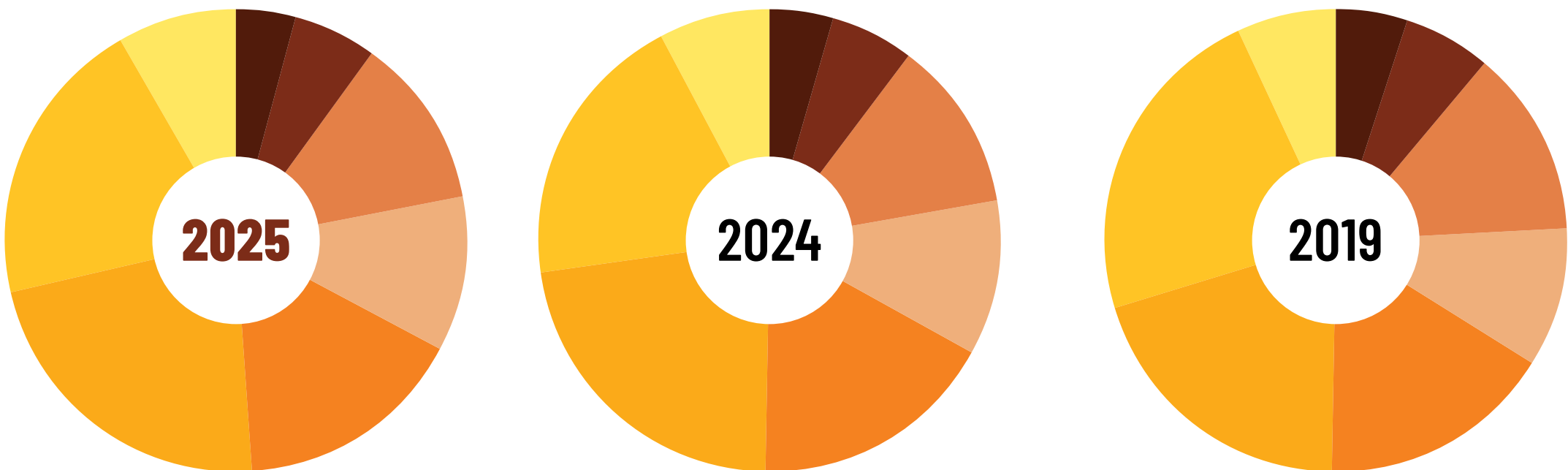
4 522 356

NOMBRE DE BANQUES  
ALIMENTAIRES DÉCLARANTES

2 725

# PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN-FAIM

Répartition des catégories d'âge en pourcentage du total des personnes desservies

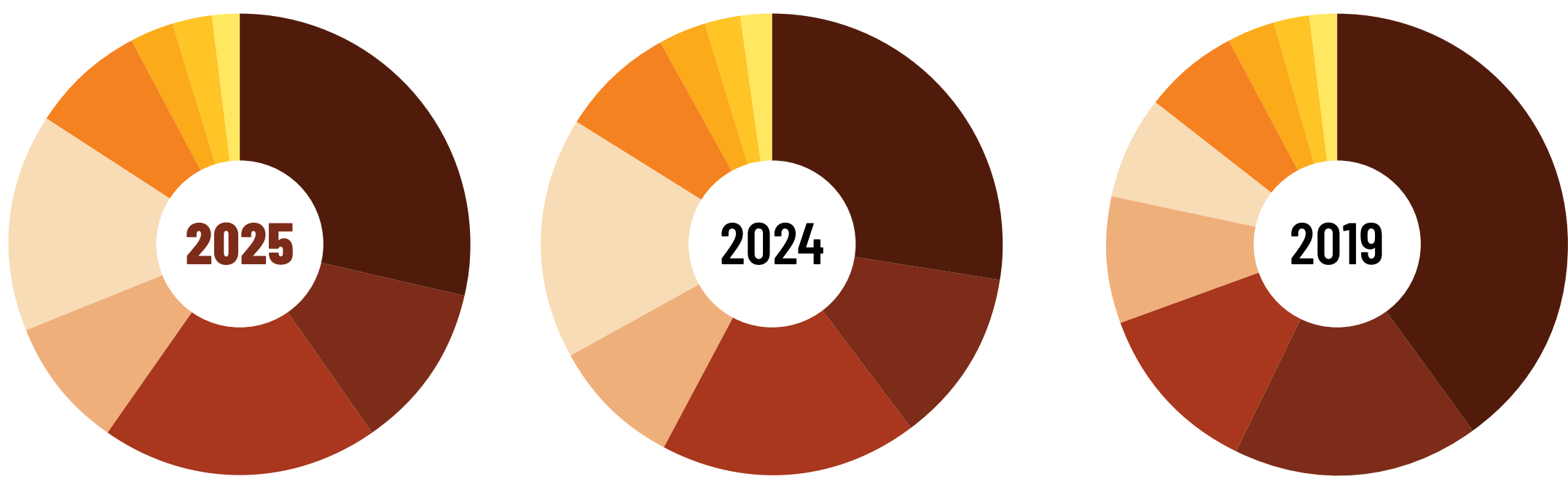


| ÂGE              | 2025 | 2024 | 2019 |
|------------------|------|------|------|
| % 0 à 2 ans      | 4,3  | 4,5  | 5,2  |
| % 3 à 5 ans      | 5,7  | 6,0  | 6,1  |
| % 6 à 11 ans     | 12,1 | 12,0 | 12,9 |
| % 12 à 17 ans    | 10,9 | 10,7 | 9,9  |
| % 18 à 30 ans    | 16,1 | 17,2 | 16,3 |
| % 31 à 44 ans    | 22,4 | 22,4 | 20,0 |
| % 45 à 64 ans    | 20,1 | 19,6 | 22,8 |
| % 65 ans et plus | 8,3  | 7,7  | 6,8  |



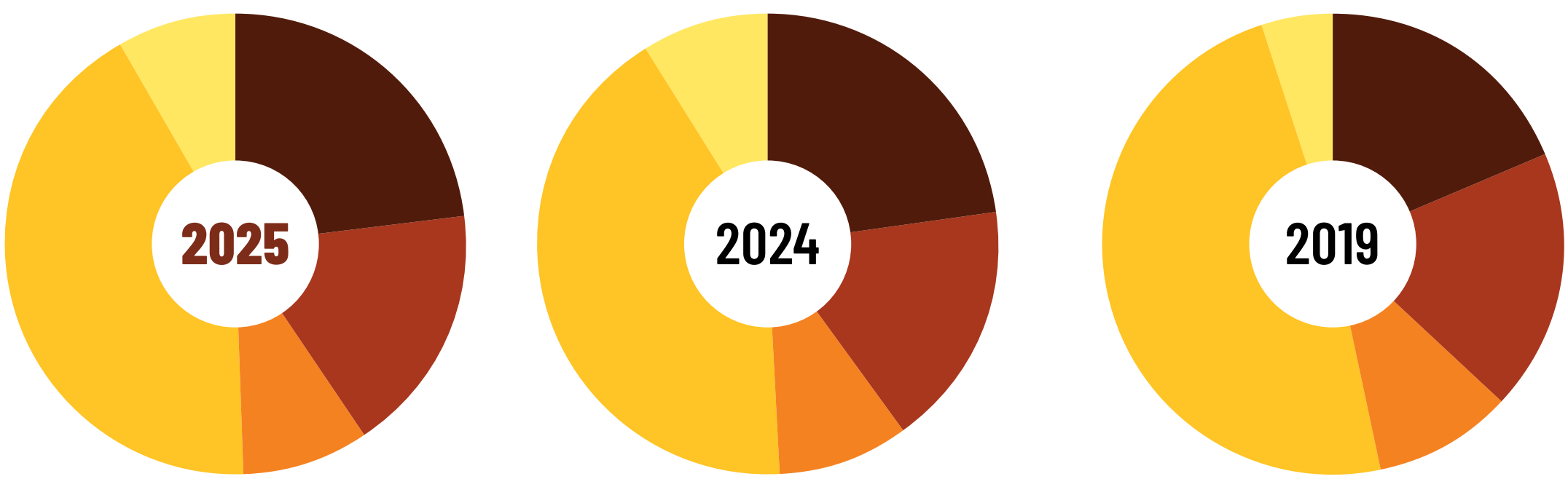
# PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN-FAIM

Principale source de revenu



|                                                       | 2025 | 2024 | 2019 |
|-------------------------------------------------------|------|------|------|
| % pour l'aide sociale                                 | 28,7 | 27,7 | 40,1 |
| % pour le soutien du revenu aux personnes handicapées | 11,7 | 12,2 | 17,3 |
| % pour le revenu d'emploi                             | 19,4 | 18,1 | 12,1 |
| % pour les prestations de retraite                    | 9,2  | 9,2  | 9,0  |
| % pour l'absence de revenu                            | 15,3 | 16,9 | 7,0  |
| % pour les autres revenus                             | 8,0  | 7,9  | 6,7  |
| % pour l'assurance-emploi                             | 3,2  | 3,5  | 3,3  |
| % pour l'ACE                                          | 2,6  | 2,3  | 2,5  |
| % pour les prêts aux étudiants                        | 1,9  | 2,2  | 1,9  |

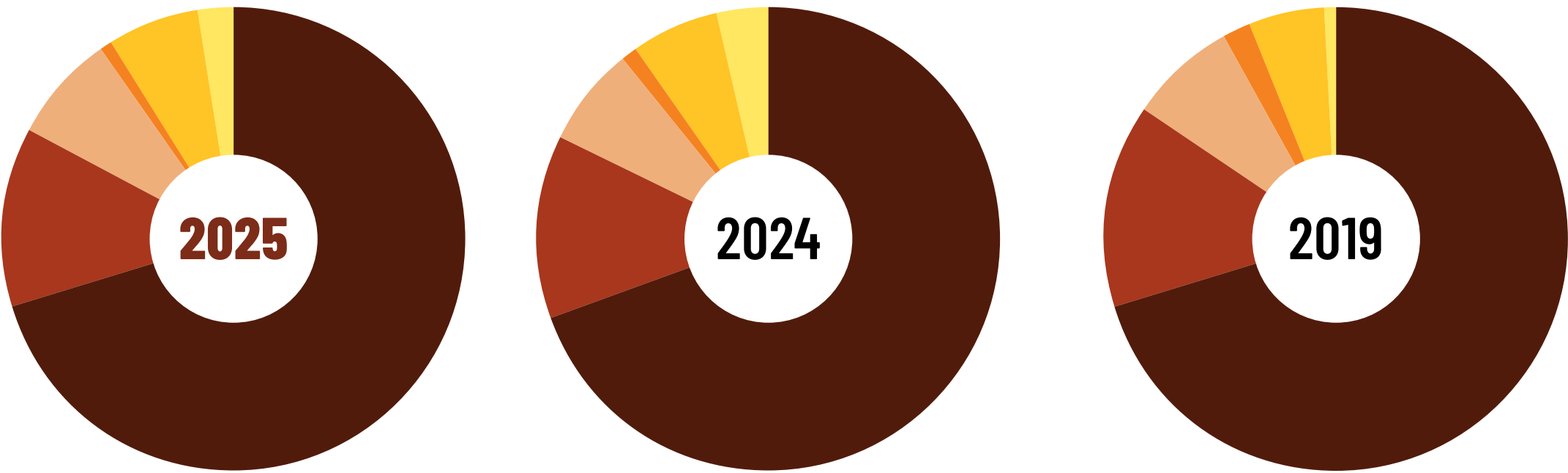
Type de ménage



|                              | 2025 | 2024 | 2019 |
|------------------------------|------|------|------|
| % de familles à deux parents | 23,1 | 22,8 | 18,8 |
| % de familles monoparentales | 17,5 | 17,3 | 18,3 |
| % de couples sans enfants    | 8,8  | 9,3  | 9,8  |
| % d'adultes habitant seuls   | 42,2 | 41,9 | 48,1 |
| % d'autres                   | 8,3  | 8,8  | 5,0  |

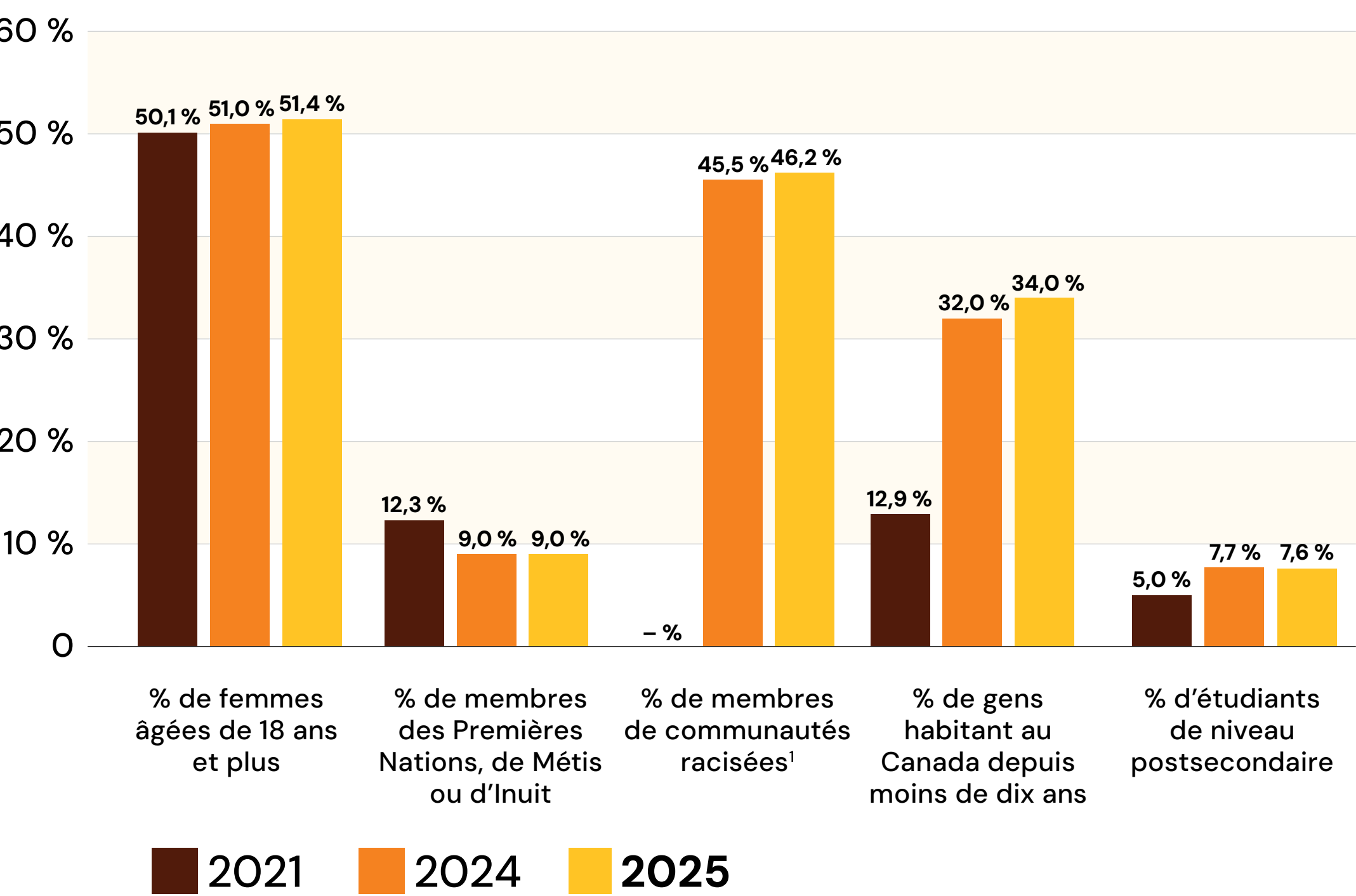
# PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN-FAIM

## Type de logement



|                                                                     | 2025 | 2024 | 2019 |
|---------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| % pour les logements locatifs au prix du marché                     | 70,4 | 69,5 | 70,4 |
| % pour le logement social                                           | 12,6 | 12,8 | 14,4 |
| % pour les propriétaires                                            | 7,5  | 7,1  | 7,4  |
| % pour les logements appartenant à la bande                         | 0,9  | 1,1  | 2,0  |
| % pour les personnes sans logement ou habitant un refuge temporaire | 6,3  | 6,1  | 5,3  |
| % pour les autres logements                                         | 2,4  | 3,4  | 0,6  |

## Autres renseignements démographiques



<sup>1</sup>« Collectivités racisées » renvoie aux répondants au sondage qui ont indiqué qu'ils appartiennent à un groupe de minorité visible, selon la définition qu'en donne la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Cette question a initialement été incluse dans le sondage Bilan-Faim 2021.

# PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN-FAIM

## RÉSULTATS PROVINCIAUX

|                   | NOMBRE TOTAL DE VISITES | NOMBRE TOTAL DE VISITES (ENFANTS) | VARIATION EN % DU NOMBRE TOTAL DE VISITES (2024-2025) | VARIATION EN % DU NOMBRE TOTAL DE VISITES (2019-2025) | NOMBRE DE BANQUES ALIMENTAIRES DÉCLARANTES | NOMBRE TOTAL DES REPAS ET COLLATIONS OFFERTS |
|-------------------|-------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------|
| C.–B.             | 223 340                 | 68 053                            | –1,0                                                  | 79,1                                                  | 131                                        | 106 914                                      |
| ALB.              | 210 541                 | 75 968                            | 21,8                                                  | 134,4                                                 | 127                                        | 602 859                                      |
| SASK.             | 55 310                  | 20 906                            | 4,6                                                   | 48,6                                                  | 41                                         | 11 880                                       |
| MAN. <sup>1</sup> | 64 975                  | 25 047                            | 17,1                                                  | —                                                     | 115                                        | 173 092                                      |
| ONT.              | 763 756                 | 228 689                           | 3,7                                                   | 124,9                                                 | 619                                        | 1 097 330                                    |
| QUÉ.              | 746 411                 | 260 419                           | 3,5                                                   | 116,2                                                 | 1 395                                      | 2 352 639                                    |
| N.–B.             | 32 343                  | 10 781                            | 0,5                                                   | 45,3                                                  | 68                                         | 68 830                                       |
| N.–É.             | 43 421                  | 14 023                            | 10,3                                                  | 69,4                                                  | 144                                        | 87 191                                       |
| Î.–P.–É.          | 5 350                   | 1 757                             | –1,6                                                  | 80,8                                                  | 8                                          | 4 301                                        |
| T.–N.–L.          | 15 422                  | 4 700                             | 8,3                                                   | 44,1                                                  | 64                                         | 17 320                                       |
| TERR <sup>2</sup> | 4 897                   | 1 428                             | 22,9                                                  | —                                                     | 13                                         | —                                            |

<sup>1</sup> Comparaison par rapport à 2019 non accessible en raison des changements apportés à la structure du réseau provincial et aux méthodes de collecte de données. Par rapport à 2021, le Manitoba a affiché une augmentation de 97 %.

<sup>2</sup> Comparaison avec les années précédentes non accessible pour tous les territoires, sauf le Yukon, en raison des changements apportés à la méthode d’estimation des données. Le Yukon a affiché une hausse de 3,5 % par rapport à l’année dernière, et de 79,9 % par rapport à 2019.

# PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN-FAIM

## CATÉGORIES D'ÂGE

### CATÉGORIES D'ÂGE SERVIES EN % DU TOTAL

|                   | % DE 0<br>À 2 ANS | % DE 3<br>À 5 ANS | % DE 6<br>À 11 ANS | % DE 12<br>À 17 ANS | % DE 18<br>À 30 ANS | % DE 31<br>À 44 ANS | % 45 À<br>64 ANS | % DE 65 ANS<br>ET PLUS | %<br>ENFANTS | NOMBRE DE<br>BANQUES<br>ALIMENTAIRES<br>DÉCLARANTES |
|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|------------------------|--------------|-----------------------------------------------------|
| C.–B.             | 4,1               | 4,5               | 11,2               | 10,8                | 13,7                | 23,1                | 21,3             | 11,3                   | 30,6         | 108                                                 |
| ALB.              | 4,4               | 5,9               | 13,5               | 12,4                | 16,9                | 24,7                | 17,5             | 4,7                    | 36,2         | 90                                                  |
| SASK.             | 4,4               | 6,3               | 14,2               | 12,9                | 15,5                | 23,3                | 18,4             | 5,0                    | 37,8         | 31                                                  |
| MAN.              | 5,0               | 5,3               | 12,7               | 10,0                | 12,5                | 20,4                | 16,7             | 17,4                   | 33,0         | 112                                                 |
| ONT.              | 4,0               | 5,0               | 11,6               | 11,0                | 17,3                | 21,6                | 20,8             | 8,8                    | 31,5         | 499                                                 |
| QUÉ.              | 5,1               | 7,3               | 12,2               | 10,0                | 15,2                | 22,6                | 19,7             | 7,9                    | 34,6         | 776                                                 |
| N.–B.             | 4,0               | 5,6               | 12,7               | 10,9                | 15,4                | 23,2                | 22,3             | 5,8                    | 33,3         | 52                                                  |
| N.–É.             | 3,8               | 5,2               | 12,7               | 11,5                | 17,0                | 23,0                | 20,2             | 6,7                    | 33,2         | 90                                                  |
| Î.–P.–É.          | 4,4               | 5,3               | 13,0               | 10,3                | 16,8                | 28,0                | 16,6             | 5,6                    | 32,9         | 8                                                   |
| T.–N.–L.          | 3,0               | 4,4               | 11,2               | 11,4                | 12,9                | 22,9                | 27,6             | 6,5                    | 30,1         | 33                                                  |
| TERR <sup>1</sup> | 2,3               | 4,0               | 9,0                | 13,0                | 14,9                | 22,8                | 25,9             | 8,0                    | 28,4         | 3                                                   |

<sup>1</sup> Données reçues insuffisantes pour établir ces variables. Il est possible que les résultats ne représentent pas l'ensemble des territoires cette année.

# PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN-FAIM

## TYPE DE MÉNAGE

|                   | % DE FAMILLES<br>MONOPARENTALES | % DE FAMILLES À DEUX<br>PARENTS | % DE COUPLES<br>SANS ENFANTS | % D'ADULTES<br>HABITANT SEULS | % D'« AUTRES »<br>MÉNAGES | NOMBRE DE BANQUES<br>ALIMENTAIRES<br>DÉCLARANTES |
|-------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------|
| C.–B.             | 14,1                            | 20,0                            | 11,5                         | 48,7                          | 5,7                       | 117                                              |
| ALB.              | 19,2                            | 31,7                            | 5,5                          | 37,6                          | 6,0                       | 109                                              |
| SASK.             | 20,7                            | 22,1                            | 6,6                          | 40,5                          | 10,1                      | 35                                               |
| MAN.              | 15,7                            | 15,1                            | 13,2                         | 50,4                          | 5,6                       | 115                                              |
| ONT.              | 15,8                            | 21,2                            | 7,3                          | 44,2                          | 11,6                      | 518                                              |
| QUÉ.              | 20,9                            | 27,1                            | 10,6                         | 35,8                          | 5,6                       | 756                                              |
| N.–B.             | 17,2                            | 19,7                            | 8,0                          | 47,2                          | 7,9                       | 55                                               |
| N.–É.             | 16,4                            | 18,2                            | 7,4                          | 47,4                          | 10,6                      | 97                                               |
| Î.–P.–É.          | 13,1                            | 27,9                            | 8,4                          | 41,8                          | 8,8                       | 8                                                |
| T.–N.–L.          | 16,6                            | 13,2                            | 11,4                         | 54,2                          | 4,6                       | 45                                               |
| TERR <sup>1</sup> | 18,3                            | 11,4                            | 7,1                          | 49,1                          | 14,1                      | 5                                                |

<sup>1</sup> Données reçues insuffisantes pour établir ces variables. Il est possible que les résultats ne représentent pas l'ensemble des territoires cette année.

# PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN-FAIM

## SOURCE DE REVENU

|                   | % POUR LE<br>REVENU D'EMPLOI | % POUR<br>L'ASSURANCE-<br>EMPLOI FÉDÉRALE | % POUR L'AIDE<br>SOCIALE | % POUR LE<br>SOUTIEN<br>PROVINCIAL<br>AUX PERSONNES<br>HANDICAPÉES | % POUR LE<br>REVENU DE<br>RETRAITE | % POUR LES<br>BOURSES ET LES<br>PRÊTS ÉTUDIANTS | % POUR L'ÂGE | % POUR<br>L'ABSENCE DE<br>REVENU | % POUR LES<br>AUTRES REVENUS | NOMBRE DE<br>BANQUES<br>ALIMENTAIRES<br>DÉCLARANTES |
|-------------------|------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------|----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------|
| C.–B.             | 23,3                         | 2,9                                       | 18,0                     | 19,0                                                               | 12,7                               | 0,2                                             | 1,5          | 14,6                             | 7,9                          | 112                                                 |
| ALB.              | 30,8                         | 2,0                                       | 17,2                     | 6,4                                                                | 6,2                                | 1,0                                             | 7,6          | 21,6                             | 7,4                          | 101                                                 |
| SASK.             | 20,1                         | 2,2                                       | 39,0                     | 5,9                                                                | 7,0                                | 1,3                                             | 2,3          | 9,8                              | 12,4                         | 33                                                  |
| MAN.              | 17,2                         | 3,9                                       | 25,4                     | 11,3                                                               | 6,6                                | 7,3                                             | 1,9          | 16,1                             | 10,4                         | 113                                                 |
| ONT.              | 14,2                         | 1,9                                       | 20,4                     | 19,9                                                               | 8,5                                | 1,1                                             | 0,5          | 20,9                             | 12,6                         | 502                                                 |
| QUÉ.              | 20,6                         | 5,4                                       | 43,3                     | 3,2                                                                | 10,5                               | 3,4                                             | 3,6          | 7,8                              | 2,3                          | 827                                                 |
| N.–B.             | 19,8                         | 3,9                                       | 41,6                     | 5,2                                                                | 9,2                                | 0,5                                             | 3,8          | 10,5                             | 5,6                          | 54                                                  |
| N.–É.             | 23,7                         | 4,3                                       | 29,3                     | 10,3                                                               | 9,4                                | 1,7                                             | 0,3          | 14,7                             | 6,3                          | 93                                                  |
| Î.–P.–É.          | 34,4                         | 4,0                                       | 17,4                     | 4,6                                                                | 3,1                                | 0,3                                             | 0,8          | 27,8                             | 7,7                          | 7                                                   |
| T.–N.–L.          | 8,8                          | 4,5                                       | 56,1                     | 3,4                                                                | 9,3                                | 0,6                                             | 7,2          | 5,4                              | 4,6                          | 40                                                  |
| TERR <sup>1</sup> | 13,4                         | 2,7                                       | 31,8                     | 3,1                                                                | 4,6                                | 0,9                                             | 2,3          | 26,8                             | 14,4                         | 3                                                   |

<sup>1</sup> Données reçues insuffisantes pour établir ces variables. Il est possible que les résultats ne représentent pas l'ensemble des territoires cette année.

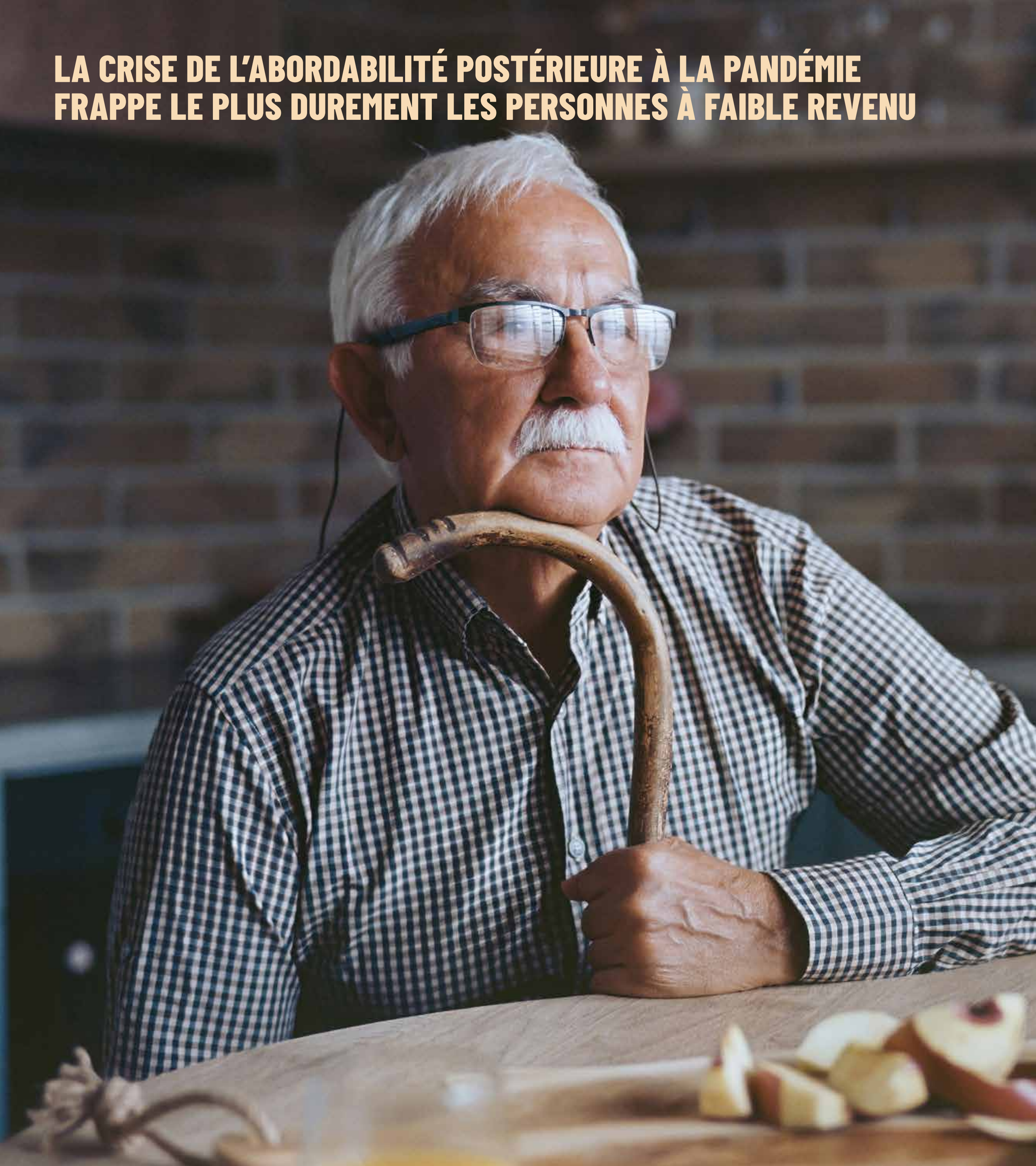
# PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN-FAIM

## TYPE DE LOGEMENT

|                   | % PROPRIÉTAIRES | % LOCATAIRES DE LOGEMENTS À LOYER ÉCONOMIQUE | % LOCATAIRES DE LOGEMENTS SOCIAUX | % LOGEMENTS APPARTENANT À UNE BANDE | % SANS LOGEMENT OU HABITANT UN REFUGE TEMPORAIRE | % AUTRES LOGEMENTS | NOMBRE DE BANQUES ALIMENTAIRES DÉCLARANTES |
|-------------------|-----------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------|
| C.–B.             | 8,7             | 75,2                                         | 7,4                               | 0,6                                 | 5,2                                              | 2,8                | 118                                        |
| ALB.              | 9,9             | 70,5                                         | 5,4                               | 6,4                                 | 5,6                                              | 2,2                | 112                                        |
| SASK.             | 6,6             | 73,7                                         | 9,7                               | 1,8                                 | 6,0                                              | 2,3                | 34                                         |
| MAN.              | 11,2            | 60,0                                         | 23,5                              | 0,5                                 | 3,8                                              | 0,9                | 113                                        |
| ONT.              | 5,3             | 73,2                                         | 12,4                              | 0,0                                 | 6,4                                              | 2,7                | 510                                        |
| QUÉ.              | 7,8             | 67,0                                         | 14,8                              | 1,0                                 | 7,1                                              | 2,1                | 824                                        |
| N.–B.             | 14,6            | 66,5                                         | 13,2                              | 0,2                                 | 4,3                                              | 1,1                | 55                                         |
| N.–É.             | 12,0            | 71,0                                         | 7,8                               | 0,3                                 | 6,8                                              | 2,1                | 99                                         |
| Î.–P.–É.          | 8,0             | 65,8                                         | 19,4                              | 0,0                                 | 4,5                                              | 2,3                | 8                                          |
| T.–N.–L           | 10,9            | 61,4                                         | 20,3                              | 0,0                                 | 5,6                                              | 1,9                | 46                                         |
| TERR <sup>1</sup> | 6,9             | 55,7                                         | 20,1                              | 0,0                                 | 14,9                                             | 2,4                | 5                                          |

<sup>1</sup> Données reçues insuffisantes pour établir ces variables. Il est possible que les résultats ne représentent pas l'ensemble des territoires cette année.

**LA CRISE DE L'ABORDABILITÉ POSTÉRIEURE À LA PANDÉMIE  
FRAPPE LE PLUS DUREMENT LES PERSONNES À FAIBLE REVENU**



**« LA RAISON PRINCIPALE  
[DE L'AUGMENTATION CETTE  
ANNÉE], C'EST LE COÛT DU  
LOGEMENT, DU CHAUFFAGE  
ET DE L'ÉPICERIE. TOUS  
CES COÛTS ONT AUGMENTÉ  
ET ONT UN IMPACT SUR  
NOS CLIENTS — DONT BON  
NOMBRE SONT EMPLOYÉS. »**

**RÉPONDANT AU SONDAGE, NOUVELLE-ÉCOSSE**

Malgré un récent ralentissement de l'inflation et une légère augmentation de la croissance des salaires, les hausses cumulatives des prix des produits de première nécessité comme le logement et la nourriture ont créé une crise d'abordabilité durable pour de nombreuses personnes vivant au Canada. Depuis 2021, l'IPC général a augmenté de plus de 18 %, et le logement, la nourriture et le transport ont augmenté de 26 %, 25 % et de près de 20 %, respectivement.

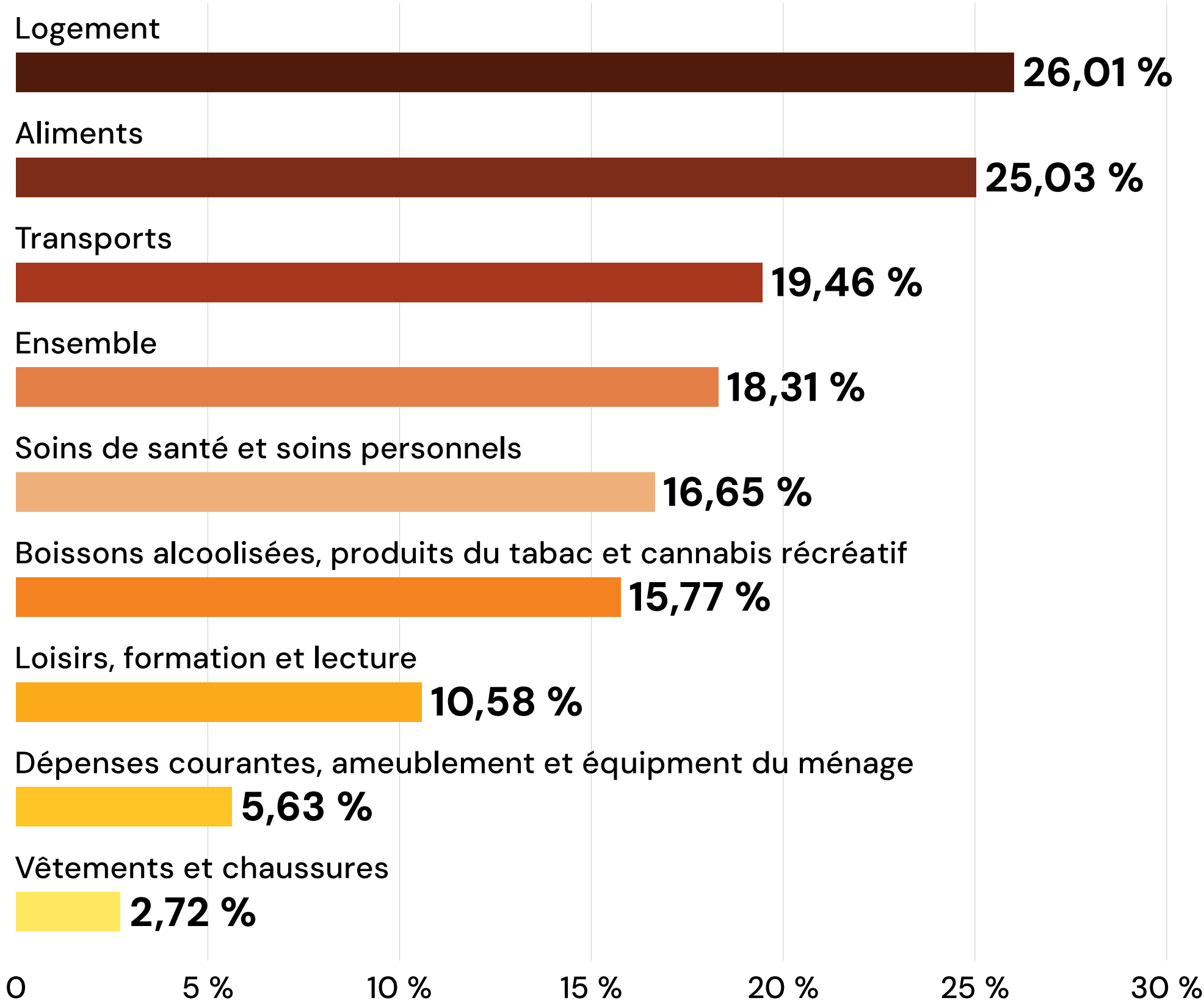
<sup>1</sup> Statistique Canada. (19 août 2024). *Tableau 18-10-0004-01 : Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé* [tableau de données].  
[https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401&request_locale=fr)

LA CRISE DE L'ABORDABILITÉ POSTÉRIEURE À LA PANDÉMIE  
FRAPPE LE PLUS DUREMENT LES PERSONNES À FAIBLE REVENU

« [LA RAISON DES AUGMENTATIONS CETTE ANNÉE EST] LA HAUSSE DE L'INFLATION SANS AUGMENTATIONS DES SALAIRES ET DES AVANTAGES SOCIAUX... L'AUGMENTATION DU COÛT DE TOUS LES ARTICLES, Y COMPRIS LA NOURRITURE, LE LOGEMENT ET LES SERVICES PUBLICS. »

RÉPONDANT AU SONDAGE, ALBERTA

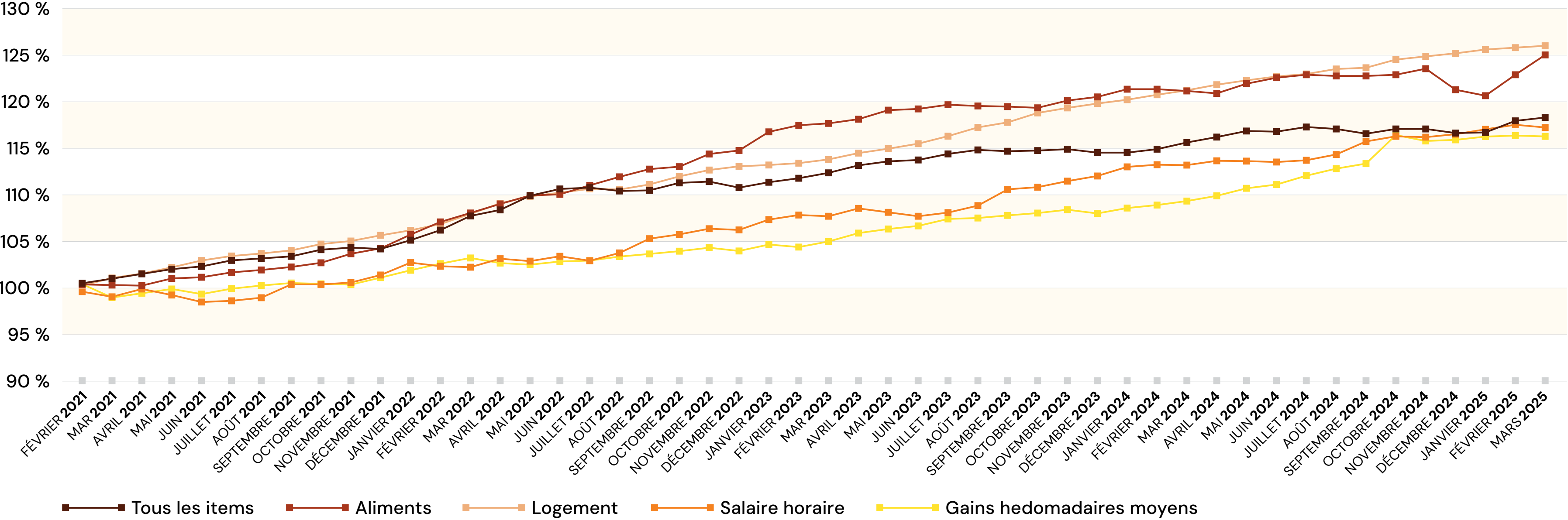
Figure 1 : Augmentation cumulative de l'indice des prix à la consommation par composante majeure, de janvier 2021 à mars 2025



SOURCE DES DONNÉES : Statistique Canada. (15 avril 2025). *Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé*. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401&request_locale=fr). Graphique 1 : Augmentation cumulative de l'indice des prix à la consommation par composante majeure, de janvier 2021 à octobre 2024. Graphique adapté de *Statistique Canada, De la recherche aux connaissances : l'abordabilité et l'inégalité en perspective*, publié le 22 janvier 2025. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2025001-fra.htm>

# LA CRISE DE L'ABORDABILITÉ POSTÉRIEURE À LA PANDÉMIE FRAPPE LE PLUS DUREMENT LES PERSONNES À FAIBLE REVENU

Figure 2 : Composantes de l'indice des prix à la consommation, salaires horaires et gains hebdomadaires moyens (janvier 2021 = 100)



SOURCE DES DONNÉES : Statistique Canada. (15 avril 2025). Tableaux 18-10-0004-01, 14-10-0065-01 et 14-10-0223-01. Graphique 2 : Indice pour les composantes de l'indice des prix à la consommation, salaires horaires et gains hebdomadaires moyens. Graphique adapté de Statistique Canada, De la recherche aux connaissances : l'abordabilité et l'inégalité en perspective, publié le 22 janvier 2025. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2025001-fra.htm>

« [LES RAISONS DE L'AUGMENTATION À NOTRE EMPLACEMENT CETTE ANNÉE S'EXPLIQUENT PAR] LE COÛT DU LOGEMENT, DE LA NOURRITURE ET DU CHAUFFAGE DES MAISONS, ET LE TRANSPORT INSUFFISANT POUR LES PERSONNES QUI SONT PRÊTES À TRAVAILLER, MAIS N'ONT PAS DE MOYEN DE TRANSPORT FIABLE. »

RÉPONDANT AU SONDAGE, NOUVELLE-ÉCOSSE

LA CRISE DE L'ABORDABILITÉ POSTÉRIEURE À LA PANDÉMIE  
FRAPPE LE PLUS DUREMENT LES PERSONNES À FAIBLE REVENU

« LES COÛTS DU LOGEMENT ET DE LA NOURRITURE SONT LES FACTEURS QUI CONTRIBUENT LE PLUS À L'AUGMENTATION DE NOS SERVICES. LES COÛTS DE SUBSISTANCE DE BASE CONTINUENT D'AUGMENTER, TANDIS QUE LES SOMMES REÇUES N'AUGMENTENT PAS EN FONCTION DE CE CHANGEMENT, DE SORTE QUE LES GENS DOIVENT SE SERVIR DU MÊME MONTANT D'ARGENT POUR ENGAGER DAVANTAGE DE DÉPENSES. CELA CRÉE UNE AUGMENTATION DU STRESS ET DE L'ANXIÉTÉ DANS LA COLLECTIVITÉ ET DONNE LIEU À DES DÉCISIONS QUI RETARDENT LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES DE SANTÉ, CAR LES GENS NE PEUVENT PAS SE PERMETTRE DE GÉRER AUTRE CHOSE. ET ALORS, LA SANTÉ EST COMPROMISE. »

RÉPONDANT AU SONDAGE, COLOMBIE-BRITANNIQUE

Bien que les ménages à faible revenu aient bénéficié d'une légère augmentation (9,4 %) de leur revenu disponible au cours des dernières années,<sup>2</sup> ils consacrent une plus grande part de leur revenu au logement et à la nourriture. Par conséquent, ils sentent beaucoup plus l'impact de l'inflation dans ces domaines que les personnes ayant un revenu plus élevé. Par exemple, les personnes dans le quintile de revenu le plus bas ont vu leurs frais de logement passer de 49 % du revenu disponible en 2021 à 66 % en 2025. Lorsque d'autres articles essentiels comme la nourriture et le transport sont inclus, les personnes dans le quintile de revenu le plus bas ont vu le coût combiné de ces articles passer de 91 % à plus de 120 % de leur revenu disponible au cours des quatre dernières années.<sup>3</sup>

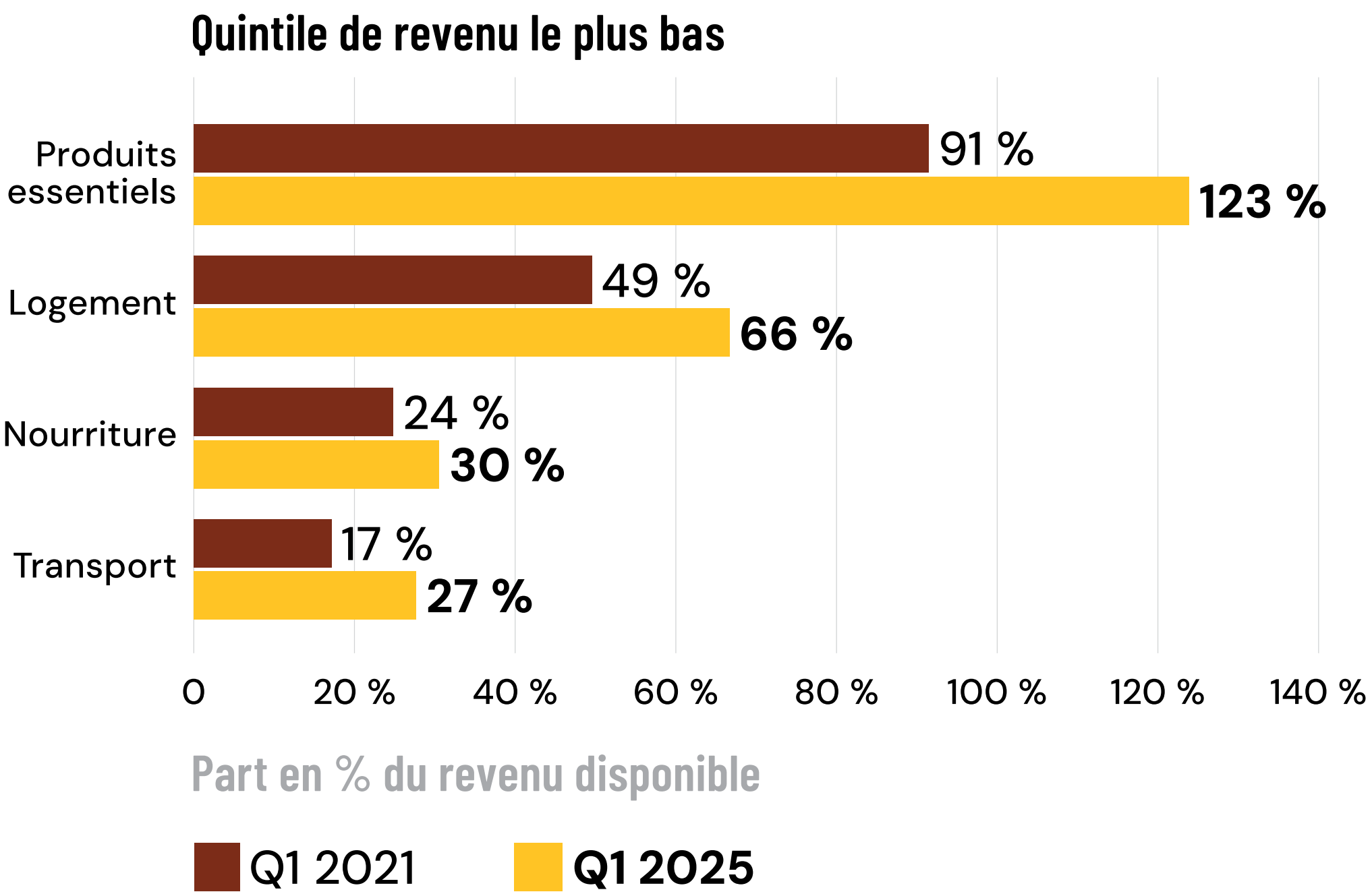
<sup>2</sup> Statistique Canada. (22 janvier 2025). Graphique 4 : Épargne nette moyenne des ménages, selon le quintile de revenu. *De la recherche aux connaissances : l'abordabilité et l'inégalité en perspective*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2025001-fra.htm>

<sup>3</sup> Chiffre fondé sur les données de Statistique Canada. (16 juillet 2025). *Tableau 36-10-0662-01, Comptes économiques répartis pour le secteur des ménages, revenu, consommation et épargne, par caractéristique, trimestrielle (x 1 000 000)*. [tableau de données]. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610066201&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610066201&request_locale=fr)

LA CRISE DE L'ABORDABILITÉ POSTÉRIEURE À LA PANDÉMIE  
FRAPPE LE PLUS DUREMENT LES PERSONNES À FAIBLE REVENU



**Figure 3 :** Part en pourcentage du revenu disponible pour les produits essentiels dans le quintile de revenu le plus bas, T1 de 2021 par rapport au T1 de 2025



**SOURCE DES DONNÉES :** Adapté du Conseil d'action sur l'abordabilité (12 décembre 2023). *Allocation pour l'épicerie et les besoins de base : Aider les personnes à faible revenu à combler leurs nécessités quotidiennes.* Figure 1. IRPP. <https://irpp.org/fr/research-studies/allocation-pour-epicerie-et-les-besoins-de-base/>. Chiffres actualisés calculés à partir des données de Statistique Canada. (16 juillet 2025). *Tableau 36-10-0662-01, Comptes économiques répartis pour le secteur des ménages, revenu, consommation et épargne, par caractéristique, trimestrielle (x 1 000 000).* [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610066201&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610066201&request_locale=fr)

# LA CRISE DE L'ABORDABILITÉ POSTÉRIEURE À LA PANDÉMIE FRAPPE LE PLUS DUREMENT LES PERSONNES À FAIBLE REVENU

**« LA HAUSSE DU COÛT DU LOGEMENT ET DES ALIMENTS A FORCÉ LES CLIENTS À RECOURIR FRÉQUEMMENT AUX BANQUES ALIMENTAIRES. IL Y A AUSSI UNE AUGMENTATION DE LA CRAINTE DE CE QUE L'AVENIR NOUS RÉSERVE EN CE QUI CONCERNE LES COÛTS DU LOGEMENT ET DE LA NOURRITURE, DE SORTE QUE LES CLIENTS QUI ONT DES ÉCONOMIES ONT ÉGALEMENT RECOURS À LA BANQUE ALIMENTAIRE AFIN D'ÉPARGNER DAVANTAGE POUR L'AVENIR. IL Y A EU UNE AUGMENTATION IMPORTANTE DU NOMBRE DE PERSONNES QUI DÉPENDENT DE NOTRE BANQUE ALIMENTAIRE. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, ONTARIO

Pour pallier l'écart croissant entre l'augmentation du coût de la vie et la croissance des salaires, le tiers des personnes habitant au Canada qui éprouvaient des difficultés financières – leurs dépenses étaient supérieures à leur revenu – ont puisé dans leur épargne, ont emprunté à des amis ou à des membres de leur famille, ont contracté une dette supplémentaire ou ont utilisé du crédit – des gestes également qualifiés de désépargne.<sup>4</sup> Au cours des cinq dernières années, le quintile de revenu le plus faible affichait en moyenne la plus forte désépargne annuelle, soit près de 9 000 dollars pour chacune des deux dernières années. Les deuxième et troisième quintiles de revenu les plus faibles ont également vu leur désépargne nette moyenne augmenter. Par exemple, le troisième quintile de revenu est passé d'une économie nette moyenne de 2 646 dollars au deuxième trimestre de 2020 à une désépargne nette de 2 476 dollars au deuxième trimestre de 2024.<sup>5</sup>

<sup>4</sup> Gellatly, G., Foran, H. et L. Pinault. (19 décembre 2024). Obstacles au déménagement : répercussions possibles sur la satisfaction à l'égard de la vie des jeunes familles. *Rapports économiques et sociaux*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2024012/article/00001-fra.htm>

<sup>5</sup> Statistique Canada. Graphique 4 : Épargne nette moyenne des ménages, selon le quintile de revenu.

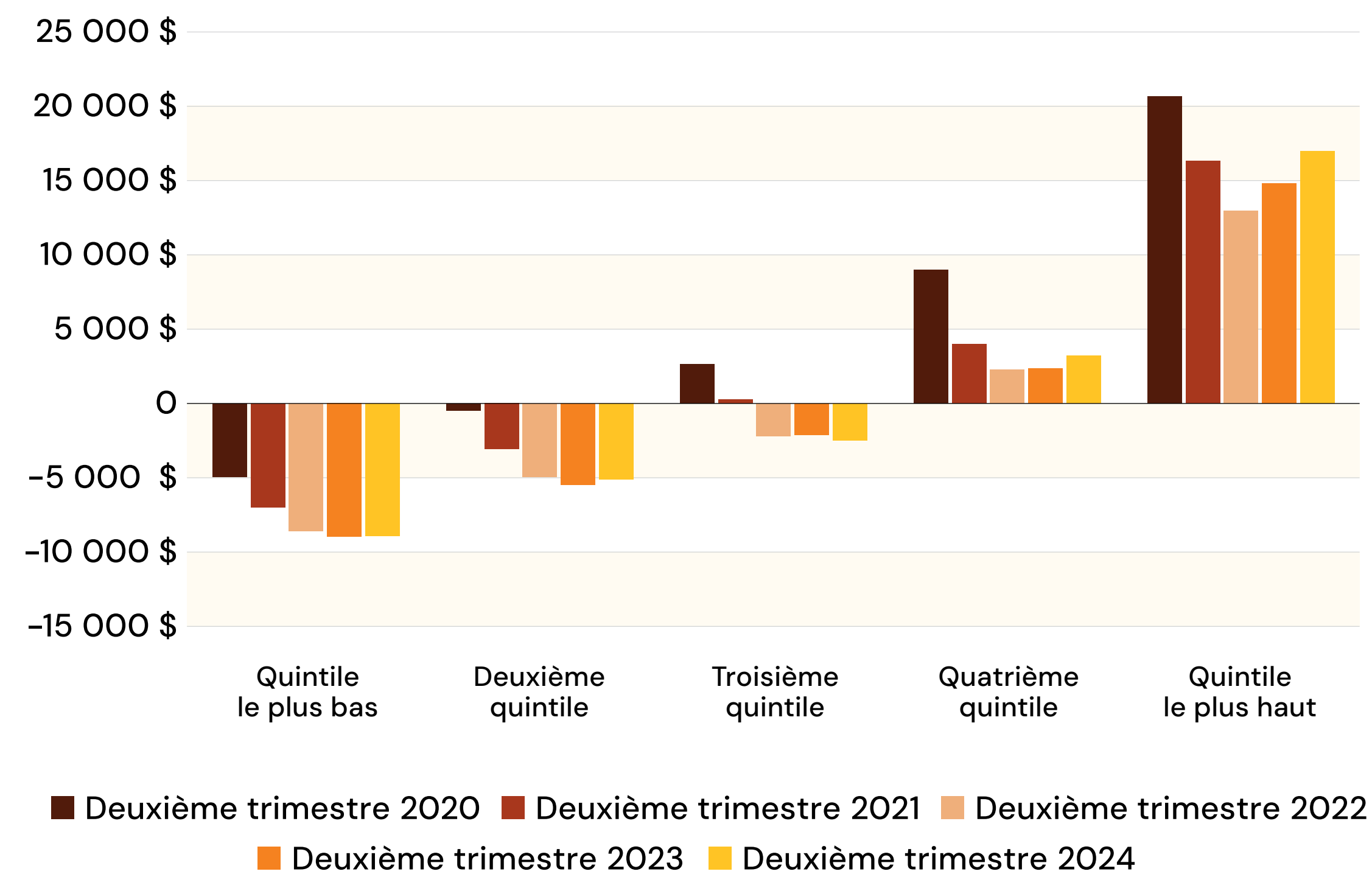


LA CRISE DE L'ABORDABILITÉ POSTÉRIEURE À LA PANDÉMIE  
FRAPPE LE PLUS DUREMENT LES PERSONNES À FAIBLE REVENU

« L'UTILISATION ACCRUE EST DIRECTEMENT LIÉE AUX TAUX D'INFLATION PLUS ÉLEVÉS ET À LA SITUATION DES PERSONNES À REVENU MOYEN QUI N'ONT PAS LES MOYENS DE JOINDRE LES DEUX BOUTS. LES FAMILLES AYANT UN CERTAIN NOMBRE DE PERSONNES À CHARGE ONT ÉGALEMENT DE LA DIFFICULTÉ À PAYER LEURS FACTURES ET À S'ASSURER QU'UNE QUANTITÉ SUFFISANTE DE NOURRITURE EST DISPONIBLE. »

RÉPONDANT AU SONDAGE, ALBERTA

Figure 4 : Épargne nette moyenne des ménages, selon le quintile de revenu



SOURCE DES DONNÉES : Statistique Canada. (22 janvier 2025). Graphique 4 : Épargne nette moyenne des ménages, selon le quintile de revenu. De la recherche aux connaissances : l'abordabilité et l'inégalité en perspective. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2025001-fra.htm>

# LA NOURRITURE EST DEVENUE UNE « ZONE D’ABSORPTION » POUR UN NOMBRE RECORD DE MÉNAGES CANADIENS

Une étude récente du Centre d’action de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire a révélé que la hausse de l’inflation fait en sorte qu’il est plus difficile pour les ménages de composer avec les pressions financières et de se préparer aux chocs futurs sur le revenu des ménages, comme une perte d’emploi ou une crise sanitaire.<sup>6</sup> Au cours des dernières années, un nombre croissant de ménages ont eu recours au crédit ou à l’épargne d’urgence pour se payer des biens essentiels comme le logement et la nourriture.

L’étude a comparé la nourriture à la « zone d’absorption » d’une voiture, soulignant qu’elle absorbe les chocs financiers des ménages ayant un nombre d’options limité. Les dépenses alimentaires sont perçues comme fluctuant, contrairement aux coûts fixes comme le loyer.

Selon les dernières données accessibles auprès de Statistique Canada, le nombre de ménages dans lesquels la nourriture est devenue la zone d’« absorption du revenu » est à un niveau record. En 2024, environ dix millions de personnes, soit 25,5 % de la population canadienne, vivaient au sein de ménages qui éprouvaient un certain degré d’insécurité alimentaire,<sup>7</sup> qu’on définit comme un accès insuffisant ou non garanti aux aliments en raison de contraintes financières. Il s’agit d’une augmentation de près de 1,3 million de personnes par rapport à 2023, et de près de quatre millions de personnes par rapport à 2019.<sup>8</sup> Le nombre de personnes en situation d’insécurité alimentaire grave, ce qui comprend la pratique consistant à sauter des repas, une consommation d’aliments réduite et le manque de nourriture pendant une ou plusieurs journées entières en raison d’une insuffisance de ressources financières, a doublé, passant de 1 314 000 en 2019 à 2 629 000 en 2024.<sup>9</sup>

<sup>6</sup> Centre d’action de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire. (2024). *Urban archetypes: Exploring experiences with food insecurity in major Canadian cities* [diapositives PowerPoint non publiées].

<sup>7</sup> Statistique Canada. (1<sup>er</sup> mai 2025). Enquête canadienne sur le revenu, 2023. *Le Quotidien*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250501/dq250501b-fra.htm>  
La plus récente publication de données de l’Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de 2023 de Statistique Canada utilise les données des déclarants fiscaux de 2023 pour établir les taux de pauvreté fondés sur la mesure du panier de consommation (MPC), qui est la mesure officielle de la pauvreté au Canada. Toutefois, la collecte de données effectuée pour déterminer l’échelle de l’insécurité alimentaire s’est déroulée de janvier à juin 2024, et portait sur les expériences des répondants vécues au cours des 12 mois précédents. Par conséquent, nous utilisons l’année la plus récente comme année de référence pour renvoyer aux données sur l’insécurité alimentaire recueillies dans le cadre de l’ECR.

<sup>8</sup> Statistique Canada. (1<sup>er</sup> mai 2025). *Tableau 13-10-0834-01 Insécurité alimentaire selon le type de famille économique* [tableau de données]. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083401&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083401&request_locale=fr)

<sup>9</sup> Statistique Canada. *Tableau 13-10-0834-01*.

« EN GÉNÉRAL, IL EST DEVENU PLUS DIFFICILE DE GÉRER LES DÉPENSES DANS LA VIE, DE SORTE QUE LE BESOIN FONDAMENTAL DE NOURRITURE DEVIENT L’ÉLÉMENT QUE LES GENS SONT LE PLUS SUSCEPTIBLE DE RETIRER DE LEUR BUDGET, CAR ILS PEUVENT MANGER DES ALIMENTS NON NUTRITIFS À UN COÛT INFÉRIEUR À CELUI DE LEURS ALIMENTS DE CHOIX PLUS SAINS. »

RÉPONDANT AU SONDAGE, ONTARIO

# EN VEDETTE : LES COÛTS INDIVIDUELS ET SOCIÉTAUX DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE



# EN VEDETTE : LES COÛTS INDIVIDUELS ET SOCIÉTAUX DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

**La croissance fulgurante du taux d'insécurité alimentaire au cours des six dernières années et la double augmentation connexe du recours aux banques alimentaires au cours de cette période ont de profondes répercussions économiques sur les plans personnel et social.**

L'ensemble important de données probantes sur l'incidence de l'insécurité alimentaire sur une personne montre l'existence de liens solides entre l'insécurité alimentaire et un éventail de problèmes de santé physique et mentale, dont bon nombre peuvent causer une mortalité prématurée.<sup>10</sup>

Les répercussions sociétales comprennent l'augmentation des coûts des soins de santé, comme les coûts liés aux admissions à l'hôpital pour des problèmes de santé physique et mentale.<sup>11</sup> Dans l'ensemble, les coûts des soins de santé associés aux personnes en situation d'insécurité alimentaire sont plus du double de ceux associés aux personnes qui ne souffrent pas d'insécurité alimentaire.<sup>12</sup>

Il existe un lien direct entre les coûts liés aux soins de santé et la réduction de la productivité, soit par une augmentation de l'absentéisme attribuable à une maladie ou à des maladies

exacerbées par l'insécurité alimentaire, soit par l'incapacité des employés d'être entièrement fonctionnels au travail en raison d'une nutrition adéquate insuffisante.<sup>13</sup> Les adultes dont le fonctionnement cognitif était altéré en raison de l'insécurité alimentaire infantile peuvent également avoir de la difficulté à trouver ou à conserver un emploi ou à répondre aux attentes liées au rendement.<sup>14</sup> Par la suite, ils se retrouvent piégés dans un cycle de pauvreté autosuffisant.

Il est plus difficile de quantifier l'incidence de l'insécurité alimentaire sur les liens sociaux et la confiance institutionnelle qui sont essentiels au bon fonctionnement d'une société. L'insécurité alimentaire est maintenant associée à des niveaux de confiance plus faibles dans un éventail de domaines, qu'il s'agisse des relations personnelles étroites ou des relations avec les institutions nationales.<sup>15</sup> Cette constatation correspond aux conclusions de notre document de recherche sur l'indice de défavorisation matérielle (IDM), une mesure de la pauvreté qui est fortement corrélée à l'insécurité alimentaire, selon lesquelles les personnes qui souffrent de niveaux de défavorisation plus élevés ont moins confiance en leurs dirigeants politiques.<sup>16</sup>

La lutte contre l'insécurité alimentaire va au-delà de la satisfaction des besoins de base. Il s'agit également de protéger la confiance qui rend les institutions publiques efficaces et prospères.

<sup>10</sup> PROOF. (n.d.). *What are the implications of food insecurity for health and health care?* <https://proof.utoronto.ca/food-insecurity/what-are-the-implications-of-food-insecurity-for-health-and-health-care/>

<sup>11</sup> PROOF. What are the implications.

<sup>12</sup> Tarasuk, V., Cheng, J., de Oliveira, C., Dachner, N., Gundersen, C. et P. Kurdyak. (2015). Association between household food insecurity and annual health care costs. *CMAJ*, 187(14), E429–E36. <https://doi.org/10.1503/cmaj.150234>

<sup>13</sup> The HSM Group. (2017). *An invisible problem: Food insecurity*. [https://healthforward.org/wp-content/uploads/2017/12/Food\\_Insecurity\\_White\\_Paper\\_2017.pdf](https://healthforward.org/wp-content/uploads/2017/12/Food_Insecurity_White_Paper_2017.pdf)  
Hamelin, A.-M., Habicht, J.-P. et M. Beaudry. (1999). Food insecurity: Consequences for the household and broader social implications. *The Journal of Nutrition*, 129(2), 525S–528S. <https://doi.org/10.1093/jn/129.2.525S>

<sup>14</sup> Brown, J. L., Shepard, D., Martin, T. et J. Orwat. (5 juin 2007). *The economic cost of domestic hunger: Estimated annual burden to the United States*. Rapport commandé par The Sodexo Foundation, en partenariat avec The Public Welfare Foundation et Spunk Fund, Inc.

<sup>15</sup> Smith, M. D., Kassa, W. et D. Wesselbaum. (2024). Food insecurity erodes trust. *Global Food Security*, 40, 100742. <https://doi.org/10.1016/j.gfs.2024.100742>

<sup>16</sup> Notten, G., Seer, S., Mendelson, M., Matern, R. et A.Parkin. (2024). [...] *Material deprivation [...]: An updated index for Canada*. Banques alimentaires Canada. [https://fbcblobstorage.blob.core.windows.net/wordpress/2024/06/FBC\\_2024\\_MeasuringPovertywithMDI\\_v20240327\\_FINAL-June-17-002.pdf](https://fbcblobstorage.blob.core.windows.net/wordpress/2024/06/FBC_2024_MeasuringPovertywithMDI_v20240327_FINAL-June-17-002.pdf)



# LA NOURRITURE EST DEVENUE UNE « ZONE D’ABSORPTION » POUR UN NOMBRE RECORD DE MÉNAGES CANADIENS

## Le loyer l’emporte sur la nourriture

À mesure que les coûts de logement non négociables accaparent une proportion croissante du revenu disponible et que l’épargne diminue, les ménages à faible revenu sont plus susceptibles de vivre de l’insécurité alimentaire et de compter sur les banques alimentaires comme ressource permanente plutôt que comme solution temporaire. Ensemble, la nourriture et le logement représentent maintenant 96 % du revenu disponible dans les ménages du quintile de revenu le plus bas, et dans les faits, le *loyer l’emporte sur la nourriture*.

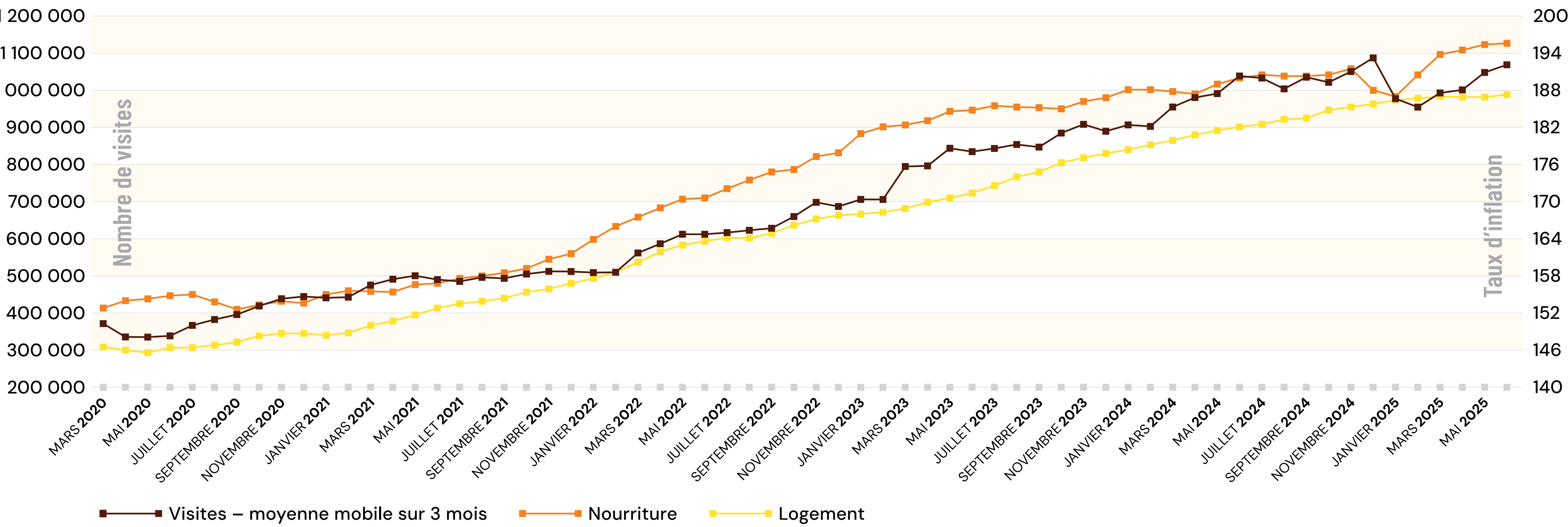
Un examen des données sur l’utilisation des banques alimentaires (recueillies auprès du réseau de banques alimentaires) dans le contexte des données de Statistique Canada montre la corrélation entre l’utilisation des banques alimentaires et le taux d’inflation des aliments et du logement au cours des cinq dernières années. En examinant les visites mensuelles faites dans les banques alimentaires entre mars 2020 et juin 2025 à partir d’un échantillon de banques alimentaires, ainsi que les prix mensuels de la nourriture et du logement au cours de la même période, nous pouvons voir les répercussions de la hausse de l’inflation qui s’est accentuée à partir de février 2022.

« LE MANQUE DE LOGEMENTS ABORDABLES EST UN DES PRINCIPAUX FACTEURS D’AUGMENTATION DU RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES. LES REVENUS DES MÉNAGES NE SUIVENT PAS L’AUGMENTATION DES LOYERS ET LES GENS DOIVENT CONSACRER PLUS DE 50 % DE LEURS REVENUS AU LOYER, CE QUI NE LAISSE PAS GRAND-CHOSE POUR SE PROCURER D’AUTRES ARTICLES CONSTITUANT DES NÉCESSITÉS. »

RÉPONDANT AU SONDAGE, COLOMBIE-BRITANNIQUE

LA NOURRITURE EST DEVENUE UNE « ZONE D’ABSORPTION »  
POUR UN NOMBRE RECORD DE MÉNAGES CANADIENS

Figure 5 : Recours mensuel aux banques alimentaires et inflation des prix des aliments et du logement, de mars 2020 à juin 2025



**SOURCE DES DONNÉES :** Visites mensuelles dans des banques alimentaires de Banques alimentaires Canada. Données de Statistique Canada sur l’inflation des coûts des aliments et du logement. (19 août 2024). *Tableau 18-10-0004-01 : Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé*. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401&request_locale=fr)

**REMARQUE :** Les tendances proviennent d’un échantillon de banques alimentaires enregistrées dans le système Link2Feed qui ont été en mesure de communiquer des données sur le recours aux banques alimentaires pendant cette période, ce qui représente environ 50 % du réseau et 48 % du nombre total de visites.

## LA HAUSSE DU TAUX DE CHÔMAGE DEVIENT UN ÉLÉMENT PLUS PUISSANT DE LA CRÉATION DE BESOINS

**« LE COÛT ÉLEVÉ DE LA VIE, ET PARTICULIÈREMENT LES LOYERS ÉLEVÉS, A FAIT DIMINUER LE MONTANT QUE LES CLIENTS PEUVENT DÉPENSER POUR SE NOURRIR. L'AUGMENTATION DU TAUX CHÔMAGE ET DU NOMBRE DE MISES À PIED DES PERSONNES OCCUPANT UN EMPLOI AU SALAIRE MINIMUM CONTRIBUE ÉGALEMENT À LA DÉPENDANCE ACCRUE AUX BANQUES ALIMENTAIRES. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, COLOMBIE-BRITANNIQUE

**« L'USINE DE PÂTES ET PAPIERS DE NOTRE RÉGION A FERMÉ SES PORTES L'AN DERNIER ET EN A POUSSÉ UN GRAND NOMBRE DE GENS DE NOTRE DISTRICT AU CHÔMAGE. CES PERSONNES ÉTAIENT ADMISSIBLES À L'A.-E., MAIS LEURS PRESTATIONS ONT RÉCEMMENT CESSÉ. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, ONTARIO

**« LE TRANSPORT COLLECTIF INSUFFISANT ET LA DÉPENDANCE AUX VÉHICULES POUR HABITER ICI; LE COÛT D'ACHAT ET D'ENTRETIEN D'UN VÉHICULE EST EXTRÊMEMENT ÉLEVÉ DANS NOTRE RÉGION ET LE PRIX DE L'ESSENCE EST PARMI LES PLUS ÉLEVÉS AU PAYS. DE NOMBREUX CLIENTS AFFIRMENT QU'ILS ONT DE LA DIFFICULTÉ À TROUVER DU TRAVAIL OU ONT ÉTÉ MIS À PIED RÉCEMMENT. »**

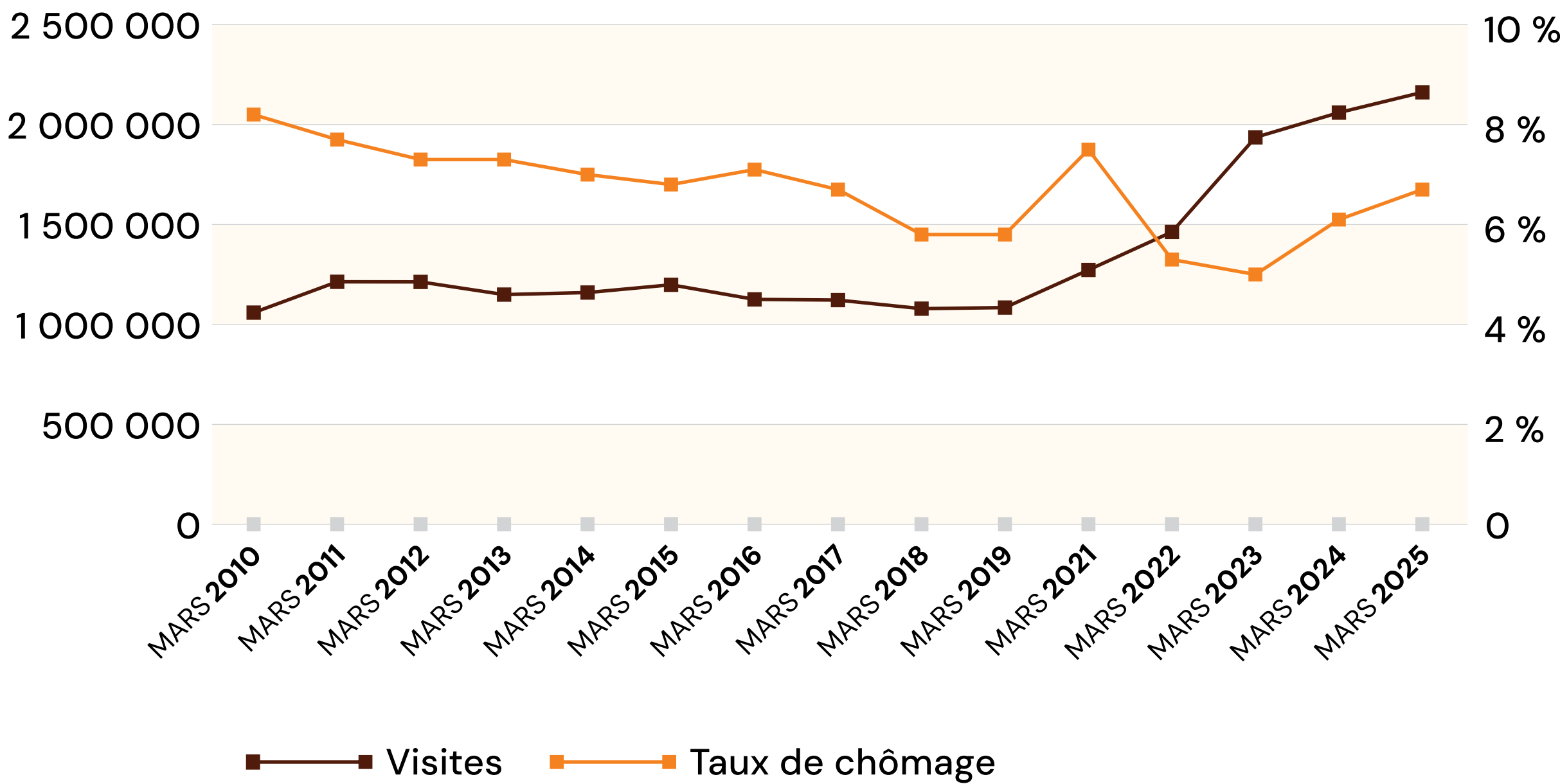
RÉPONDANT AU SONDAGE, COLOMBIE-BRITANNIQUE

# LA HAUSSE DU TAUX DE CHÔMAGE DEVIENT UN ÉLÉMENT PLUS PUISSANT DE LA CRÉATION DE BESOINS

Au moment où le Canada traverse une période d’incertitude économique, le chômage refait surface comme facteur important des besoins plus importants.

Les tendances du recours aux banques alimentaires reflétaient vraiment les tendances des taux de chômage jusqu’en 2022, année où une période de changement de cap a coïncidé avec l’inflation rapide observée cette année-là. Bien que l’inflation ait récemment ralenti, la hausse du taux de chômage menace de réapparaître comme facteur d’augmentation du recours aux banques alimentaires à l’échelle nationale. Au moment du déroulement du sondage Bilan-Faim en mars 2025, le taux de chômage était de 6,7 %, comparativement à 6,1 % en mars 2024, moment où l’emploi avait chuté pour la première fois depuis janvier 2022.<sup>17</sup> En mai 2025, le taux de chômage a augmenté à 7 %, ce qui représente la troisième hausse mensuelle consécutive et le taux le plus élevé depuis 2016, si on exclut la période de pandémie<sup>18</sup>; ce même mois, le nombre de postes vacants était à son plus bas niveau depuis octobre 2017.<sup>19</sup>

Figure 6 : Taux de chômage et nombre total de visites aux banques alimentaires, en mars de chaque année, 2010-2025



**SOURCE DES DONNÉES :** Nombre de visites aux banques alimentaires tiré du Bilan-Faim 2025 de Banques alimentaires Canada. Taux de chômage de Statistique Canada. (5 septembre 2025). *Tableau 14-10-0287-01 : Caractéristiques de la population active, données mensuelles désaisonnalisées et la tendance-cycle, cinq derniers mois.* [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410028701&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410028701&request_locale=fr)

<sup>17</sup> Statistique Canada. (4 avril 2025). Enquête sur la population active, mars 2025. *Le Quotidien*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250404/dq250404a-fra.htm>  
<sup>18</sup> Statistique Canada. (6 juin 2025). Enquête sur la population active, mai 2025. *Le Quotidien*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250606/dq250606a-fra.htm>  
<sup>19</sup> Rabinovitch, A. (31 juillet 2025). *Le nombre des postes vacants au Canada a chuté à un creux de près de huit ans en raison du gel des embauches*. Global News. <https://globalnews.ca/news/11313465/canadian-job-vacancies-may-2025/>

## LUTTE SUR DEUX FRONTS : DIFFICULTÉS D'UN SYSTÈME FONCTIONNANT À PLEINE CAPACITÉ

**« [NOUS] FAISONS TOUT CELA EN NOUS APPUYANT SUR DES DONS QUI ONT DIMINUÉ POUR DIVERSES RAISONS. CELA SEMBLE IMPOSSIBLE LA PLUPART DES JOURS, COMME SI NOUS VIVIONS D'ESPOIRS ET DE RÊVES. LA SITUATION EST TRÈS ALARMANTE CERTAINS JOURS, CAR ON NE SAIT PAS SI ON AURA SUFFISAMMENT DE NOURRITURE D'UN JOUR À L'AUTRE. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, NOUVEAU-BRUNSWICK

Les principaux facteurs de la demande, comme les ralentissements économiques ou l'inflation rapide, peuvent également avoir une incidence sur l'offre du réseau de banques alimentaires. Par exemple, l'augmentation du chômage et l'inflation rapide peuvent avoir un effet sur la capacité des donateurs et des sociétés à contribuer au même rythme que l'augmentation de la demande de services augmente, parce que les gens se heurtent à de plus grandes difficultés financières.

Au cours des quatre dernières années, le réseau canadien de banques alimentaires a dû adapter sa façon de gérer l'approvisionnement en raison de l'augmentation fulgurante des besoins. Par exemple, près de 80 % des banques alimentaires du réseau ont dû acheter de la nourriture pour pallier un manque de dons alimentaires en 2025, para rapport à 55 % en 2021. En tenant compte de l'augmentation du coût des aliments qu'elles doivent acheter, les banques alimentaires dépensent en moyenne, chaque année, plus de 2,5 fois le montant en nourriture qu'elles dépensaient trois ans auparavant. Par exemple, elles ont dépensé en moyenne 209 700 dollars en 2021 et 535 700 dollars en 2024.



**LUTTE SUR DEUX FRONTS : DIFFICULTÉS D’UN  
SYSTÈME FONCTIONNANT À PLEINE CAPACITÉ**

**MONTANT ANNUEL MOYEN  
DÉPENSÉ EN NOURRITURE  
EN 2021 :**

**209 700 \$**

**MONTANT ANNUEL MOYEN  
DÉPENSÉ EN NOURRITURE  
EN 2024 :**

**535 700 \$**

**« LES COÛTS DE NOTRE  
GARDE-MANGER D’URGENCE  
ONT GRIMPÉ EN FLÈCHE ET  
CE, POUR LA MÊME QUANTITÉ  
DE NOURRITURE. QUAND J’AI  
COMMENCÉ IL Y A TROIS ANS,  
NOUS AVIONS LE DOUBLE DE  
LA QUANTITÉ DE NOURRITURE  
POUR LE MÊME PRIX QUE  
CELUI QUE NOUS PAYONS  
MAINTENANT. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, ONTARIO

## LUTTE SUR DEUX FRONTS : DIFFICULTÉS D'UN SYSTÈME FONCTIONNANT À PLEINE CAPACITÉ

**« NOTRE SOUTIEN AUX ORGANISMES PARTENAIRES A AUGMENTÉ DE 65 % CETTE ANNÉE. TOUTEFOIS, NOUS AVONS VÉCU DES PÉRIODES DANS LESQUELLES NOUS AVONS DÛ RÉDUIRE LES DONS AUX ORGANISMES, EN RAISON D'UNE BAISSÉ GÉNÉRALE DES DONS. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, COLOMBIE-BRITANNIQUE

En raison de la réduction des budgets et de l'approvisionnement alimentaire limité, de nombreuses banques alimentaires ont dû réduire leur distribution ou ont manqué de nourriture plus souvent qu'en 2021, malgré le soutien très efficace de leurs réseaux et des collectivités. En 2025, 52 % des banques alimentaires ont dû donner moins de nourriture qu'à l'habitude et 23 % ont manqué de nourriture avant que la demande soit comblée, comparativement à 20 % et à 10 % respectivement en 2021.

Dans certains cas, la capacité opérationnelle limitée est attribuable non pas au manque de nourriture, mais au manque d'espace physique pour entreposer la nourriture ou au manque de bénévoles ou d'employés pour coordonner la distribution de la nourriture.

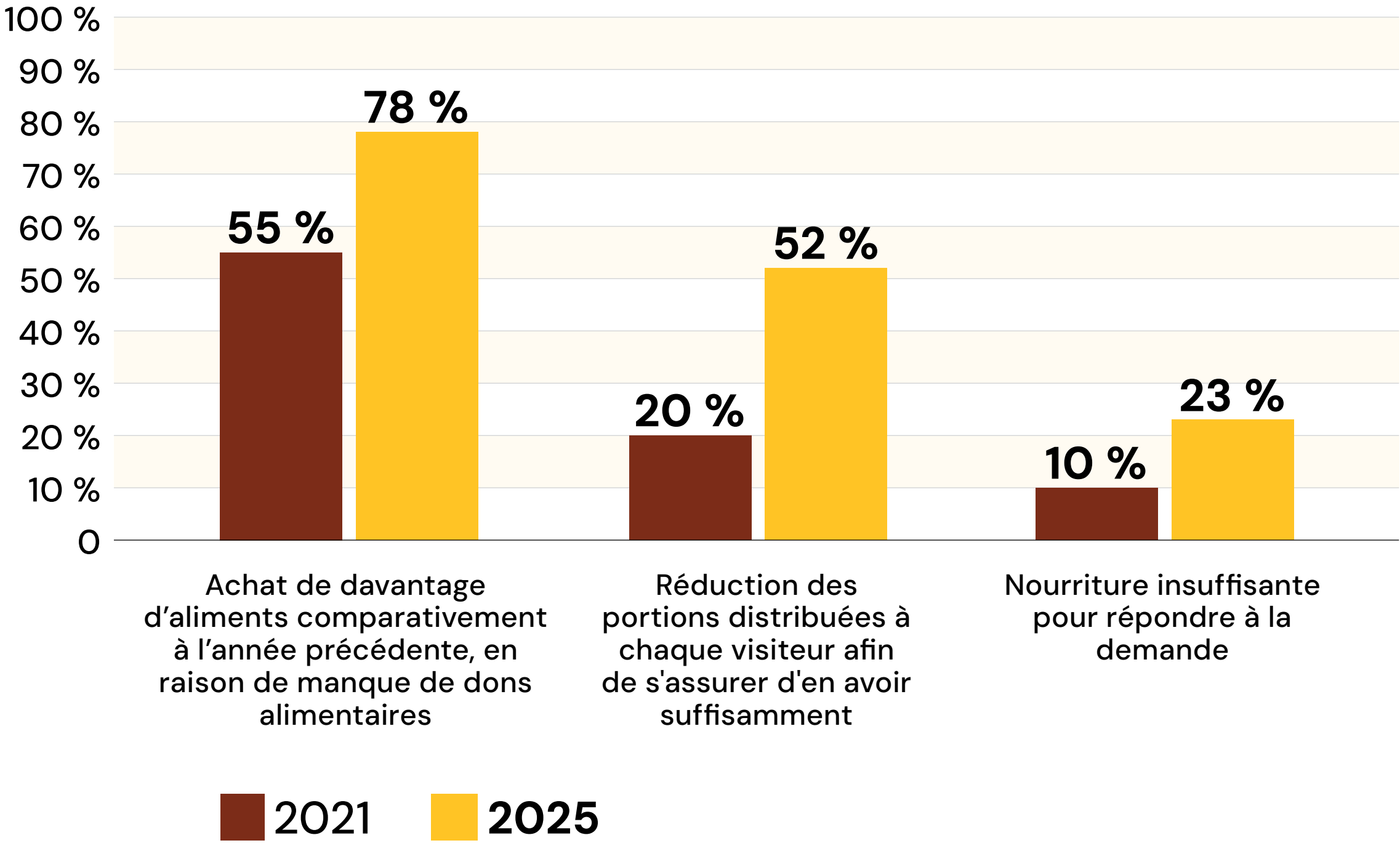


LUTTE SUR DEUX FRONTS : DIFFICULTÉS D’UN SYSTÈME FONCTIONNANT À PLEINE CAPACITÉ

« NOTRE PROGRAMME PRÉVOIT UNE CAPACITÉ FIXE EN CE QUI CONCERNE LA CLIENTÈLE RÉSIDENTIELLE QUI SE PRÉSENTE ET À QUI NOUS DONNONS DE LA NOURRITURE. MAIS NOUS AVONS DÛ ACHETER BEAUCOUP PLUS DE NOURRITURE EN RAISON DE L’INSUFFISANCE DES DONS, ET LE COÛT DE CETTE ACTIVITÉ A AUGMENTÉ DE FAÇON EXPONENTIELLE POUR ATTEINDRE UN NIVEAU INSOUTENABLE POUR NOTRE ORGANISME. »

RÉPONDANT AU SONDAGE, COLOMBIE BRITANNIQUE

Figure 7 : Pénuries d’aliments vécues par les banques alimentaires



SOURCE DES DONNÉES : Sondage dans le réseau de Banques alimentaires Canada (N = 373).

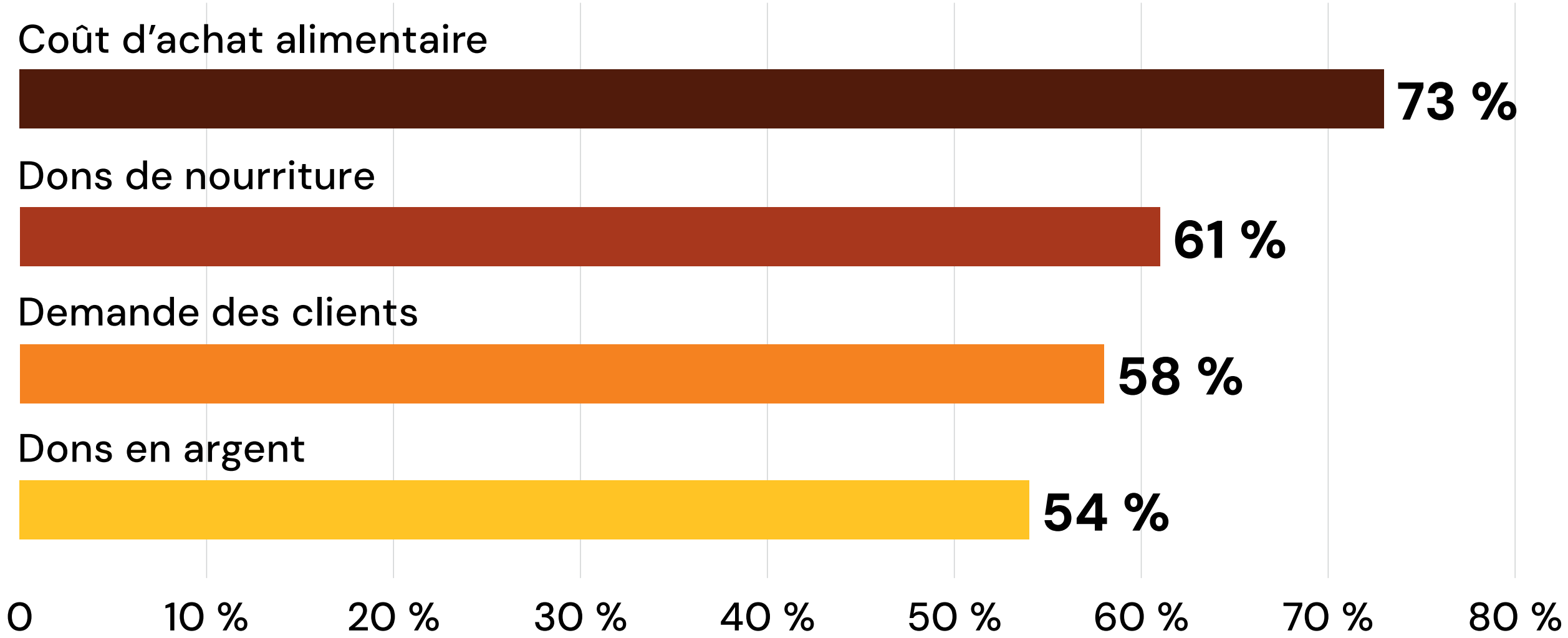
# INQUIÉTUDES SUR LA MENACE DES ÉTATS-UNIS LES TARIFS DOUANIERS IMPOSÉS À UN SYSTÈME QUI A DÉJÀ ATTEINT SON POINT DE RUPTURE

La menace constante d'imposition de tarifs douaniers en provenance des États-Unis ajoute une autre dimension d'incertitude à un système qui a déjà atteint un point de rupture. Fait à noter, 73 % des répondants du réseau ont indiqué que les tarifs douaniers américains pourraient avoir un effet très négatif ou plutôt négatif sur les coûts d'achat d'aliments à acheter pour compléter leurs stocks; 61 % prévoient un impact négatif sur les dons alimentaires et 58 % s'attendent à constater un impact négatif sur la demande, en raison d'une demande accrue des clients.

**« NOUS PRÉVOYONS ACTUELLEMENT UNE AUGMENTATION « MÉTÉORIQUE » DES DEMANDES D'AIDE. (ÉQUIVALENTE À CE QU'ON A VU PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID, MAIS SANS AUCUNE AIDE D'URGENCE...). NOUS N'AVONS PLUS DE RÉSERVES NI D'ARGENT POUR ACHETER DE LA NOURRITURE SUPPLÉMENTAIRE. DANS UN CONTEXTE DE GUERRE COMMERCIALE AVEC LES ÉTATS-UNIS, NOUS SOMMES TRÈS INQUIETS. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, QUÉBEC

Figure 8 : Incidence potentielle des tarifs américains (incidence très ou plutôt négative)



**SOURCE DES DONNÉES :** Sondage dans le réseau de Banques alimentaires Canada. N = 373. Q : Si les États-Unis imposent des tarifs sur une vaste gamme de produits en provenance du Canada, comme cela est actuellement prévu, quelles seraient, selon vous, les répercussions pour votre banque alimentaire, selon ce qui suit, s'il y a lieu?

## RAISONS PRINCIPALES CITÉES POUR EXPLIQUER LE RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES CETTE ANNÉE

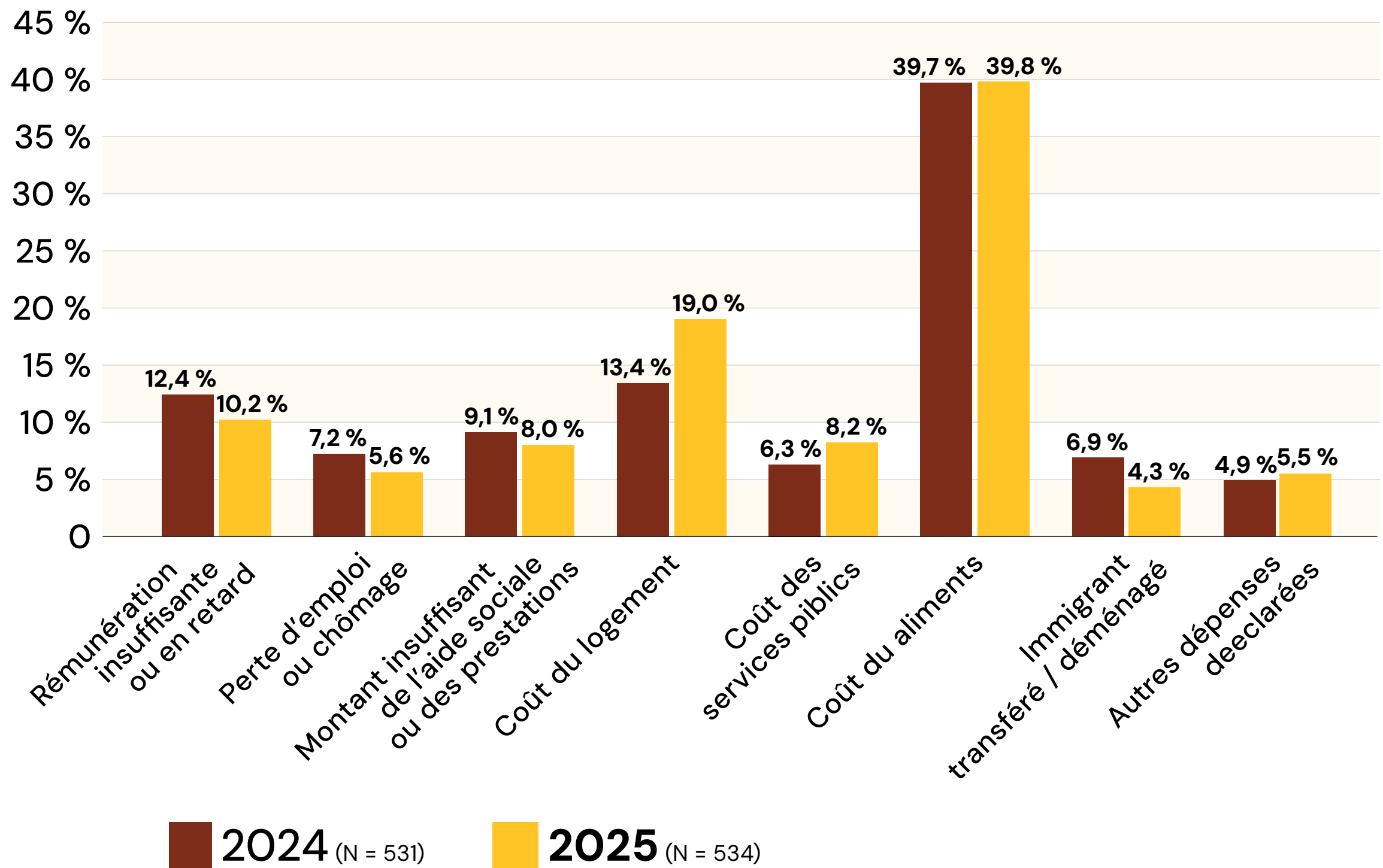
**« LE COÛT DU LOGEMENT  
ET DE LA NOURRITURE  
EST UN DES FACTEURS  
PRINCIPAUX QUI CAUSENT  
UNE AUGMENTATION DE  
L'UTILISATION. »**

## RÉPONDANT AU SONDAGE, ALBERTA

Alors que les coûts liés au logement accaparent la plus grande partie du budget des personnes à faible revenu, le coût des aliments se fait le plus sentir, au cours des visites hebdomadaires à l'épicerie. Tout comme l'année dernière, la nourriture et le logement demeurent les principales raisons citées par les clients pour avoir recours à une banque alimentaire, suivies des salaires faibles ou versés en retard et des faibles prestations provinciales d'aide sociale. Ces résultats correspondent à l'expérience des membres de la population générale, qui citent la hausse du coût des aliments comme principale raison de l'aggravation de leur situation financière, suivie des coûts du logement et des problèmes liés à l'emploi.<sup>20</sup>

Les principaux facteurs de besoins diffèrent quelque peu entre les régions urbaines et rurales. Les faibles taux d'aide sociale, le coût des aliments et le coût des services publics ont été mentionnés plus fréquemment par les clients des petites collectivités de 10 000 habitants ou moins.

**Figure 9 :** Principales raisons expliquant le recours aux banques alimentaires, 2024 et 2025



**SOURCE DES DONNÉES :** Bilan-Faim 2025 de Banques alimentaires Canada.

<sup>20</sup> Selon les sondages trimestriels commandés par Banques alimentaires Canada et menés par Pollara Strategic Insights au moyen d'un sondage en ligne effectué auprès d'un échantillon national de 1 500 Canadiens entre avril 2024 et juillet 2025.



# VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES

## VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES

**« EN 2025, L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS NOS COLLECTIVITÉS A CONTINUÉ D'AUGMENTER, CE QUI CORRESPOND AUX TENDANCES NATIONALES. NOUS AVONS CONSTATÉ UNE FORTE AUGMENTATION DU NOMBRE DE NOUVEAUX ARRIVANTS, DE RÉFUGIÉS ET DE DEMANDEURS D'ASILE, DONT BEAUCOUP ARRIVENT AVEC UN SOUTIEN LIMITÉ ET SE HEURTENT À D'IMPORTANTES OBSTACLES LORSQU'ILS CHERCHENT UN EMPLOI ET UN LOGEMENT. LA FLAMBÉE DU COÛT DES LOYERS ET LE MANQUE DE LOGEMENTS ABORDABLES ONT FAIT EN SORTE QUE DE NOMBREUX MÉNAGES SONT FINANCIÈREMENT SURCHARGÉS, ET QUE LE REVENU RESTANT EST INSUFFISANT POUR SUBVENIR À LEURS BESOINS ALIMENTAIRES ET DE BASE. LES ÂÎNÉS À REVENU FIXE, LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES SONT PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES, ALORS QUE MÊME LES PERSONNES À REVENU MOYEN SE TOURNENT DE PLUS EN PLUS VERS NOTRE BANQUE ALIMENTAIRE, CAR L'INFLATION ET LA STAGNATION DES SALAIRES ÉRODENT LE POUVOIR D'ACHAT. POUR UN GRAND NOMBRE DE PERSONNES, LA DÉPENDANCE AUX BANQUES ALIMENTAIRES N'EST PLUS UNE SOLUTION À COURT TERME OU QUI SERT À GÉRER UNE CRISE – ELLE EST DEVENUE UNE NÉCESSITÉ PERMANENTE POUR SURVIVRE. SANS CHANGEMENTS SYSTÉMIQUES ET SANS AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS DANS LES DOMAINES DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET DU LOGEMENT ABORDABLE, NOUS PRÉVOYONS QUE CETTE DEMANDE CONTINUERA D'AUGMENTER. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, COLOMBIE-BRITANNIQUE

## VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES



Ce rapport est un instantané dans le temps, mais il peut être analysé d'une année à l'autre à l'aide de données annuelles pour illustrer les tendances inquiétantes au sein de certains groupes démographiques. Ces tendances comprennent l'augmentation du recours aux banques alimentaires chez les personnes ayant un emploi, les ménages avec enfants et deux parents, les communautés racisées et les nouveaux arrivants. Elles comprennent également un nombre constamment élevé de visites d'enfants, de personnes qui louent, de personnes seules et de personnes qui bénéficient des programmes provinciaux d'aide sociale.

# VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES

## GROUPES D'ÂGE

### Enfants

La proportion des enfants âgés de moins de 18 ans qui sont clients des banques alimentaires demeure à 33 %. Toutefois, compte tenu de la croissance récente du recours aux banques alimentaires, cette proportion représente maintenant près de 712 000 visites, soit une augmentation de plus de 340 000 visites en un mois, par rapport aux données d’il y a six ans. La proportion des enfants faisant partie de ménages qui ont recours à une banque alimentaire est la même que celle des enfants faisant partie de ménages en situation d’insécurité alimentaire – le tiers (32,9 %) des enfants âgés de moins de 18 ans, dans les 10 provinces, faisaient partie d’un ménage en situation d’insécurité alimentaire en 2024.<sup>21</sup> Ces proportions semblables renforcent le fait que les tendances observées chez les personnes qui ont recours aux banques alimentaires sont semblables à celles des personnes en situation d’insécurité alimentaire. Étant donné que les enfants âgés de moins de 18 ans représentent environ 20 % de la population générale,<sup>22</sup> ils sont encore très surreprésentés parmi les clients des banques alimentaires.

### Adultes en âge de travailler

Même si le pourcentage d’adultes âgés de 18 à 30 ans qui ont recours aux banques alimentaires n’a pas considérablement augmenté depuis la période prépandémique, la proportion d’adultes âgés de 31 à 44 ans est passée de 20 % en 2019 à 22,4 % cette année. Durant cette même période, le pourcentage d’adultes âgés de 45 à 64 ans qui ont eu recours aux banques alimentaires est passé de 22,8 % à 20,1 %.

Selon les données d’un échantillon de banques alimentaires de notre réseau, les adultes âgés de 44 ans et moins semblent représenter la nouvelle vague de clients, sont plus susceptibles d’occuper un emploi et composent avec des loyers élevés et d’autres coûts de la vie qui augmentent rapidement. Les personnes âgées de 45 à 64 ans sont plus

susceptibles de dépendre de l’aide sociale provinciale, de gagner un revenu bien inférieur au seuil de pauvreté officiel et de devoir effectuer des visites plus fréquentes et à plus long terme dans une banque alimentaire.

Les personnes âgées de 45 à 64 ans sont également plus susceptibles de compter sur le volet de soutien aux personnes handicapées de l’aide sociale provinciale. Cela s’inscrit dans une tendance systémique plus généralisée montrant que l’aide sociale provinciale devient la principale source de soutien du revenu des personnes handicapées au Canada – une tendance que les experts de la politique sociale appellent l’« assistantialisme » de l’invalidité.<sup>24</sup> Cette tendance, ainsi que les obstacles systémiques à l’accès au marché du travail, signifie que les personnes handicapées sont plus susceptibles que les personnes non handicapées de vivre de l’insécurité alimentaire, y compris une insécurité alimentaire grave.<sup>25</sup>

### Aînés

Les clients âgés de 65 ans et plus représentent un segment relativement faible de la population des utilisateurs des banques alimentaires. Toutefois, leur part a augmenté par rapport aux niveaux prépandémiques et à ceux de l’an dernier. En 2019, ce groupe représentait 6,8 % des clients; ce chiffre est passé à 7,7 % en 2024 et à 8,4 % en 2025. Les clients âgés des banques alimentaires font partie des utilisateurs qui dépendent principalement des pensions gouvernementales et dont le nombre a récemment augmenté; ces clients ont des pensions qui n’ont pas suivi le rythme des dépenses, et ils sont touchés par la hausse des coûts des aliments et du logement.

Cette tendance du plus grand nombre d’aînés ayant recours aux banques alimentaires correspond davantage aux taux d’insécurité alimentaire de cette population qu’au taux officiel de pauvreté. Alors que le taux officiel de pauvreté chez les aînés âgés de 65 ans et

plus est passé de 5,7 % en 2019 à 5 % en 2023,<sup>26</sup> le taux d’insécurité alimentaire est passé de 8 % à 12,6 % au cours de la même période.<sup>27</sup> Cette différence s’explique par le fait que le taux de pauvreté officiel est principalement associé au revenu, tandis que le taux d’insécurité alimentaire évalue dans quelle mesure d’autres facteurs, par exemple les coûts élevés du logement et des services publics, les besoins en soins de santé plus criants que la moyenne ou l’inflation rapide, peuvent influencer sur la capacité d’un ménage à se procurer de la nourriture.

Par conséquent, on a demandé d’envisager l’application d’une gamme d’approches pour mesurer la pauvreté afin de mieux saisir les réalités vécues et l’éventail des situations qui touchent les personnes âgées.<sup>28</sup> Une de ces approches est l’IDM, utilisée par le National Institute on Aging dans son enquête annuelle de 2024. L’IDM a indiqué que 14 % des aînés vivent dans la pauvreté.<sup>29</sup> Les indicateurs du mieux-être, comme l’IDM et les taux d’insécurité alimentaire, tiennent compte intrinsèquement des diverses circonstances qui peuvent influencer sur la capacité d’un aîné à se payer de la nourriture et reflètent les tendances du nombre croissant d’aînés qui ont eu recours aux banques alimentaires au cours des six dernières années.

## « [P]OUR DE NOMBREUX CANADIENS HANDICAPÉS, L'AIDE SOCIALE PROVINCIALE EST UN PROGRAMME DE PREMIER RECOURS PLUTÔT QU'UN FILET DE SÉCURITÉ. »<sup>23</sup>

DR MICHAEL J. PRINCE,  
PROFESSEUR DE POLITIQUE SOCIALE, LANSDOWNE

<sup>21</sup> Statistique Canada. (1<sup>er</sup> mai 2025). *Tableau 13-10-0835-01 Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques* [tableau de données]. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083501&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083501&request_locale=fr)

<sup>22</sup> Statistique Canada. (25 septembre 2024). *Tableau 17-10-0005-01 Estimations de la population au 1er juillet, par âge et genre* [tableau de données]. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000501&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000501&request_locale=fr)

<sup>23</sup> Prince, M. J. (2015). *Entrenched Residualism*: Dans P.-M. Daigneault & D. Beland (éd.), *Welfare reform in Canada: Provincial social assistance in comparative perspective* (p. 289 à 304). University of Toronto Press.

<sup>24</sup> Stapleton, J., Tweedle, A. et K. Gibson. (février 2013). *Qu’arrive-t-il aux programmes de soutien du revenu pour les personnes handicapées au Canada?* Conseil des Canadiens avec déficiences. Récupéré à <http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/poverty-citizenship/income-security-reform/disability-income-systems>

<sup>25</sup> Gupta, S., Fernandes, D., Aitken, N. et L. Greenberg. (21 août 2024). *Insécurité alimentaire du ménage chez les personnes ayant une incapacité au Canada : Résultats de l’Enquête canadienne sur le revenu de 2021. Rapports sur la santé*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2024008/article/00002-fra.htm>

<sup>26</sup> Statistique Canada. (1<sup>er</sup> mai 2025). *Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l’âge, le sexe et le type de famille économique* [tableau de données]. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&request_locale=fr)

<sup>27</sup> Statistique Canada. *Tableau 13-10-0835-01*.

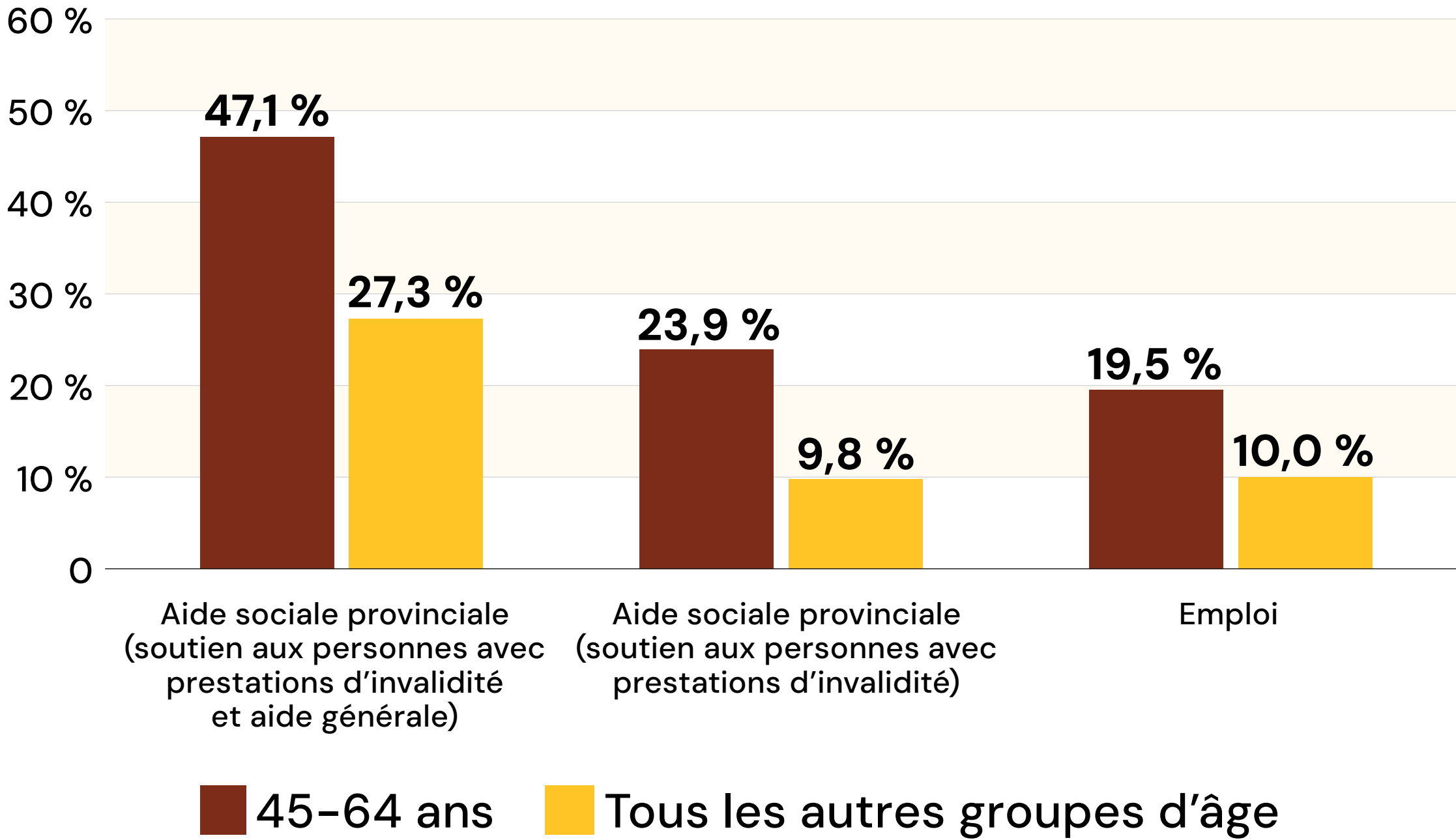
<sup>28</sup> Griffin, P. et M.-D. Tabbara. (25 octobre 2023). *A fine line: Finding the right seniors’ poverty measure in Canada*. Maytree. <https://maytree.com/publications/a-fine-line-finding-the-right-seniors-poverty-measure-in-canada/>  
Options politiques. (14 juillet 2025). *Reducing poverty means looking at all its complexities*. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/july-2025/poverty-measures/>  
Options politiques. (9 juin 2025). *The case for using several ways to measure the economic reality of older adults*. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/june-2025/older-adult-poverty/>

<sup>29</sup> Iciaszczyk, N., Gallant, G., Bronstein, T., Brierley, A. et S. K. Sinha. (2024). *Perspectives on growing older in Canada: The 2024 NIA Ageing in Canada Survey*. National Institute on Ageing, Toronto Metropolitan University. [https://www.environicsinstitute.org/docs/default-source/default-document-library/final-report9843e654-8e24-448e-8bd9-4e0a5d2f991c.pdf?sfvrsn=e214f9b3\\_1](https://www.environicsinstitute.org/docs/default-source/default-document-library/final-report9843e654-8e24-448e-8bd9-4e0a5d2f991c.pdf?sfvrsn=e214f9b3_1)

# VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES

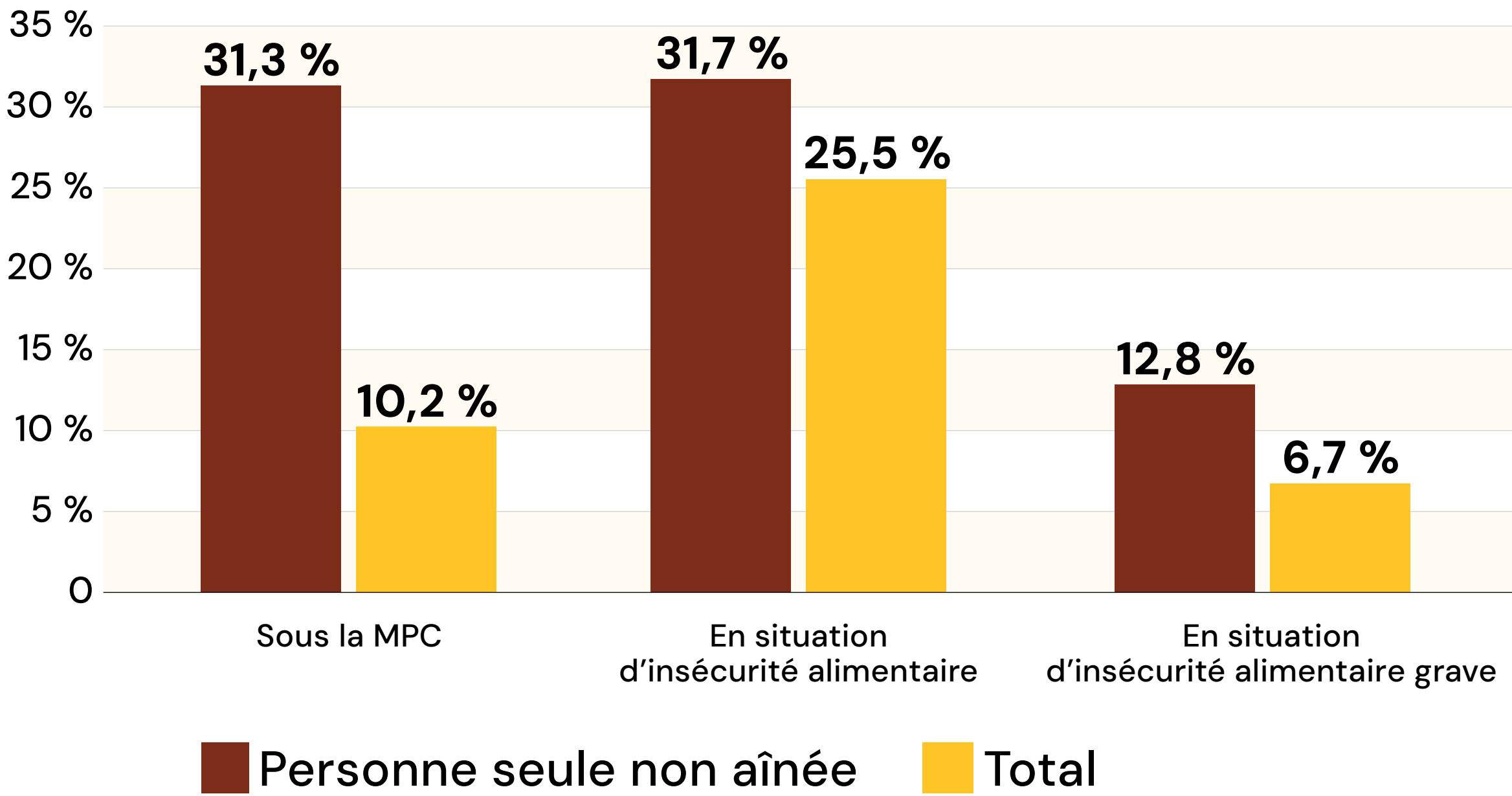
## GROUPES D'ÂGE

**Figure 10 :** Source de revenu principale et groupes d'âge sélectionnés des utilisateurs des banques alimentaires, mars 2025



SOURCE DES DONNÉES : Base de données sur les admissions de Banques alimentaires Canada. (N = >200 000).

**Figure 11 :** Taux de pauvreté selon la MPC (mesure du panier de consommation), insécurité alimentaire et insécurité alimentaire grave, adultes vivant seuls non âgés par rapport au total



SOURCE DES DONNÉES : Statistique Canada. (1<sup>er</sup> mai 2025). *Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique.* [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&request_locale=fr).  
 Statistique Canada. (1<sup>er</sup> mai 2025). *Tableau 13-10-0834-01 Insécurité alimentaire selon le type de famille économique.* [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083401&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083401&request_locale=fr)

# VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES

## TYPE DE MÉNAGE

### Adultes vivant seuls

Les adultes vivant seuls demeurent le type de ménage ayant le plus souvent recours aux banques alimentaires. Bien que le pourcentage d'utilisateurs adultes vivant seuls soit en baisse constante par rapport à la période prépandémique (48 % en 2019 contre 42 % en 2025), cette baisse est attribuable à l'augmentation des besoins dans les autres types de ménages (comme les familles à deux parents avec enfants) plutôt qu'à une diminution des besoins des adultes vivant seuls.

La surreprésentation des adultes vivant seuls dans la clientèle des banques alimentaires est en grande partie attribuable au fait qu'ils représentent la majorité des cas d'aide sociale dans chaque province et territoire,<sup>30</sup> et qu'ils doivent composer avec des revenus qui se situent bien en deçà du seuil de pauvreté officiel dans la plupart des provinces<sup>31</sup>. Comptant moins d'options de soutien du revenu, outre l'aide sociale provinciale et les prestations d'assurance-emploi temporaires, les adultes vivant seuls en âge de travailler qui n'ont pas d'emploi ont souvent peu de choix et doivent compter sur les banques alimentaires, car leur revenu est très faible. En 2024, cette lacune dans les politiques signifiait que près du tiers des personnes seules non âgées de la population générale vivaient sous le seuil officiel de pauvreté et vivaient de l'insécurité alimentaire, et que près de 13 % des adultes vivant seuls étaient en situation d'insécurité alimentaire grave, soit près du double du taux total de la population.<sup>32</sup> (Voir la Figure 11 sur la page 57).

« NOUS VOYONS ÉGALEMENT DES PERSONNES SEULES DE TOUS ÂGES FRÉQUENTER NOTRE BANQUE ALIMENTAIRE (30 % DES CLIENTS EN MARS ÉTAIENT DES MÉNAGES D'UNE PERSONNE). ELLES NOUS DISENT TOUTES QU'ELLES S'EN SORTENT TOUT JUSTE, PARCE QUE LE LOYER EST ÉLEVÉ ET QU'ELLES LOUENT HABITUELLEMENT UNE CHAMBRE À COUCHER DANS UNE MAISON COMMUNE À PLUS DE 1 000 DOLLARS PAR MOIS. »

RÉPONDANT AU SONDAGE, ONTARIO

<sup>30</sup> Oliveira, T. (2024). *Social assistance summaries, 2024*. Maytree. [https://maytree.com/wp-content/uploads/Social\\_Assistance\\_Summaries\\_2024.pdf](https://maytree.com/wp-content/uploads/Social_Assistance_Summaries_2024.pdf)

<sup>31</sup> Laidley, J. et T. Oliveira. (2025). *Welfare in Canada, 2024*. Maytree. [https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare\\_in\\_Canada\\_2024.pdf](https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare_in_Canada_2024.pdf)

<sup>32</sup> Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, 2023.

# VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES

## MÉNAGES AVEC ENFANTS

### Ménages avec enfants

Le pourcentage de ménages à deux parents avec enfants de moins âgés moins de 18 ans qui ont recours aux banques alimentaires a augmenté par rapport à la période prépandémique, passant de 18,8 % en 2019 à près de 23 % en 2025. Les familles à deux parents qui ont recours aux banques alimentaires sont plus susceptibles de vivre dans de grandes zones urbaines comptant 100 000 habitants ou plus et d’avoir recours aux banques alimentaires où la majorité des clients proviennent de ménages racisés ou autochtones.

Cette tendance correspond à d’autres résultats de recherche qui montrent que les ménages avec enfants ont été particulièrement touchés par l’augmentation rapide du coût de la vie.<sup>33</sup> Ce même sondage a également révélé que plus du quart (28 %) des ménages avec enfants s’attendaient à devoir obtenir des aliments auprès d’un organisme communautaire au cours des six prochains mois; le chiffre pour les autres types de ménages est d’environ un sur cinq.<sup>34</sup>



<sup>33</sup> Statistique Canada. (15 août 2024). Près de la moitié des Canadiennes et des Canadiens déclarent que la hausse des prix a une grande incidence sur leur capacité d’assumer leurs dépenses quotidiennes. *Le Quotidien*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240815/dq240815b-fra.htm>

<sup>34</sup> Statistique Canada. Près de la moitié des Canadiennes et des Canadiens.

# VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES

## PRINCIPALE SOURCE DE REVENU

### Aide sociale (assistance générale) et prestations d’invalidité provinciales

L’aide sociale provinciale, qui comprend à la fois l’aide sociale générale et les prestations d’invalidité provinciales, est la principale source de revenu de plus de 40 % des clients des banques alimentaires. L’aide sociale générale vise à apporter une aide à court terme aux personnes sans emploi et qui n’ont pas d’autres soutiens financiers. Les prestations d’invalidité provinciales s’adressent aux personnes qui ont une déficience ou d’autres problèmes de santé ayant une incidence sur leur capacité à trouver ou à occuper un emploi régulier.

Comparativement à 2019, la proportion de clients des banques alimentaires recevant l’aide sociale a considérablement diminué, passant de 40,1 % en 2019 à 28,7 % en 2025. Si on tient compte de la croissance totale du recours aux banques alimentaires, bien que le nombre réel de ménages bénéficiant de l’aide sociale provinciale et ayant recours aux banques alimentaires ait augmenté, cette hausse n’est pas aussi prononcée que celle du nombre de ménages recevant un revenu d’autres sources (comme un emploi).

La part des clients des banques alimentaires dont le principal revenu était la portion d’invalidité de l’aide sociale est passée de 17,3 % du nombre total des ménages en 2019 à 11,7 % cette année. Si on tient compte de l’augmentation générale du recours aux banques alimentaires, le nombre de ménages recevant des prestations d’invalidité et ayant recours aux banques alimentaires a augmenté depuis 2019, mais pas au même rythme que l’augmentation du nombre des clients recevant d’autres sources de revenu.

À l’échelle nationale, les volets de l’aide sociale provinciale relatifs à l’aide sociale générale et à l’invalidité comportent des critères d’admissibilité stricts. Pour être admissible (et continuer de l’être), un ménage doit avoir des actifs et des revenus très limités. Souvent, il n’y a pas d’exemption de gains pour un ménage qui demande de l’aide sociale et une limite de revenu gagné est imposée aux bénéficiaires avant que ce revenu soit entièrement récupéré<sup>35</sup>. Contrairement aux bénéficiaires des programmes de soutien du revenu qui évaluent l’admissibilité chaque année, ceux qui reçoivent de l’aide sociale provinciale font l’objet de vérifications mensuelles de l’admissibilité et peuvent être entièrement exclus, ce qui comprend les prestations liées à la santé, si leur revenu du mois précédent est supérieur au montant admissible. À bien des égards, cela mine les efforts visant à atteindre l’autonomie financière, dissuade les gens de chercher un emploi et perpétue le cycle de la pauvreté.

Certaines provinces mettent en place d’importantes initiatives pour augmenter le revenu des bénéficiaires de l’aide sociale en indexant les prestations à l’inflation, en ajoutant des crédits d’impôt ou en créant de nouveaux volets créant des sources de revenu au sein de l’aide sociale. Par exemple, le revenu d’une personne vivant seule recevant des prestations d’aide sociale générale au Nouveau-Brunswick a augmenté de 27 % en 2024, par rapport à l’année précédente. Cette hausse est la plus forte au pays.<sup>36</sup> Malgré ces récentes initiatives, le revenu d’aide sociale est encore si faible que tous les types de ménages bénéficiant de cette forme de revenu vivent sous le seuil de pauvreté dans presque toutes les provinces et tous les territoires.<sup>37</sup>

En raison des niveaux de revenu extrêmement faibles et de la conception punitive des programmes d’aide sociale, la prévalence de l’insécurité alimentaire chez les bénéficiaires de l’aide sociale provinciale est presque quatre fois plus élevée que celle prévalant dans la population totale, et la moitié de ces personnes vivent au sein de ménages en situation d’insécurité alimentaire grave.<sup>38</sup>

« LES LOGEMENTS PLUS CHERS (AUGMENTATION DES LOYERS) ET LES COÛTS ALIMENTAIRES SEMBLent ÊTRE LES PRINCIPALES RAISONS DE L’AUGMENTATION DU RECOURS, MAIS NOUS CONSTATONS AUSSI LA PRÉSENCE D’UN PLUS GRAND NOMBRE DE CLIENTS QUI ONT PERDU LEUR EMPLOI ET DE PERSONNES QUI DÉPENDENT DE L’AIDE SOCIALE ET QUI NE REÇOIVENT PAS SUFFISAMMENT D’ARGENT POUR COMBLER LEURS BESOINS DE BASE. »

RÉPONDANT AU SONDAGE, ALBERTA

<sup>35</sup> Laidley et Oliveira. *Welfare in Canada, 2024*, p. 209 à 215.  
<sup>36</sup> Laidley et Oliveira. *Welfare in Canada, 2024*.  
<sup>37</sup> Laidley et Oliveira. *Welfare in Canada, 2024*.  
<sup>38</sup> Li, T., Fafard St-Germain, A. A. et V. Tarasuk. (2023). *Household food insecurity in Canada, 2022*. Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF). Récupéré à <https://proof.utoronto.ca/>.

**VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES**  
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU



**« NOUS AVONS DOUBLÉ LE NOMBRE DE MÉNAGES  
SERVIS AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES,  
ET NOS CHIFFRES POUR 2025 CONTINUENT  
D'AUGMENTER. LES AUGMENTATIONS DU COÛT  
DU LOGEMENT ET DES ALIMENTS, COMBINÉES  
À L'INSUFFISANCE DE L'AIDE SOCIALE (ASO ET  
POSPH), SONT LES PRINCIPALES RAISONS DE  
CETTE AUGMENTATION. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, ONTARIO

**« BON NOMBRE DE NOS CLIENTS HANDICAPÉS  
DISENT QU'ILS N'OBTIENNENT PAS UN SOUTIEN  
FINANCIER SUFFISANT POUR VIVRE, COMME C'EST  
LE CAS POUR DE NOMBREUX CLIENTS RETRAITÉS. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, COLOMBIE-BRITANNIQUE

# VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES

## EMPLOI

**« NOUS ENTENDONS DES GENS DIRE QU’ILS ONT BESOIN D’AIDE POUR LA NOURRITURE, PARCE QUE MÊME S’ILS ONT UN EMPLOI, ILS NE PEUVENT PAS PAYER LEUR LOYER OU LEUR HYPOTHÈQUE. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, ONTARIO

La majorité des adultes vivant dans l’insécurité alimentaire au Canada occupent actuellement un emploi.<sup>39</sup> Ce constat n’est pas nouveau. Il reflète le fait que la plupart des personnes habitant au Canada tirent leur revenu d’un emploi. Ce qui est nouveau, c’est la croissance constante du nombre d’employés qui se rendent dans les banques alimentaires. Cela indique qu’un nombre moins élevé de personnes réussissent à gérer l’actuelle crise de l’abordabilité.

La proportion de clients des banques alimentaires dont la principale source de revenus est un emploi atteint un taux record de 19,4 % en 2025, comparativement à 12,1% en 2019. Ce chiffre a oscillé entre 10 et 12 % de tous les clients jusqu’en 2022, année où les effets de l’inflation rapide ont commencé à se faire sentir. L’impact cumulatif de l’inflation a continué de miner le pouvoir d’achat des travailleurs, même si leurs revenus sont supérieurs au seuil officiel de pauvreté.

Cette année, 10,2 % des répondants ont affirmé que les salaires faibles ou versés en retard ou le nombre d’heures de travail insuffisant étaient les principales raisons expliquant le recours à une banque alimentaire en mars 2025. Outre la réduction du pouvoir d’achat des

personnes occupant un emploi stable à temps plein, les membres du réseau de banques alimentaires ont signalé que des facteurs comme les régimes de travail saisonniers ou occasionnels, le nombre insuffisant d’heures de travail, les permis de travail fermés pour les travailleurs étrangers temporaires et les restrictions liées aux heures de travail autorisées pour les étudiants étrangers ont tous contribué au recours total aux banques alimentaires.

**« LA CRISE DE L’ABORDABILITÉ A DONNÉ LIEU À UNE AUGMENTATION CONSIDÉRABLE DU RECOURS [AUX BANQUES ALIMENTAIRES]. 95 % DES CLIENTS QUI REÇOIVENT DES SOUTIENS ALIMENTAIRES IMPUTENT MAINTENANT PLUS DE 50 % DE LEUR REVENU AU LOYER, ET 44 % D’ENTRE EUX OCCUPENT UN EMPLOI, CE QUI SIGNIFIE QUE LES SALAIRES NE CORRESPONDENT PAS À L’AUGMENTATION DU LOYER, DE LA NOURRITURE ET DE L’ÉLECTRICITÉ. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, ALBERTA

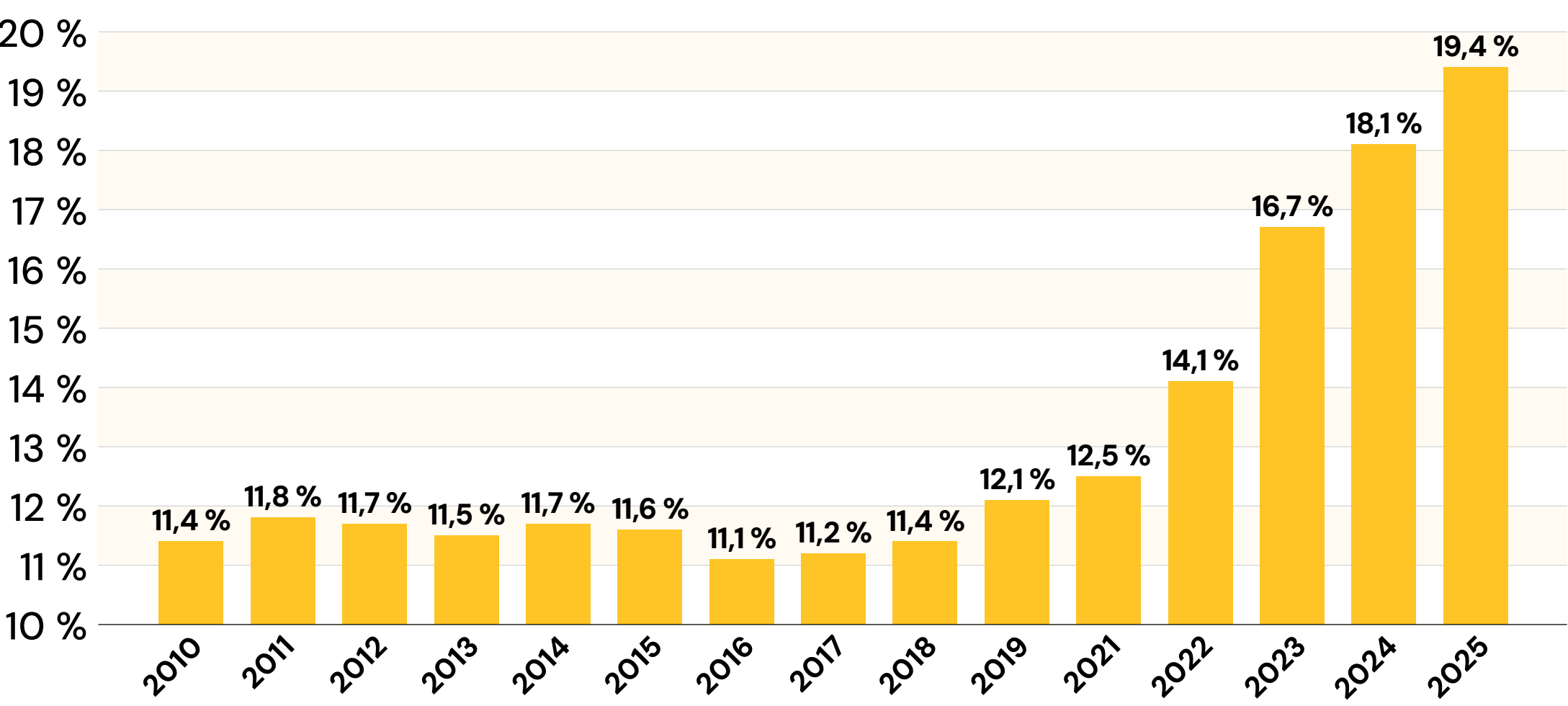


<sup>39</sup> Li et coll. Household food insecurity in Canada, 2022.

# VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES

## EMPLOI

**Figure 12 :** Pourcentage des clients des banques alimentaires dont la source de revenu principale est un emploi, 2010–2025



SOURCE DES DONNÉES : Bilan-Faim 2025 de Banques alimentaires Canada.

« COMME IL N’Y A PAS SUFFISAMMENT DE SERVICES DE GARDE SUBVENTIONNÉS, LES GENS PAIENT DES MONTANTS ÉLEVÉS POUR POUVOIR OCCUPER DES EMPLOIS AU SALAIRE MINIMUM. »

RÉPONDANT AU SONDAGE, NOUVEAU-BRUNSWICK

« LA PLUPART DE NOS CLIENTS TRAVAILLENT SELON UN RÉGIME SAISONNIER OU OCCUPENT UN EMPLOI DANS LE SECTEUR DES SERVICES, CE QUI NE SUFFIT PAS À FAIRE FACE À L’AUGMENTATION DES COÛTS DU LOGEMENT. LORSQUE LES PRIX DES ALIMENTS ET DE L’ESSENCE ONT BORDI L’AN DERNIER, BON NOMBRE D’ENTRE EUX ONT EU BESOIN D’UNE AIDE BEAUCOUP PLUS IMPORTANTE. »

RÉPONDANT AU SONDAGE, COLOMBIE-BRITANNIQUE

« DE NOMBREUX TRAVAILLEURS SONT ÉGALEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS OU CONTRACTUELS, MAIS IL EST DIFFICILE D’ÊTRE CONSTAMMENT AUTOSUFFISANT. »

RÉPONDANT AU SONDAGE, ALBERTA

**EN VEDETTE :  
EXPLORATION DE  
L'AMPLEUR DE L'INSÉCURITÉ  
ALIMENTAIRE ET DU  
RECOURS AUX BANQUES  
ALIMENTAIRES CHEZ  
LES MEMBRES DE LA  
POPULATION GÉNÉRALE  
OCCUPANT UN EMPLOI**



# EN VEDETTE : EXPLORATION DE L’AMPLEUR DE L’INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DU RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES CHEZ LES MEMBRES DE LA POPULATION GÉNÉRALE OCCUPANT UN EMPLOI

Afin de mieux comprendre les caractéristiques et la situation d’emploi des personnes qui occupent un emploi et qui vivent de l’insécurité alimentaire, Banques alimentaires Canada a commandé un sondage national auprès de la population générale.<sup>40</sup>

Pour évaluer la probabilité que les répondants au sondage habitent au sein d’un ménage en situation d’insécurité alimentaire, nous avons utilisé le module à six éléments élaboré par l’Economic Research Service du département de l’Agriculture des États–Unis (USDA) (Economic Research Service, 2012).<sup>41</sup> Il s’agit d’une forme abrégée du module à 18 éléments habituellement utilisé au Canada, qui comprend un libellé semblable (Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition, 2007).<sup>42</sup> Les participants au sondage qui ont répondu par l’affirmative à deux questions ou plus sur l’échelle abrégée de l’insécurité alimentaire à six éléments ont été mis en évidence comme souffrant d’insécurité alimentaire. **Il importe de souligner que les différences méthodologiques signifient que nos estimations de l’insécurité alimentaire dans cette section ne sont pas entièrement comparables à celles de l’Enquête canadienne sur le revenu (ECR), utilisée ailleurs dans le présent rapport, ou de l’Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC).**<sup>43</sup>

Quoi qu’il en soit, les résultats de ce sondage donnent des renseignements importants sur l’insécurité alimentaire dans divers segments du marché du travail. Ils montrent également la prévalence de l’accès aux banques alimentaires au cours des 12 derniers mois.

« NOUS CONSTATONS UN CHANGEMENT IMPORTANT AU SEIN DES MÉNAGES QUE NOUS SERVONS. 27 % SONT MAINTENANT DES MÉNAGES DONT LES MEMBRES TRAVAILLENT, CE QUI SOULIGNE LA NÉCESSITÉ D’ÉLARGIR NOS HEURES D’OUVERTURE, Y COMPRIS LES SOIRS ET LES FINS DE SEMAINE. NOUS SOMMES DÉTERMINÉS À RÉPONDRE À CE BESOIN CROISSANT, MAIS AVEC SEULEMENT DEUX MEMBRES DU PERSONNEL ET UNE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES DÉVOUÉS DÉJÀ SURUTILISÉS, LA MULTIPLICATION DE NOS ACTIVITÉS REPRÉSENTE UN DÉFI LOGISTIQUE. NÉANMOINS, NOUS RECONNAISSONS QU’IL S’AGIT D’UN DÉFI ESSENTIEL À RELEVER. ALORS QUE NOUS ENVISAGEONS D’AUGMENTER NOS HEURES DE TRAVAIL ET NOS JOURS DE DISTRIBUTION, NOUS SOMMES ÉGALEMENT CONSCIENTS D’UNE PRÉOCCUPATION CRUCIALE : NOUS ASSURER D’AVOIR SUFFISAMMENT DE NOURRITURE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHAQUE CLIENT QUI FRANCHIT NOS PORTES. »

RÉPONDANT AU SONDAJE, COLOMBIE-BRITANNIQUE

<sup>40</sup> Le sondage mené par Pollara Strategic Insights du 24 février 2025 au 29 mars 2025 est un sondage bilingue en ligne mené auprès de 10 004 Canadiens adultes (de 18 ans et plus) sélectionnés au hasard. L’échantillon probabiliste de cette taille comporte une marge d’erreur de ± 3,1 %, 19 fois sur 20. La marge d’erreur est plus grande pour les sous-segments. Les données ont été pondérées au moyen des données de recensement les plus récentes associées à la langue, au genre, à l’âge et à la région, afin de veiller à ce que l’échantillon reflète la population réelle des Canadiens adultes.

<sup>41</sup> Statistique Canada a utilisé le module à six éléments pour mesurer l’insécurité alimentaire pendant la pandémie de COVID–19. Voir *L’insécurité alimentaire pendant la pandémie COVID–19, mai 2020* [contenu archivé]. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00039-fra.htm>

<sup>42</sup> Santé Canada. (2007). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes cycle 2.2, Nutrition (2004) : Sécurité alimentaire liée au revenu dans les ménages canadiens*. Ottawa (Ontario) : Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition, Santé Canada. Récupéré à <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/surveillance-aliments-nutrition/sondages-sante-nutrition/enquete-sante-collectivites-canadiennes-escc/enquete-sante-collectivites-canadiennes-cycle-2-2-nutrition-2004-securite-alimentaire-liee-revenu-menages-canadiens-sante-canada-2007.html>

<sup>43</sup> Une des principales différences réside dans le fait que les questions du module à six éléments portent sur les adultes du ménage, alors que le module à 18 éléments compte huit questions axées sur les enfants. Une autre différence importante est que le module à six éléments comporte une question de moins indicatrice d’une insécurité alimentaire modérée (inquiétude de manquer de nourriture avant d’avoir de l’argent pour s’en procurer davantage) et exclut les deux questions axées sur les adultes qui déterminent l’insécurité alimentaire la plus grave (perte de poids et privation de nourriture pendant une journée entière).

# EN VEDETTE : EXPLORATION DE L'AMPLEUR DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DU RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES CHEZ LES MEMBRES DE LA POPULATION GÉNÉRALE OCCUPANT UN EMPLOI

Principales constatations du sondage auprès de la population générale

**1. LES TAUX D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE SONT ÉLEVÉS DANS L'ENSEMBLE, MAIS ILS SONT PARTICULIÈREMENT ÉLEVÉS CHEZ LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT À TEMPS PARTIEL OU QUI ONT DES MODALITÉS DE TRAVAIL MOINS STABLES ET CHEZ CELLES QUI SONT SANS EMPLOI ET QUI CHERCHENT DU TRAVAIL. LES PERSONNES QUI ONT DES MODALITÉS DE TRAVAIL PLUS PRÉCAIRES OU QUI SONT SANS EMPLOI SONT PLUS SUSCEPTIBLES QUE LES PERSONNES APPARTENANT À D'AUTRES GROUPES D'AVOIR EU RECOURS À UNE BANQUE ALIMENTAIRE.**

Les résultats de ce sondage indiquent que 39 % de la population a vécu de l'insécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois, selon le module à six éléments, et que 10 % ont eu recours à une banque alimentaire au cours de la même période. Les personnes qui occupent actuellement un emploi à temps plein affichent des taux d'insécurité alimentaire et de recours aux banques alimentaires semblables à ceux de la population totale (en tenant compte d'une marge d'erreur de 3 %). Les employés à temps partiel, occasionnels, journaliers ou sur appel affichent des taux d'insécurité alimentaire d'environ 50 %, et leur recours aux banques alimentaires se situe entre 16 % et 18 %. Les personnes en congé parental affichent également des taux élevés d'insécurité alimentaire (52 %), et près d'un travailleur sur cinq en congé parental a accès à une banque alimentaire. Les personnes sans emploi qui cherchent un emploi affichent les taux les plus élevés d'insécurité alimentaire et d'utilisation des banques alimentaires, et 64 % d'entre elles sont en situation d'insécurité alimentaire et plus d'une sur quatre a recours à une banque alimentaire.

**Tableau 1 :** Incidence de l'insécurité alimentaire (module à six éléments) et recours à une banque alimentaire, selon la situation d'emploi (*n* = 10 004)

|                                               | TAUX D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE | % DES PERSONNES QUI ONT EU RECOURS À UNE BANQUE ALIMENTAIRE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS |
|-----------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Total                                         | 39                            | 10                                                                                        |
| Employé à temps plein                         | 41                            | 8                                                                                         |
| Employé à temps partiel                       | 50                            | 16                                                                                        |
| Travailleur autonome                          | 39                            | 11                                                                                        |
| Sans emploi et à la recherche d'un emploi     | 64                            | 27                                                                                        |
| Sans emploi et non à la recherche d'un emploi | 58                            | 23                                                                                        |
| Employé occasionnel/journalier/ sur appel     | 49                            | 18                                                                                        |
| À la retraite                                 | 21                            | 5                                                                                         |
| En congé parental                             | 52                            | 21                                                                                        |

Pour connaître la source des données, voir la note de bas de page 40.

## EN VEDETTE : EXPLORATION DE L'AMPLEUR DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DU RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES CHEZ LES MEMBRES DE LA POPULATION GÉNÉRALE OCCUPANT UN EMPLOI

### 2. AUCUN SEGMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL N'EST ÉPARGNÉ PAR L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, MAIS LES TAUX D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE SONT PLUS ÉLEVÉS CHEZ LES COLS BLEUS (COMME CEUX QUI SONT JOURNALIERS, CEUX QUI EFFECTUENT UN TRAVAIL MANUEL ET CEUX TRAVAILLANT DANS LES SECTEURS DE LA CONSTRUCTION, DES SERVICES OU DU COMMERCE DE DÉTAIL).

Le taux global d'insécurité alimentaire des personnes qui occupent un emploi est de 42 %. Les personnes qui occupent des emplois traditionnellement classés comme des emplois de col bleu affichent des taux d'insécurité alimentaire plus élevés (49 %) que les personnes occupant des emplois traditionnellement classés comme des emplois professionnels ou de cols blancs (33 %); 13 % des cols bleus ont eu recours à une banque alimentaire au cours de la dernière année.

Les travailleurs des secteurs du marché du travail qui sont plus susceptibles d'avoir des heures précaires et à temps partiel affichent les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés, les serveurs et les barmans affichant la prévalence la plus élevée (66 %), suivis des travailleurs de la construction (57 %) et du commerce de détail (55 %). Le quart des personnes travaillant dans le secteur de la construction ou qui sont serveurs ou barmans ont eu recours à une banque alimentaire au cours des 12 derniers mois, et près d'une personne sur cinq qui occupe un poste de journalier ou exécute un autre emploi manuel a eu recours à une banque alimentaire.

Les réceptionnistes, les travailleurs de la santé, les travailleurs en fabrication et les travailleurs des services de garde et des métiers spécialisés affichent également des taux plus élevés que la moyenne des taux de recours aux banques alimentaires.



**Tableau 2 :** Incidence de l’insécurité alimentaire (module à six éléments) et recours aux banques alimentaires, selon le type d’emploi et la classification des emplois, chez les personnes actuellement en emploi

|                                                                               | % des personnes habitant au sein d’un ménage en situation d’insécurité alimentaire<br>(actuellement en emploi) (n = 6 369) | % des personnes qui ont eu recours à une banque alimentaire au cours des<br>12 derniers mois (n = 10 004) |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TYPE D’EMPLOI                                                                 |                                                                                                                            |                                                                                                           |
| Total                                                                         | 42                                                                                                                         | 10                                                                                                        |
| Réceptionniste                                                                | 52                                                                                                                         | 11                                                                                                        |
| Travail de journalier/manuel                                                  | 53                                                                                                                         | 18                                                                                                        |
| Construction                                                                  | 57                                                                                                                         | 24                                                                                                        |
| Serveur/Barman                                                                | 66                                                                                                                         | 24                                                                                                        |
| Travailleur de première ligne                                                 | 42                                                                                                                         | 11                                                                                                        |
| Vente au détail                                                               | 55                                                                                                                         | 16                                                                                                        |
| Assemblage de fabrication                                                     | 46                                                                                                                         | 13                                                                                                        |
| Garde d’enfants                                                               | 51                                                                                                                         | 15                                                                                                        |
| Soutien administratif                                                         | 43                                                                                                                         | 7                                                                                                         |
| Métiers spécialisés                                                           | 48                                                                                                                         | 10                                                                                                        |
| Travailleur de la santé (infirmières, assistants médicaux, soutien personnel) | 49                                                                                                                         | 12                                                                                                        |
| Autres emplois de col bleu                                                    | 44                                                                                                                         | 14                                                                                                        |
| Enseignant                                                                    | 30                                                                                                                         | 5                                                                                                         |
| Professionnel débutant                                                        | 38                                                                                                                         | 9                                                                                                         |
| Cadres intermédiaires                                                         | 29                                                                                                                         | 4                                                                                                         |
| Haute direction                                                               | 32                                                                                                                         | 7                                                                                                         |
| Directeur financier, directeur de l’exploitation, chef de la direction, DPT   | 34                                                                                                                         | 7                                                                                                         |
| Titre professionnel (p. ex. avocat, ingénieur, etc.)                          | 27                                                                                                                         | 6                                                                                                         |
| Autres empois de cols blancs                                                  | 39                                                                                                                         | 10                                                                                                        |
| CLASSIFICATION DES EMPLOIS                                                    |                                                                                                                            |                                                                                                           |
| Classe ouvrière/Cols bleus                                                    | 49                                                                                                                         | 13                                                                                                        |
| Professionnels/Cols blancs                                                    | 33                                                                                                                         | 7                                                                                                         |

EN VEDETTE : EXPLORATION DE L'AMPLEUR DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DU RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES CHEZ LES MEMBRES DE LA POPULATION GÉNÉRALE OCCUPANT UN EMPLOI

3. COMPTE TENU DE L'AUGMENTATION NOTABLE DE LA PROPORTION DE PERSONNES RACISÉES ET DE NOUVEAUX ARRIVANTS PARMI LES PERSONNES QUI OCCUPENT UN EMPLOI ET QUI ONT RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, NOUS AVONS EXAMINÉ DE PLUS PRÈS CES SEGMENTS DE LA POPULATION. LES RÉSULTATS MONTRENT QUE LA PRÉVALENCE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DU RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES CHEZ LES POPULATIONS RACISÉES ET AUTOCHTONES AYANT UN EMPLOI EST PLUS ÉLEVÉE QUE CHEZ LES PERSONNES NON AUTOCHTONES ET NON RACISÉES, ET QUE LES PERSONNES QUI HABITENT AU CANADA DEPUIS MOINS DE DIX ANS ET QUI OCCUPENT UN EMPLOI AFFICHENT ÉGALEMENT UNE PRÉVALENCE D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES PLUS ÉLEVÉE QUE CELLES QUI SONT NÉES AU CANADA OU QUI Y HABITENT DEPUIS DIX ANS OU PLUS. IL IMPORTE DE SOULIGNER QUE CES GROUPES NE SONT PAS MUTUELLEMENT EXCLUSIFS ET SE RECOUPENT SOUVENT.

Tableau 3 : Incidence de l'insécurité alimentaire (module à six éléments) et recours aux banques alimentaires, selon l'identité raciale chez les personnes actuellement en emploi

|                                | % des personnes habitant au sein d'un ménage en situation d'insécurité alimentaire (actuellement en emploi)<br>(n = 6 369) | % des personnes qui ont eu recours à une banque alimentaire au cours des 12 derniers mois<br>(n = 10 004) |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Autochtones                    | 52                                                                                                                         | 21                                                                                                        |
| Noirs                          | 58                                                                                                                         | 23                                                                                                        |
| Personnes de couleur           | 52                                                                                                                         | 16                                                                                                        |
| Caucasien/Personne non racisée | 37                                                                                                                         | 8                                                                                                         |

Tableau 4 : Incidence de l'insécurité alimentaire (module à six éléments) et recours aux banques alimentaires, selon la période passée au Canada

|                    | % des personnes habitant au sein d'un ménage en situation d'insécurité alimentaire (actuellement en emploi)<br>(n = 6 369) | % des personnes qui ont eu recours à une banque alimentaire au cours des 12 derniers mois<br>(n = 10 004) |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nés au Canada      | 39                                                                                                                         | 9                                                                                                         |
| Moins de deux ans  | 67                                                                                                                         | 28                                                                                                        |
| De deux à cinq ans | 58                                                                                                                         | 25                                                                                                        |
| De six à neuf ans  | 57                                                                                                                         | 19                                                                                                        |
| Dix ans et plus    | 41                                                                                                                         | 8                                                                                                         |

# VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES

## TYPE DE LOGEMENT

**« LE LOGEMENT EST UN ÉNORME PROBLÈME DANS NOTRE RÉGION. PLUSIEURS GÉNÉRATIONS ET AMIS HABITENT ENSEMBLE POUR POUVOIR PAYER UN LOYER. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, COLOMBIE-BRITANNIQUE

### Loyer économique

Les loyers du marché demeurent le type de logement le plus constant pour les ménages qui ont recours aux banques alimentaires. Ils représentent 70,3 % de tous les modes d’occupation du logement. Cette constatation correspond à d’autres résultats de recherche qui montrent des taux plus élevés d’insécurité alimentaire chez les locataires occupant un loyer du marché que chez les propriétaires. De plus, l’IDM révèle que près de 42 % des locataires vivent dans la pauvreté.<sup>44</sup>

Certaines caractéristiques clés des personnes qui ont recours aux banques alimentaires et qui habitent des logements locatifs correspondent aux caractéristiques des personnes considérées comme des locataires « récents » (celles qui habitent leur résidence depuis moins d’un an), comme l’indique Statistique Canada.

Les locataires récents paient leur logement jusqu’à 20 % plus cher que les locataires non récents<sup>45</sup> et sont plus susceptibles de faire partie d’au moins une des catégories suivantes : des nouveaux arrivants, des personnes latino-américaines, arabes ou noires, des personnes vivant sous le seuil officiel de pauvreté ou des personnes vivant dans les centres-villes.<sup>46</sup> De même, les clients des banques

alimentaires, y compris ceux qui habitent au Canada depuis moins de dix ans ou ceux qui habitent dans de grands centres de population de 100 000 habitants ou plus, sont plus susceptibles d’habiter un logement économique.<sup>47</sup>

### Personnes sans logement ou autre

Le nombre de clients des banques alimentaires qui sont sans logement ou qui ont d’autres conditions de logement, y compris des logements temporaires ou de fortune comme un véhicule ou l’hôtel et les nuits passées de sofa en sofa, a considérablement augmenté par rapport au nombre prévalant en 2029, passant de 6 % à 8,7 %. Cette catégorie de logements est maintenant la troisième plus courante chez les clients des banques alimentaires, les logements économiques et les logements subventionnés étant les plus courants. Cela montre les répercussions continues de l’inflation du logement et de la crise de l’abordabilité dans les régions urbaines et rurales.

**« BON NOMBRE DE NOS ORGANISMES PARTENAIRES OFFRENT DES SERVICES À DES PERSONNES SANS LOGEMENT QUI DÉPENDENT DE PRODUITS ALIMENTAIRES SPÉCIALISÉS, ET LA DEMANDE DEMEURE SUPÉRIEURE À NOS RESSOURCES DISPONIBLES. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, COLOMBIE-BRITANNIQUE

<sup>44</sup> Uppal, S. (14 novembre 2023). L’insécurité alimentaire chez les familles canadiennes. *Regards sur la société canadienne*. Statistics Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.htm>  
Mendelson, M., Notten, G., Matern, R. et S. Seer. (2024). *Poverty in Canada through a deprivation lens*. Banques alimentaires Canada. [https://fbcblobstorage.blob.core.windows.net/wordpress/2024/06/FBC\\_2024PovertyInCanada\\_ENG\\_v6.pdf](https://fbcblobstorage.blob.core.windows.net/wordpress/2024/06/FBC_2024PovertyInCanada_ENG_v6.pdf)  
<sup>45</sup> MacIsaac, S. et D. Wavrock. (27 août 2025). Coûts de logement des locataires selon la durée de la location. *Rapports économiques et sociaux*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2025008/article/00003-fra.htm>  
<sup>46</sup> Statistique Canada. (4 octobre 2023). *L’histoire de deux locataires : l’abordabilité du logement chez les locataires récents et les locataires existants, au Canada*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021016/98-200-x2021016-fra.cfm>  
<sup>47</sup> Banques alimentaires Canada. (2024). *Bilan-Faim 2024*. <https://foodbankscanada.ca/hunger-in-canada/hungercount/>





« COÛT ÉLEVÉ DU LOGEMENT, FAIBLES SALAIRES, DÉPENSES IMPRÉVUES CONSTANTES MALGRÉ UN EMPLOI ET BUDGET TRÈS LIMITÉ; NOUS CONSTATONS UNE AUGMENTATION DE LA VIOLENCE FAMILIALE QUI CAUSE LA SÉPARATION DES MEMBRES DE LA FAMILLE ET DE GRANDES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES POUR LE PARTENAIRE VICTIME DE LA VIOLENCE. »

RÉPONDANT AU SONDAGE, ALBERTA

Les femmes représentent 51 % des clients des banques alimentaires. Toutefois, l'écart entre les sexes se creuse considérablement lorsque nous examinons l'intersection de l'insécurité alimentaire et d'autres variables, comme la composition des ménages et l'état de santé. Par exemple, les résultats de la plus récente Enquête canadienne sur le revenu indiquent clairement que les personnes habitant au sein d'une famille monoparentale, en particulier celles dont le chef de ménage est une femme, sont plus susceptibles de vivre de l'insécurité alimentaire (52,1 %) que les couples avec enfants (28,6 %) ou les familles monoparentales dont le chef de ménage est un homme (30,3 %).<sup>48</sup>

De plus, les familles dont le revenu principal est celui d'une femme sont plus susceptibles de déclarer de l'insécurité alimentaire que celles dont le revenu principal est celui d'un homme,<sup>49</sup> et les femmes habitant au sein de ménages en situation d'insécurité alimentaire sont également plus susceptibles que les hommes de subir des effets négatifs sur la santé mentale et physique.<sup>50</sup> Les programmes alimentaires et les organismes qui gèrent particulièrement des problèmes touchant les femmes, comme les refuges pour femmes, ont mentionné combien de femmes vivant dans des situations difficiles ou dangereuses sont forcées de demeurer au sein du ménage parce que le filet de sécurité sociale effiloché a limité leurs options de réinstallation. Cela est un défi particulier chez les femmes dont le statut d'immigration est incertain et les femmes victimes de violence entre partenaires intimes.

<sup>48</sup> Statistique Canada. (1<sup>er</sup> mai 2025). Tableau 4 : Personnes vivant dans un ménage touché par l'insécurité alimentaire selon certains types de familles, Canada, 2019 à 2023. *Le Quotidien*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250501/t004b-fra.htm>

<sup>49</sup> Uppal. L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes.

<sup>50</sup> Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : Fichier de microdonnées à grande diffusion, 2019-2020. Les calculs ont été effectués par les auteurs.

# VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES

## PEUPLES AUTOCHTONES

En 2025, 8,8 % des utilisateurs des banques alimentaires se sont identifiés comme étant Autochtones, même si les peuples autochtones ne représentent qu'environ 5 % de la population canadienne. Bien que ce chiffre ait légèrement diminué au cours des dernières années, il n'indique pas nécessairement une réduction de l'insécurité alimentaire au sein des ménages autochtones. La réduction reflète plutôt l'évolution démographique de la clientèle totale des banques alimentaires et la fluctuation de la proportion de clients autochtones qui ont accès aux services à un moment donné. Les taux de recours aux banques alimentaires par des Autochtones sont particulièrement « sensibles » au moment des transferts gouvernementaux, comme les distributions aux bandes ou les prestations fédérales, qui peuvent réduire temporairement la demande pendant les périodes de collecte de données.

Les résultats de la plus récente Enquête canadienne sur le revenu montrent que les disparités dans l'insécurité alimentaire persistent : 39,9 % des personnes qui sont des Inuits, des Métis ou des membres des Premières Nations vivent de l'insécurité alimentaire, comparativement à 25,5 % au sein de la population totale.<sup>51</sup> Cette disparité découle des obstacles structurels et systémiques qui exposent les collectivités autochtones à un risque accru. Dans les régions éloignées et nordiques, le coût élevé de la vie aggrave davantage l'insécurité alimentaire des Autochtones. Les prix élevés de l'énergie font augmenter le coût de la nourriture, du transport, du carburant et des services publics, ce qui exerce une pression supplémentaire sur les ménages qui composent déjà avec des possibilités économiques limitées.

Les données sur les clients de mars 2025 ont révélé que les clients autochtones des banques alimentaires étaient beaucoup plus susceptibles de dépendre de revenus fixes, par exemple l'aide sociale, les prestations d'invalidité ou l'Allocation canadienne pour enfants, que l'ensemble des clients des banques alimentaires (69 % contre 44 %). Les ménages qui dépendent de paiements fixes ont peu de latitude lorsqu'il est question d'absorber les pressions inflationnistes, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux hausses des coûts énergétiques et des aliments. Les banques alimentaires dont la clientèle est principalement autochtone ont déclaré une plus grande proportion de ménages monoparentaux (21 % contre 18 % dans toutes les banques alimentaires) et de personnes vivant seules (48 % contre 42 % dans toutes les banques alimentaires). Les deux groupes font face à des risques élevés de pauvreté et d'insécurité alimentaire en raison de la réduction des économies d'échelle et des difficultés liées à la gestion des dépenses des ménages ayant des revenus limités.

Les conséquences de l'insécurité alimentaire ne sont pas que matérielles; elles touchent également la santé. Les adultes autochtones qui vivent de l'insécurité alimentaire sont beaucoup plus susceptibles d'avoir des problèmes de santé physique et mentale chroniques que les adultes non autochtones jouissant d'une sécurité alimentaire. Ils sont également plus susceptibles de déclarer eux-mêmes une mauvaise santé et une diminution du bien-être mental, des résultats qui reflètent les effets cumulatifs d'une alimentation insuffisante, un stress financier chronique et des inégalités systémiques dans l'accès aux soutiens sociaux et en santé.<sup>52</sup>

<sup>51</sup> Statistique Canada. Tableau 13-10-0835-01.

<sup>52</sup> Willows, N. D., Loewen, O. K., Blanchet, R., Godrich, S. L., Veugelers, P. J., & Alexander Research Committee. (2024). L'identité autochtone et l'insécurité alimentaire des ménages sont associées à de mauvais résultats en matière de santé au Canada. Revue canadienne de la pratique et de la recherche en diététique, 85(2), 76-82. <https://doi.org/10.3148/cjdp-2023-024>





**VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES  
GROUPES RACISÉS**

**« DE NOMBREUX MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ AFRICAINE, ANTILLAISE ET NOIRE (AAN) SE HEURTENT À DES OBSTACLES À L’EMPLOI, AU LOGEMENT ABORDABLE ET À L’ÉDUCATION EN RAISON DU RACISME SYSTÉMIQUE. CELA SE TRADUIT PAR DES NIVEAUX DE REVENU PLUS FAIBLES ET UNE INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ACCRUE. »**

**RÉPONDANT AU SONDAGE, ONTARIO**

En 2025, 46,2 % des personnes qui ont eu recours aux banques alimentaires au Canada se sont identifiées comme étant membres de groupes racisés, comparativement à 45,5 % en 2024 et à 39,3 % en 2023. Les résultats de la plus récente Enquête canadienne sur le revenu montrent que 32,2 % des personnes racisées, et près de 47 % des personnes noires, vivent de l’insécurité alimentaire, comparativement à 25,5 % au sein de la population totale.<sup>53</sup>

L’augmentation des taux de personnes en emploi qui ont recours aux banques alimentaires depuis 2022 coïncide avec l’augmentation des taux de collectivités racisées qui ont eu recours aux banques alimentaires pendant cette période.<sup>54</sup> Si on examine les taux d’insécurité alimentaire chez les personnes en emploi dans la population générale, la prévalence de l’insécurité alimentaire chez les personnes noires est de 58 %. Chez les autres personnes de couleur, elle est de 52 % et chez les membres de la population non racisée et non autochtone, elle est de 37 %.<sup>55</sup>

Ces constatations correspondent à celles d’autres études qui montrent une prévalence plus élevée de « travailleurs pauvres » au sein des populations racisées. Par exemple, un rapport de Statistique Canada d’août 2025 montre que les personnes appartenant à des groupes racisés sont plus susceptibles de gagner un revenu se situant sous le seuil de rémunération faible (défini comme une rémunération horaire inférieure aux deux tiers de la médiane) que celles qui sont non racisées et non autochtones.<sup>56</sup>

<sup>53</sup> Statistique Canada. *Tableau 13-10-0835-01*.  
<sup>54</sup> En 2022, les membres des collectivités racisées représentaient 32,5 % des personnes qui ont recours aux banques alimentaires.  
<sup>55</sup> Voir le tableau 3 du présent rapport.  
<sup>56</sup> Gill, J. (18 août 2025) Employés ayant un faible taux de rémunération, 2024. *Qualité de l’emploi au Canada*. Statistique Canada. [https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/14-28-0001/2025001/article/00002-fra.htm?utm\\_source=mstatcan&utm\\_medium=eml&utm\\_campaign=statcan-statcan-mstatcan](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/14-28-0001/2025001/article/00002-fra.htm?utm_source=mstatcan&utm_medium=eml&utm_campaign=statcan-statcan-mstatcan)

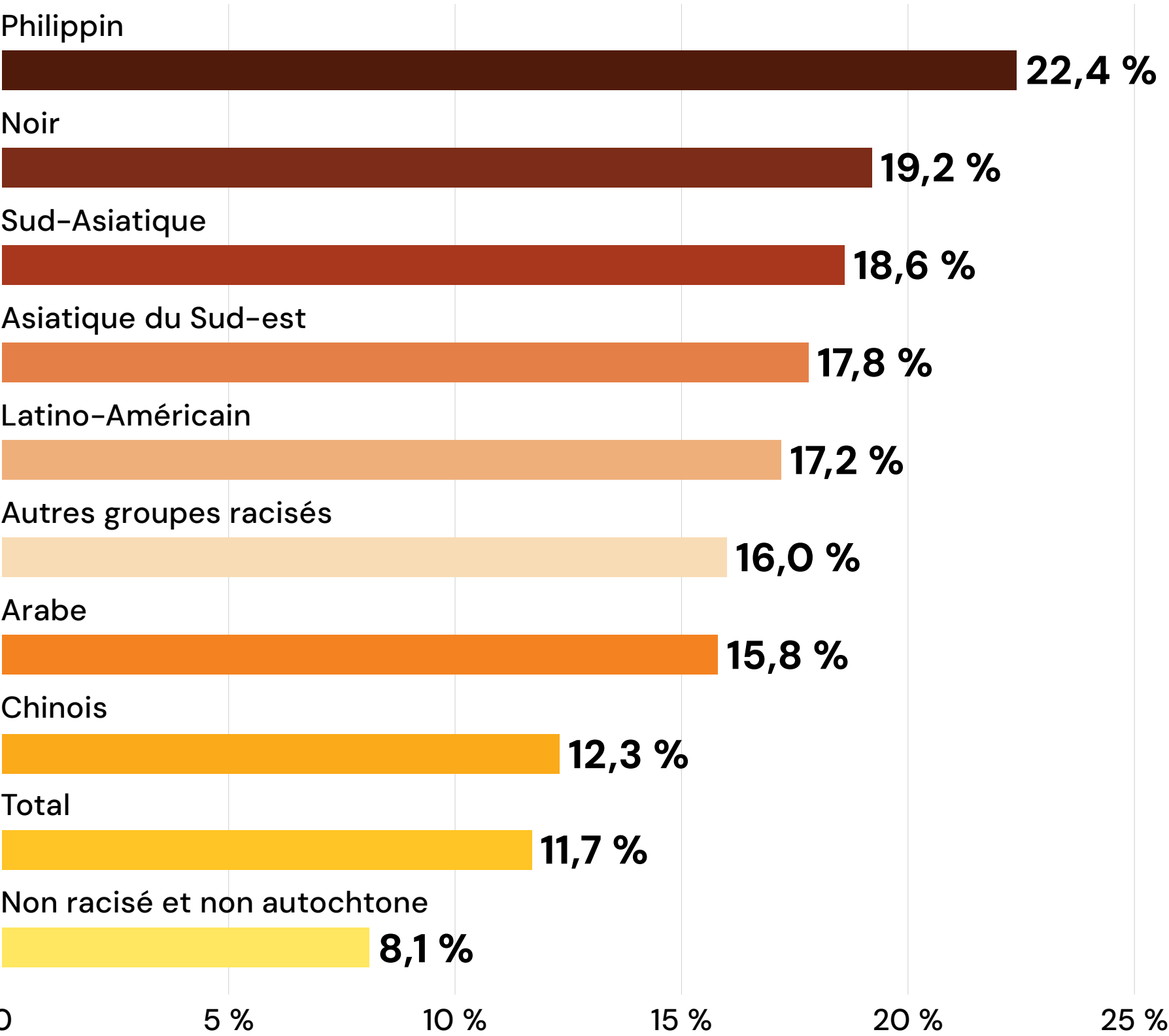
# VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES

## GROUPE RACISÉS

Selon les résultats fondés sur les renseignements recueillis dans un échantillon de banques alimentaires faisant partie de la base de données sur les admissions de Banques alimentaires Canada, les personnes issues de groupes racisés qui ont recours aux banques alimentaires sont plus susceptibles d’avoir un revenu d’emploi comme principale source de revenu (20 %) que les clients qui s’identifient comme étant Blancs (14 %).

Comparativement au nombre total de clients, les personnes issues de groupes racisés qui ont recours aux banques alimentaires sont plus susceptibles d’habiter dans des logements locatifs du marché et sont confrontées aux effets cumulatifs de devoir compter sur un emploi précaire, à faible salaire et à temps partiel ou précaire, en plus de consacrer une grande partie de leur revenu au loyer. Il convient de souligner qu’il n’y a pas de programmes de soutien gouvernementaux qui ciblent les prestations versées aux personnes qui occupent un emploi ou qui habitent dans un logement locatif du marché.

**Figure 13:** Pourcentage d’employés dont le salaire est inférieur au seuil de faible rémunération, âgés de 25 à 54 ans, par groupe racisé, Canada 2024



**SOURCE DES DONNÉES :** Graphique reproduit à partir de Gill, J. (18 août 2025) Employés ayant un faible taux de rémunération, 2024. *Qualité de l’emploi au Canada*. Statistique Canada. [https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/14-28-0001/2025001/article/00002-fra.htm?utm\\_source=mstatcan&utm\\_medium=eml&utm\\_campaign=statcan-statcan-mstatcan](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/14-28-0001/2025001/article/00002-fra.htm?utm_source=mstatcan&utm_medium=eml&utm_campaign=statcan-statcan-mstatcan)

VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES  
TEMPS PASSÉ AU CANADA

« DANS NOTRE RÉGION, LES FACTEURS [QUI MÈNENT À L'AUGMENTATION DU RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES] COMPRENNENT LE COÛT DU LOGEMENT ET DE LA NOURRITURE, AINSI QUE LES MESURES DE SOUTIEN INSUFFISANTES POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS, À LEUR ARRIVÉE. LA DIFFICULTÉ D'AVOIR ACCÈS À UN EMPLOI À SALAIRE DÉCENT SEMBLE ÉGALEMENT JOUER UN RÔLE IMPORTANT POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS. »

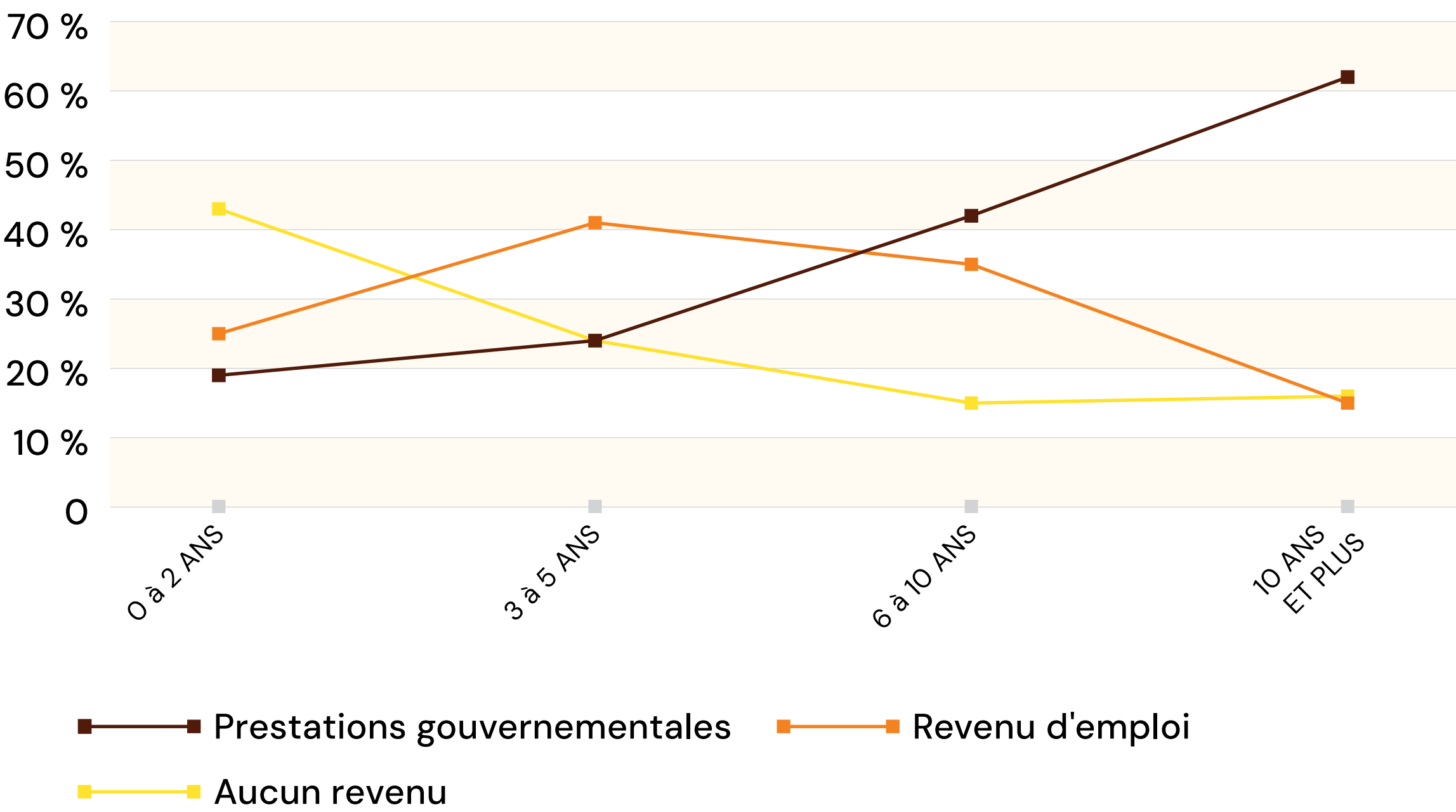
RÉPONDANT AU SONDAGE, ONTARIO

Les nouveaux arrivants au Canada qui sont au pays depuis dix ans ou moins représentent près de 34 % des clients des banques alimentaires, ce qui est stable par rapport aux données de l'année dernière, mais représente une augmentation importante par rapport à 2019, année où ils représentaient 13 % des clients.

Les nouveaux arrivants qui ont recours aux banques alimentaires sont plus susceptibles de gagner un revenu d'emploi ou de n'avoir aucune source de revenu que les personnes nées au Canada ou qui habitent ici depuis plus de dix ans. Les personnes appartenant à ces derniers groupes sont plus susceptibles de recevoir des prestations fédérales ou provinciales.

La figure 14 montre la trajectoire de l'expérience des immigrants. Au cours de leurs premières années, nombreux sont les nouveaux arrivants qui ont recours aux banques alimentaires et qui ne sont pas admissibles aux diverses prestations, comme l'aide sociale et les prestations d'invalidité provinciales et l'Allocation canadienne pour enfants versée par le gouvernement fédéral, ou qui en ignorent l'existence. Les utilisateurs des banques alimentaires qui sont nés au Canada ou qui y habitent depuis plus de dix ans sont plus susceptibles d'avoir accès aux prestations gouvernementales.

Figure 14 : Principale source de revenu selon la période passée au Canada, pourcentage de ménages ayant recours aux banques alimentaires



SOURCE DES DONNÉES : Base de données sur les admissions de Banques alimentaires Canada. Il est possible que les résultats ne soient pas représentatifs sur le plan géographique. (N>200 000).

# VOIR AU-DELÀ DES TENDANCES GÉNÉRALES

## TEMPS PASSÉ AU CANADA

Comparativement aux membres de la population générale au Canada, les nouveaux arrivants, en général, sont plus susceptibles d’être sans emploi ou d’occuper des emplois moins bien rémunérés et non sécurisés; près de trois nouveaux arrivants récents sur 10 gagnent un revenu se situant sous le seuil de faible rémunération.<sup>57</sup> Ceux qui ont un permis de travail temporaire sont vulnérables à une exploitation par leurs employeurs. Les travailleurs qualifiés ou les professionnels peuvent se heurter à des environnements beaucoup plus complexes que leurs homologues nés au Canada, et peuvent devoir consacrer plus de temps et d’efforts pour obtenir un emploi dans leur domaine.<sup>58</sup> Malgré ces obstacles, et même si un grand nombre d’entre eux doivent payer des impôts, les nouveaux arrivants sont les moins en mesure d’avoir accès aux prestations d’assurance-emploi.<sup>59</sup>

En raison de la pression supplémentaire exercée par les coûts élevés du logement, les nouveaux arrivants récents qui occupent un emploi affichent des taux d’insécurité alimentaire plus élevés que les nouveaux arrivants qui habitent au Canada depuis dix ans ou plus ou les personnes nées au Canada. Par exemple, 67 % des nouveaux arrivants récents qui habitent au Canada depuis deux ans ou moins et qui occupent actuellement un emploi vivent de l’insécurité alimentaire, comparativement à 37 % des personnes nées au Canada actuellement en emploi.<sup>60</sup>

<sup>57</sup> Gill. Employés ayant un faible taux de rémunération, 2024.

<sup>58</sup> Nohl, A.-M., Schittenhelm, K. et O. Schmidtke. (2014). *Work in transition: Cultural capital and highly skilled migrants’ passages into the labour market*. University of Toronto Press. <https://doi.org/10.3138/9781442668737>

<sup>59</sup> Banques alimentaires Canada. (17 juillet 2025). *Les données de Banques alimentaires Canada remettent en question les hypothèses sur la situation des nouveaux arrivants*. <https://foodbankscanada.ca/fr/les-donnees-de-banques-alimentaires-canada-remettent-en-question-les-hypotheses-sur-la-situation-des-nouveaux-arrivants/>

<sup>60</sup> Voir le tableau 4 du présent rapport.



# INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, ACCÈS À LA NOURRITURE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE NORD CANADIEN

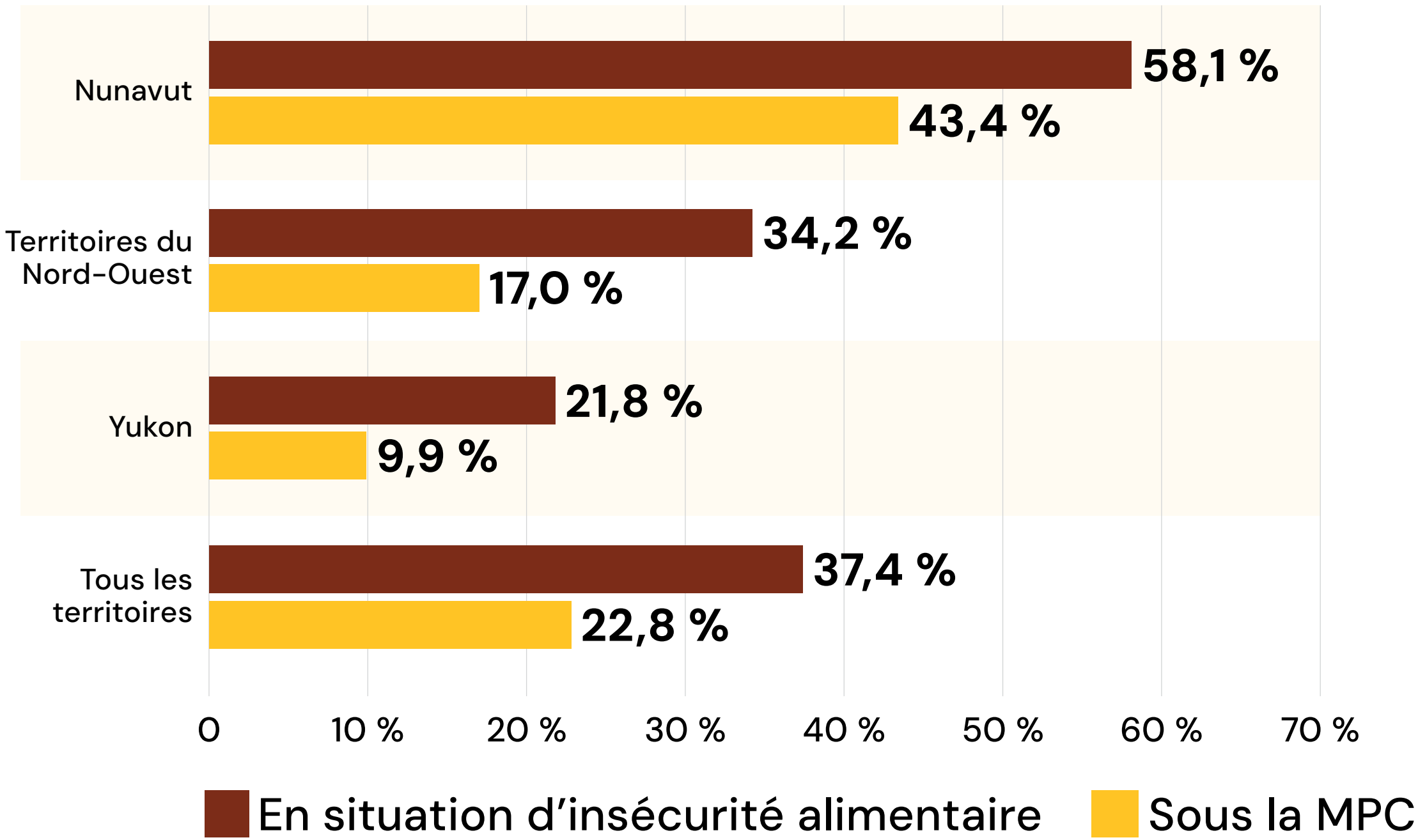
Les taux de pauvreté et d’insécurité alimentaire sont plus élevés à l’échelle des territoires que dans les provinces. En 2025, un peu plus de 22 % des habitants des territoires vivent sous le seuil officiel de pauvreté, comparativement à 10,2 % dans les provinces. Le taux d’insécurité alimentaire dans les territoires est de 37,4 %, comparativement à 25,5 % dans les provinces, et a augmenté de 11 points de pourcentage depuis 2021.<sup>61</sup> Le Nunavut affiche les taux de pauvreté (34 %) et d’insécurité alimentaire (58 %) les plus élevés parmi tous les territoires.

Dans le Nord, les habitants doivent composer avec des coûts alimentaires qui peuvent être le double ou le triple des coûts prévalant dans les régions du sud du pays. Par exemple, selon les derniers chiffres disponibles (2022), le coût mensuel moyen estimé d’un panier d’aliments nutritifs dans les collectivités du Nord pour une famille de référence de quatre personnes était de 1 805,44 dollars, soit près de 700 dollars de plus que le coût d’un panier d’aliments nutritifs constitué à Ottawa, même après l’application de subventions.<sup>62</sup>

Des renseignements plus récents, recueillis entre 2022 et 2024, montrent que le coût des aliments à Qikiqtaaluk, la plus grande région du Nunavut, a augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que celui observé dans le reste du Canada. Le prix d’un panier complet de biens — ou même d’une sélection des 23 produits les plus souvent achetés — a augmenté de plus de 20 % à Qikiqtaaluk, comparativement à une moyenne de 12 % à l’échelle nationale.<sup>63</sup>

De nombreux facteurs contribuent à l’augmentation du coût des aliments dans le Nord, notamment les coûts plus élevés de construction et d’entretien d’un magasin (y compris les coûts en électricité), la nécessité de verser aux travailleurs un salaire tenant compte du coût de la vie plus élevé, le risque accru d’altération des aliments créé par les distances d’expédition et les frais de transport.<sup>64</sup>

Figure 15 : Taux de pauvreté et d’insécurité alimentaire, selon le territoire



SOURCE DES DONNÉES : Statistique Canada. (2025). Enquête canadienne sur le revenu, 2023. *Le Quotidien*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250501/dq250501b-fra.htm>

<sup>61</sup> Statistique Canada. (19 juin 2024). Enquête canadienne sur le revenu : estimations territoriales, 2022. *Le Quotidien*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240619/dq240619d-fra.htm>

<sup>62</sup> Gouvernement du Canada. (2022). Coût du Panier de provisions nordique révisé en 2021 à 2022. <https://www.nutritionnordcanada.gc.ca/fra/1745933919234/1745947912822>

Santé publique Ottawa. (2022). *Panier de provisions nutritif et insécurité alimentaire à Ottawa 2022 : Surveiller l’abordabilité des aliments à Ottawa*. <https://www.santepubliqueottawa.ca/fr/public-health-topics/resources/Documents/NFB-2022-Report-FR.pdf>

Coût hebdomadaire du panier de provisions nordique multiplié par quatre aux fins de comparaison.

<sup>63</sup> Li, N. (2024). *Rapport technique sur l’augmentation des prix des aliments en 2022-2023 dans la région de Qikiqtaaluk (Nunavut)*. Équipe d’évaluation du CIIA. Université métropolitaine de Toronto.

<sup>64</sup> Banques alimentaires Canada. (2023). *The journey of food to remote Northern communities*. <https://storymaps.arcgis.com/stories/e32626c229e945a0a5939fe37bb82a12>

# INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, ACCÈS À LA NOURRITURE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE NORD CANADIEN

## ACCÈS AUX ALIMENTS, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

L’insécurité alimentaire dans le Nord est complexe et comprend d’autres éléments que le coût élevé des aliments. Elle sous-tend également un choix limité, un accès restreint, une mauvaise qualité et une faible disponibilité des aliments, et des difficultés plus générales liées aux perturbations culturelles et aux impacts des changements climatiques.<sup>65</sup>

En ce qui concerne l’accès traditionnel à la nourriture, les changements climatiques ont été associés à une gamme de défis, notamment la réduction des populations animales et végétales, les saisons de récolte plus courtes, les conditions de chasse dangereuses et l’augmentation des coûts financiers liés à la chasse, comme l’augmentation des coûts du carburant en prévision des conditions météorologiques imprévisibles ou les voyages de chasse plus longs. Pour les collectivités autochtones du Nord, l’accès aux aliments traditionnels constitue un élément essentiel pour assurer la sécurité alimentaire et réduire la pression créée par la dépendance aux aliments du marché coûteux.

Les politiques coloniales et les forces du marché minent la sécurité alimentaire des Autochtones depuis des décennies,<sup>66</sup> mais les collectivités du Nord trouvent des moyens novateurs de se réapproprier une souveraineté alimentaire.<sup>67</sup> Ces moyens comprennent des initiatives qui favorisent un accès accru aux aliments traditionnels — par exemple, les chasses communautaires – et la production alimentaire locale — par exemple, les serres, l’agriculture à petite échelle et les carrefours alimentaires.<sup>68</sup>

<sup>65</sup> Guan, J., Wang, J. C.-H. et B. Beatty. (2023). Indigenous food insecurity is complex—why are the policy indicators simple? *Canadian Journal of Public Health* [publication en pré-lancement en ligne: DOI :10.2139/ssrn.5188371]

<sup>66</sup> Burnett, K. et T. Hay. (2023). *Plundering the North: A history of settler colonialism, corporate welfare, and food insecurity*. Presses de l'Université du Manitoba.

<sup>67</sup> Lorsqu’il est question de gestion alimentaire dans le Nord, la souveraineté alimentaire intègre les notions de « savoir, de langue, de continuité culturelle et d’autosuffisance communautaire inuits ». Voir Qikiqtani Inuit Association. (2019). *Food sovereignty and harvesting*. <https://www.qia.ca/wp-content/uploads/2019/03/Food-Sovereignty-and-Harvesting.pdf>

<sup>68</sup> Zagar, A. (2023). *The impact of climate change on traditional food systems: Understanding the challenges and risks that climate change brings to traditional food systems in remote communities in Northern Canada*. Banques alimentaires Canada. <https://storymaps.arcgis.com/stories/7292a3b644374d0281f2e7c2260f3327>



# INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, ACCÈS À LA NOURRITURE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE NORD CANADIEN

## PRINCIPE DE JORDAN ET INITIATIVE : LES ENFANTS INUITS D’ABORD

**« COMPTE TENU DE L’AUGMENTATION DES COÛTS DE LA NOURRITURE ET DU TRANSPORT DES MARCHANDISES ET DES COMPRESSIONS DANS LE FINANCEMENT PRÉVU PAR LE PRINCIPE DE JORDAN, LES FAMILLES DU NORD ONT DE LA DIFFICULTÉ À SE PROCURER DES ALIMENTS SAINS. DE NOMBREUSES FAMILLES AUTOCHTONES COMMUNIQUENT QUOTIDIENNEMENT AVEC NOUS POUR PRÉSENTER DES DEMANDES ALIMENTAIRES, Y COMPRIS DES ALIMENTS TRADITIONNELS QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE FOURNIS PAR LES PROGRAMMES ALIMENTAIRES LOCAUX ET LES BANQUES ALIMENTAIRES. »**

RÉPONDANT AU SONDAGE, YUKON

L’insuffisance du soutien gouvernemental est devenue une préoccupation plus grande cette année, alors que le gouvernement fédéral a annoncé, en février, qu’il allait trouver « de nouvelles façons de traiter les demandes pour accélérer la prise de décisions et répondre à la demande accrue ». Cela imposerait des limites au principe de Jordan, un principe de l’enfant d’abord appliqué au Canada, qui garantit que les enfants des Premières Nations ont accès aux services sociaux, éducatifs et de santé dont ils ont besoin et qu’il n’y aura pas de retards ou de refus en raison de conflits de compétence liés au financement.

Le principe de Jordan a été établi en 2007 après le décès de Jordan River Anderson, un enfant des Premières Nations du Manitoba qui a passé toute sa vie à l’hôpital parce que les différents ordres de gouvernement ne pouvaient déterminer quel gouvernement devait assumer le coût de ses soins à domicile. Il a été créé pour empêcher que de tels conflits de compétence retardent ou empêchent à nouveau l’accès aux services sociaux, éducatifs ou de santé essentiels aux enfants des Premières Nations.

Le financement du principe de Jordan a été augmenté pour répondre non seulement aux besoins médicaux et éducatifs, mais aussi aux déterminants sociaux plus généraux de la santé, y compris la sécurité alimentaire. Grâce au principe de Jordan, les familles et les fournisseurs de services ont pu demander un soutien rattaché à des éléments comme des programmes d’alimentation saine, des régimes alimentaires spécialisés pour les enfants ayant des problèmes de santé et le transport permettant d’avoir accès aux épiceries et aux repas communautaires. En reconnaissant que la sécurité alimentaire est essentielle au mieux-être des enfants, le principe de Jordan est devenu un outil que les collectivités pourraient utiliser pour créer un

environnement plus favorable, dans lequel les enfants ont un accès constant à des aliments nutritifs. Les changements apportés à la façon dont le principe est administré seraient déstabilisateurs, ce qui créerait de l’incertitude parmi les familles et les fournisseurs de services qui comptent sur des soutiens stables et prévisibles pour répondre aux besoins essentiels des enfants.

Le programme de bons alimentaires Hamlet, financé dans le cadre de l’Initiative : Les enfants inuits d’abord (IEID), a également apporté un soulagement considérable en aidant les familles à répondre aux besoins nutritionnels des enfants inuits. À partir de 2023, les administrations municipales du Nunavut ont obtenu des fonds de l’IEID pour multiplier les mesures de soutien nutritionnel à tous les enfants inuits de leurs collectivités. En décembre 2024, presque toutes les collectivités du territoire, à l’exception d’une, avaient mis en place un programme de bons d’achat offrant 500 dollars par enfant pour l’épicerie, ainsi que 250 dollars supplémentaires pour les enfants âgés de moins de quatre ans.<sup>69</sup>

L’Initiative : Les enfants inuits d’abord, qui finance des programmes sociaux, éducatifs et de santé pour les enfants inuits, devait prendre fin le 31 mars. L’initiative s’est vu accorder une prolongation d’un an, mais le statut du financement demeure nébuleux. De nouvelles restrictions exigent désormais que chaque enfant soit inscrit individuellement. Ce changement a créé d’importants fardeaux administratifs pour des collectivités comme Igloolik, et l’avenir des programmes qui ont un impact, comme celui des bons alimentaires, est incertain. Les fournisseurs de services craignent que les soutiens essentiels aux familles inuites soient perturbés, ou même abolis.<sup>70</sup>

<sup>69</sup> Sinha, V., Wheatley, D., Penney, J. et N. Li. (27 février 2025). Inuit children in Nunavut face a preventable food security crisis. *La conversation*. <https://theconversation.com/inuit-children-in-nunavut-face-a-preventable-food-security-crisis-250004>

<sup>70</sup> Antunes, J. (27 mars 2025). Inuit Child First Initiative extended, but nobody is sure when money will flow. *Nunatsiaq News*. <https://nunatsiaq.com/stories/article/inuit-child-first-initiative-extended-but-nobody-is-sure-when-money-will-flow/>

# RECOMMANDATIONS POLITIQUES



# RECOMMANDATIONS POLITIQUES

## L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE MINE UN CANADA FORT

**Le Canada est à la croisée des chemins. D'importants changements politiques sont survenus au cours de la dernière année, y compris un nouveau mandat libéral fédéral sous la direction du premier ministre Mark Carney. Bien que les premières mesures prises par le premier ministre laissent supposer un changement des priorités fédérales — en raison de l'accent mis sur la croissance économique durable, l'abordabilité, les projets de construction du pays et la modernisation du secteur public — l'engagement à réduire la pauvreté et à freiner le recours aux banques alimentaires demeure incertain.**

Ce changement national se déroule dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes et de menaces pour le système commercial mondial, et cela dans un monde de plus en plus divisé. En raison de la combinaison de la transition nationale, de l'incertitude politique et de l'instabilité mondiale, il est plus difficile d'évaluer si la volonté politique de lutter contre la pauvreté gagne ou perd du terrain.

**Pendant ce temps, la nécessité de prendre des mesures décisives pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire n'a jamais été aussi urgente.**

Le recours aux banques alimentaires s'est intensifié au Canada. En 2025, on recense un million de visites mensuelles de plus qu'en 2019. Statistique Canada a fait état d'un nombre record de dix millions de personnes habitant au sein de ménages en situation d'insécurité alimentaire — soit une augmentation de quatre millions de personnes au cours de la même période. La grave insécurité alimentaire a doublé : 2,6 millions de personnes se privent régulièrement de repas ou passent des journées entières sans manger.

Le réseau de banques alimentaires du Canada n'a jamais été conçu pour gérer ce niveau de demande soutenue. Les coûts d'exploitation ont triplé en quatre ans, et de nombreuses banques alimentaires peinent à garder leurs tablettes remplies. D'autres ont été contraintes de réduire la distribution alimentaire ou, dans certains cas, de cesser complètement leurs activités. Le réseau croule sous la pression.

Au-delà de la pression immédiate exercée sur le secteur caritatif, les conséquences à long terme de l'insécurité alimentaire généralisée sont très préoccupantes. Les répercussions sur la santé, tant physique que mentale, font augmenter les coûts de notre système de santé et érodent la productivité économique. Il y a également de plus en plus de preuves indiquant que la privation soutenue mine la confiance du public, affaiblit les institutions démocratiques et menace la cohésion sociale.

À une époque où le Canada tente de composer avec l'incertitude mondiale actuelle et les perturbations économiques, le fait qu'un quart de sa population ne puisse se procurer suffisamment de nourriture constitue une menace sérieuse pour la résilience nationale. Pour bâtir un Canada fort, il faut dès maintenant s'attaquer à l'abordabilité, à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire.



# RECOMMANDATIONS POLITIQUES

## PRINCIPALES MESURES FÉDÉRALES RELATIVES À LA PAUVRETÉ EN 2024-2025

En 2024-2025, le gouvernement fédéral a pris plusieurs mesures qui se rapportent aux conditions sous-jacentes menant à la pauvreté au Canada. Bien qu’elles ne représentent pas nécessairement une stratégie complète de réduction de la pauvreté, elles façonnent l’environnement politique de façon importante. Voici quelques-unes des principales nouveautés :

### FINALISER LA PRESTATION CANADIENNE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (PCPH)

Après des années d’élaboration, le gouvernement fédéral a finalisé la conception de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées avant sa mise en œuvre prévue, en juillet 2025. Bien que son impact définitif reste à voir, la PCPH représente une mesure de soutien du revenu attendue depuis longtemps pour les personnes handicapées, qui constituent un des groupes les plus à risque de vivre une pauvreté persistante. Toutefois, le montant actuel demeure insuffisant pour de nombreuses personnes handicapées.

### METTRE EN PLACE LE RÉGIME CANADIEN DE SOINS DENTAIRES (RCSD)

Le Régime canadien de soins dentaires a été lancé en 2023, et sa mise en place tout au long de 2024 comprenait les soins aux aînés de plus de 65 ans, aux enfants de moins de 18 ans et aux personnes admissibles à un crédit d’impôt pour personnes handicapées.<sup>71</sup> Tous les autres adultes admissibles ont accès au programme depuis mai 2025. Des données récentes montrent que la première phase de sa mise en place pourrait avoir contribué au renforcement majeur de la capacité des aînés à pouvoir se payer des soins dentaires réguliers.<sup>72</sup>

### LANCEMENT D’UN PROGRAMME NATIONAL D’ALIMENTATION DANS LES ÉCOLES

Le gouvernement a commencé à mettre en œuvre un programme national d’alimentation scolaire, un autre engagement de longue date du gouvernement précédent. Bien que le programme ne s’attaque pas directement aux causes structurelles de l’insécurité alimentaire, il offre un allègement modéré de l’abordabilité aux familles à faible revenu et favorise de meilleurs résultats scolaires chez les enfants habitant au sein de ménages souffrant d’insécurité alimentaire.

### METTRE À JOUR LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

Le gouvernement fédéral a révisé son plan de logement pour y inclure des milliards en nouveaux financements pour des logements abordables et à loyer économique. Bien que les besoins demeurent énormes – des millions de logements sont requis – il s’agit d’un investissement clé dans les efforts visant à combler l’écart de l’offre de logements et à atténuer les pressions locatives.

Il importe de souligner que ces mesures ont été prises sous deux gouvernements différents, bien que toutes deux aient été dirigées par le même parti politique. Le mandat et l’orientation du nouveau gouvernement Carney ont permis de mettre en évidence les principaux domaines d’action ciblés, notamment la réintégration du gouvernement fédéral dans les activités de construction de logements, l’accélération de la construction de logements abordables, l’amélioration du régime d’assurance-emploi et l’investissement dans le Nord. Bien que ces engagements puissent contribuer à la réduction de la pauvreté et à l’amélioration de l’abordabilité, s’ils sont entièrement respectés, des réformes plus directes et structurelles sont nécessaires pour faire diminuer les taux de pauvreté de façon significative.

<sup>71</sup> Santé Canada, (11 décembre 2023). *Régime canadien de soins dentaires*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2023/12/le-regime-canadien-de-soins-dentaires.html>

<sup>72</sup> Matern, R., Notten, G. et S. Seer. (31 juillet 2025). Ne manquez pas les bonnes nouvelles sur la réduction de la pauvreté en 2025. Options politiques. <https://policyoptions.irpp.org/2025/07/poverty-reduction/>



## **UNE APPROCHE INTERSECTIONNELLE DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES**

Il est important de se rappeler que la pauvreté est une expérience qui varie considérablement au sein des différents groupes sociaux. Les groupes de personnes vulnérables, comme par exemple les Autochtones, les néo-Canadiens, les Canadiens racisés, les sans-abri, les familles monoparentales, les jeunes et les personnes qui s'identifient comme membres de la communauté 2ELGBTQIA+ sont non seulement plus à risque de présenter des taux de pauvreté plus élevés que les autres groupes, mais sont également plus susceptibles de vivre dans des conditions de logement précaires et souvent, de recevoir moins de soutien ou d'être en mesure de sortir de la pauvreté. À mesure que les gouvernements recréent un filet de sécurité sociale au Canada, ils doivent tenir compte des différences dans cette expérience, afin qu'aucun groupe ne soit négligé.

**RECOMMANDATIONS POLITIQUES**  
CATALYSER LE CHANGEMENT

**Nous pouvons créer un Canada où personne ne souffre de la faim. Le gouvernement peut atténuer l'insécurité alimentaire de 50 % d'ici 2030 en menant une action collective et en apportant des changements de politiques.**

Pour mettre fin à l'insécurité alimentaire et renverser les tendances alarmantes observées par les banques alimentaires à l'échelle du Canada, Banques alimentaires Canada demande l'application de mesures urgentes dans trois domaines clés :

- 01

S'ATTAQUER AUX CAUSES PROFONDES DE LA PAUVRETÉ
- 02

RENDRE LA VIE PLUS ABORDABLE
- 03

RÉDUIRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE NORD

# RECOMMANDATIONS POLITIQUES

## S’ATTAQUER AUX CAUSES PROFONDES DE LA PAUVRETÉ

Les gens passent entre les mailles du filet. Le filet de sécurité sociale du Canada, autrefois solide et enviable, est devenu désuet et inefficace dans le contexte de la situation économique actuelle. De plus en plus de personnes souffrent d’insécurité alimentaire et sont prises au piège de la pauvreté. Les données montrent que les personnes qui ont un emploi ont recours aux banques alimentaires à un rythme effarant, ce qui est alarmant. Le gouvernement doit s’attaquer de front à la pauvreté systémique pour réduire le recours croissant aux banques alimentaires, en améliorant le régime d’assurance-emploi du Canada et en « réparant » le filet de sécurité sociale.

### Améliorer l’assurance-emploi

Pour tenir compte de la hausse de l’insécurité alimentaire chez les travailleurs, qui constituent actuellement le groupe d’utilisateurs de banques alimentaires qui connaît la croissance la plus rapide, le gouvernement fédéral doit offrir un soutien direct aux travailleurs à faible revenu et ayant un emploi précaire.

Pour soutenir efficacement ce groupe démographique de plus en plus présent dans les banques alimentaires, le gouvernement fédéral doit moderniser le régime d’assurance-emploi afin qu’il tienne compte des réalités actuelles du marché du travail. Les réformes devraient comprendre les mesures suivantes :

- Élargir l’accès à l’assurance-emploi des travailleurs précaires, des travailleurs à la demande et des travailleurs autonomes, et réduire le nombre d’heures admissibles.
- Améliorer le programme de travail pendant une période de prestations et prolonger la durée des prestations jusqu’à 52 semaines.
- Créer un volet permanent de soutien du revenu pour les travailleurs âgés déplacés (âgés de 45 à 65 ans) touchés par des perturbations liées à l’industrie ou au commerce.

Ces mesures stratégiques fondées sur des données probantes offriraient une protection plus équitable et plus complète aux personnes qui ont de la difficulté à se maintenir à flot pendant qu’elles travaillent.

### Réparer le filet de sécurité sociale

La « réparation » du filet de sécurité sociale du Canada exige un engagement renouvelé à veiller à ce que personne ne se trouve sous un seuil de revenu minimum. Un solide filet de sécurité doit garantir un niveau de vie de base et offrir un soutien fiable pour protéger les gens de la pauvreté, tout en s’attaquant aux problèmes de santé mentale et de toxicomanie auxquels de nombreuses personnes sont confrontées. Le gouvernement fédéral a pris des mesures prometteuses, comme le lancement de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) et du Régime canadien de soins dentaires (RCSD), mais la portée de ces initiatives demeure trop limitée pour contrer l’ampleur croissante de la pauvreté. La cote D du gouvernement du Canada dans la Fiche de rendement sur la pauvreté 2025<sup>73</sup> reflète ce décalage.

Le gouvernement fédéral doit agir dès maintenant pour prévenir d’autres difficultés, en prenant d’abord l’engagement ferme de renforcer la PCPH. Il doit :

- augmenter le montant des prestations pour sortir les personnes handicapées de la pauvreté, comme prévu;
- améliorer l’admissibilité et l’accessibilité du programme afin qu’un plus grand nombre de personnes puissent présenter une demande et en bénéficier.

Sans mesures audacieuses et immédiates pour renforcer le filet de sécurité sociale, la pauvreté et l’insécurité alimentaire continueront d’augmenter, ce qui minera la santé et la stabilité à long terme des collectivités de toutes les régions du pays.

<sup>73</sup> <https://foodbankscanada.ca/fr/fiches-de-rendement-sur-la-pauvrete/>

# RECOMMANDATIONS POLITIQUES

## RENDRE LA VIE PLUS ABORDABLE

**Pour beaucoup de gens, la vie est devenue de plus en plus chère. Le coût du loyer a grimpé en flèche et a commencé à compromettre la capacité des gens de se procurer de la nourriture. Il faut agir pour réduire les coûts de logement et permettre aux gens d’acheter des aliments nutritifs. Le gouvernement du Canada doit agir rapidement pour construire des maisons abordables et mettre en place une allocation pour l’épicerie et les besoins de base.**

### Construire des maisons abordables

L’abordabilité du logement demeure une des solutions les plus urgentes et les plus citées pour lutter contre la faim et la pauvreté au Canada. En 2025, 83 % des banques alimentaires ont indiqué que le besoin d’offrir un plus grand nombre de logements abordables était l’intervention stratégique la plus importante, comparativement à 61 % en 2019. Cette urgence est soulignée par la hausse spectaculaire des coûts du logement pour les ménages à faible revenu, qui consacrent désormais en moyenne 66 % de leur revenu disponible au logement. Les locataires d’un logement économique, et surtout les personnes racisées et les nouveaux arrivants qui habitent dans les grands centres urbains, sont particulièrement vulnérables à l’insécurité alimentaire.

Pour améliorer l’abordabilité du logement, le gouvernement fédéral doit agir rapidement et de façon décisive, tant en ce qui concerne l’offre que la demande. Le gouvernement doit :

- accélérer la mise en œuvre des activités de Maisons Canada pour livrer chaque année des dizaines de milliers de logements abordables et hors marché, en mettant à profit des terrains publics et en travaillant en partenariat avec des organismes qui reconnaissent la valeur de la construction de tels logements;
- finaliser un accord national sur le logement avec les provinces et les municipalités afin d’harmoniser le financement, de réduire les droits d’aménagement et de rationaliser les réformes de zonage;
- instaurer un programme national d’aide au logement s’inspirant du Programme d’allocation pour le loyer du Manitoba, couronné de succès, afin d’alléger immédiatement la pression exercée sur les locataires à faible revenu.

La combinaison d’immeubles publics de grande envergure et d’un soutien ciblé aux locataires est la voie la plus claire à emprunter pour réparer le système de logement défaillant du Canada.

### Favoriser l’abordabilité des aliments

L’augmentation du coût des aliments se fait sentir de façon plus intense et plus fréquente, littéralement semaine après semaine, à l’épicerie. La nourriture est maintenant la principale raison invoquée par les clients des banques alimentaires pour demander de l’aide, ce qui reflète les préoccupations du grand public quant à l’incidence des prix des aliments sur les finances des ménages. La hausse spectaculaire de 25 % des prix des aliments sur quatre ans n’a pas été égalée par la croissance des salaires ou les rajustements apportés à l’aide sociale, ce qui fait en sorte que de nombreux Canadiens sont de plus en plus incapables de se payer même des produits de première nécessité.

Pour mettre en place un allègement immédiat, le gouvernement fédéral doit :

- instaurer une allocation pour l’épicerie et les besoins de base destinée aux Canadiens à faible revenu;
- modéliser l’allocation sur le régime éprouvé de crédit d’impôt pour la TPS, comme le recommande le Conseil d’action sur l’abordabilité.
- augmenter les suppléments de crédit pour l’ACT ou la TPS pendant les périodes de choc des prix des aliments.

L’application de ces mesures permettrait d’offrir une aide directe et rapide aux ménages touchés de façon disproportionnée par l’inflation alimentaire, tout en renforçant la confiance du public dans la capacité du gouvernement à réagir à une crise d’abordabilité qui s’aggrave.

# RECOMMANDATIONS POLITIQUES

## RÉDUIRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE NORD

**L'insécurité alimentaire dans le Nord canadien est à la fois plus grave et plus complexe que dans les provinces, en raison de la combinaison des taux de pauvreté extrême, des prix inabordables des aliments et des obstacles systémiques à l'accès.**

Plus de 22 % des habitants des territoires vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui est plus que le double du pourcentage correspond à la moyenne nationale, et 37,5 % habitent au sein de ménages en situation d'insécurité alimentaire. La crise est la plus aiguë au Nunavut, où près de 60 % des résidents vivent de l'insécurité alimentaire.<sup>74</sup> En plus des prix élevés, les résidents doivent composer avec des aliments de mauvaise qualité, des choix restreints, une disponibilité limitée et des menaces causées par les changements climatiques pour les sources alimentaires traditionnelles; tous ces éléments contribuent à créer une crise plus profonde et plus enracinée.

Pour réduire de façon significative l'insécurité alimentaire dans le Nord, les politiques doivent devenir des solutions systémiques à long terme ancrées dans l'équité et les partenariats avec les Autochtones.

- Nutrition Nord Canada doit être remanié, en collaboration avec les collectivités nordiques et autochtones, pour qu'on s'assure que l'allègement du coût des aliments est à la fois ciblé et responsable à l'échelle locale.
- La déduction pour les résidents du Nord devrait être transformée en prestation remboursable progressive offrant un meilleur soutien aux ménages à revenu faible ou modeste, plutôt que de profiter de façon disproportionnée aux personnes à revenu élevé.

Bien que les subventions alimentaires et les allègements fiscaux puissent aider, ils ne représentent qu'une partie de la solution. La lutte contre l'insécurité alimentaire dans le Nord nécessite une stratégie fédérale coordonnée qui s'attaque de front à l'abordabilité, aux lacunes d'infrastructure, à la résilience climatique et à la souveraineté alimentaire des Autochtones.

<sup>74</sup> Statistique Canada. Enquête canadienne sur le revenu, 2023.





# NOTRE MÉTHODOLOGIE

# NOTRE MÉTHODOLOGIE

Le Bilan–Faim est le rapport annuel phare de Banques alimentaires Canada qui fait état de l’utilisation des banques alimentaires au Canada. Il s’agit d’une enquête transversale par recensement menée auprès de la plupart des organismes et programmes de banques alimentaires, à l’intérieur et à l’extérieur du réseau de Banques alimentaires Canada. Le Bilan–Faim présente un instantané de l’utilisation des banques alimentaires au Canada pris à un moment précis.

Banques alimentaires Canada cherche toujours des moyens d’améliorer le rapport Bilan–Faim. Si vous avez des questions au sujet du rapport ou des idées sur la façon dont nous pourrions l’améliorer, n’hésitez pas à communiquer avec nous. Communiquez avec nous à [info@foodbankscanada.ca](mailto:info@foodbankscanada.ca) en écrivant Bilan–Faim sur la ligne de mention objet de votre message.

# NOTRE MÉTHODOLOGIE

## Le monde des banques alimentaires

Le réseau de Banques alimentaires Canada compte dix associations provinciales, une association territoriale, 814 banques affiliées, qui comprennent près de 3 000 organismes, et trois banques alimentaires affiliées directes dans les territoires. Des banques alimentaires indépendantes, donc extérieures au réseau, ont également participé au sondage.

## Collecte de données

Le Bilan-Faim est envoyé aux banques alimentaires en février de chaque année, et les données sont recueillies en mars. Le mois de mars est la période à l'étude, puisqu'il s'agit d'un mois ordinaire, sans tendances prévisibles de forte ou de faible utilisation. En utilisant systématiquement le mois de mars, nous pouvons suivre les tendances d'utilisation au fil des ans.

Pour optimiser l'intégrité des données et limiter le nombre d'erreurs d'interprétation, le sondage comprend des exemples de la façon dont les données doivent être recueillies et classées. Les définitions des catégories sont également incluses.

Le sondage est transmis aux banques alimentaires et aux responsables de programmes alimentaires par l'entremise d'organismes provinciaux, et directement aux banques alimentaires non affiliées à Banques alimentaires Canada. Le sondage est accessible par un lien en ligne, dans un document en format PDF et Word. Des entretiens par téléphone sont également nécessaires dans certains cas. Le réseau de banques alimentaires de Feed Ontario, de Feed Nova Scotia et d'environ 180 banques alimentaires d'autres provinces, y compris les banques alimentaires non affiliées de l'Armée du Salut, utilise un programme en ligne appelé Link2Feed. Ces banques alimentaires avaient la possibilité de sauter les questions portant sur le recours des clients, puisque ces données pouvaient être obtenues par le truchement de Link2Feed.

## Remarque relative aux visites

Depuis le Bilan-Faim 2018, Banques alimentaires Canada déclare le nombre de visites aux banques alimentaires en mars afin d'offrir une meilleure représentation du besoin de recourir à des banques alimentaires à l'échelle du Canada.

On compte une « visite » pour chaque personne, chaque fois qu'elle reçoit un panier de provisions, et pour chaque membre de son ménage. Par exemple, si une personne célibataire s'est rendue quatre fois à la banque alimentaire en mars, on compte quatre visites. Par contre, si un parent célibataire avec deux enfants s'est rendu deux fois à la banque alimentaire en mars, on compte six visites.

Chaque banque alimentaire détermine le nombre d'accès à ses services dont peuvent bénéficier les gens de la localité, selon son mandat, les besoins de la localité et les ressources disponibles. Dans certains cas, les gens peuvent visiter une banque alimentaire plusieurs fois par mois, alors que dans d'autres cas, ils la visitent moins d'une fois par mois. Au Canada, les clients ont recours aux banques alimentaires une fois par mois dans la plupart des cas.

Le nombre total de visites comprend les visites aux banques alimentaires pour se procurer un panier de provisions qui comprend généralement un mélange de denrées périssables et non périssables pouvant durer de quelques jours à une semaine. Certaines banques alimentaires ont récemment commencé à participer à des initiatives de récupération alimentaire plus grandes qui s'ajoutent à leurs programmes de paniers alimentaires, ce qui leur permet de distribuer rapidement des aliments précis qui peuvent être en abondance à un moment précis, comme des fruits, des légumes et du pain. Puisque ces banques alimentaires doivent distribuer un grand nombre de ces aliments très rapidement en raison de leur caractère périssable, elles acceptent des visites plus fréquentes pour permettre une meilleure rotation des aliments. Comme ces programmes prévoient

habituellement la distribution d'aliments bien précis, ils ne font pas partie des programmes de distribution de paniers alimentaires traditionnels. Par souci d'uniformité des données, les collectes de récupération alimentaire sont exclues du nombre total de visites.

## Analyse des données

Les données du sondage sont saisies dans une base de données, puis épurées pour permettre une analyse rigoureuse, qui comprend le filtrage des résultats pour n'inclure que ceux des banques alimentaires et des programmes alimentaires. On vérifie les valeurs aberrantes pour veiller à ce qu'elles n'altèrent pas les résultats généraux.

Nous reconnaissons que des erreurs peuvent survenir pendant l'exécution des processus de collecte des données. Banques alimentaires Canada effectue un suivi approfondi des banques alimentaires qui ont affiché des valeurs aberrantes (celles qui présentent un écart de +/-25 % au cours d'une année donnée). Toutefois, la fourchette de +25 % a produit trop de valeurs aberrantes cette année, en raison de la hausse spectaculaire du nombre de clients observée par les banques alimentaires dans toutes les régions du pays. On a donc modifié cette fourchette province par province pour cibler les valeurs aberrantes réelles. L'analyse a été effectuée par le personnel de Banques alimentaires Canada, qui s'est appuyé sur l'Ensemble des programmes statistiques relatif aux sciences sociales (SPSS). Le nombre total de visites est fondé sur les données primaires reçues directement des organismes. Nous additionnons le nombre de visites totales selon tous les sondages valides reçus et calculons les résultats des ménages en nous fiant uniquement aux sondages contenant des données complètes dans ces catégories.



Les données ont été traitées dans SPSS et une analyse descriptive a été effectuée. Les proportions de variables assignées ont été calculées et comparées aux autres catégories de variables et aux résultats des sondages précédents. Les résultats ont également été compilés et représentés dans une feuille de calcul Excel.

Dans les cas où des banques alimentaires en exploitation n’avaient pas rempli pas le sondage, nous avons produit des estimations prudentes en vérifiant l’existence du programme alimentaire et en utilisant les données régionales pour augmenter ou diminuer le pourcentage par rapport aux chiffres déjà rapportés. Les valeurs aberrantes sont supprimées des données régionales afin que les tendances ne soient pas exagérées.

Un échantillon des banques alimentaires qui ont répondu aux questions pertinentes a été utilisé pour analyser les réponses relatives aux données démographiques des clients. Les taux de réponse aux questions relatives aux données démographiques demeurent les mêmes d’une année à l’autre. Les données démographiques sont analysées à l’échelle nationale pour assurer une excellente représentativité de l’échantillon, les cas manquants étant exclus de l’analyse. Lorsque des comparaisons d’éléments démographiques sont présentées, les échantillons ont été testés pour déterminer la signification statistique au moyen de tests t afin de repérer les différences entre deux échantillons indépendants.

Une analyse supplémentaire sur les caractéristiques démographiques a été effectuée à l’aide de données désagrégées provenant des statistiques de Banques alimentaires Canada selon les admissions qu’ils ont enregistrées. Les données ont été recueillies auprès d’un échantillon de banques alimentaires utilisant le système et consentant à partager leurs données avec Banques alimentaires Canada. Bien que l’échantillon soit fiable quant au nombre de banques alimentaires, il est possible qu’il ne soit pas représentatif sur le plan géographique.

### Limites

Les ressources et la capacité de documentation des banques alimentaires du pays sont limitées. Il peut arriver que Banques alimentaires Canada effectue un suivi des données aberrantes afin de vérifier s’il y a eu une erreur de déclaration au cours d’une année antérieure. Si c’est le cas, les données des années antérieures peuvent être corrigées. Il s’agit souvent d’erreurs mineures qui n’ont aucune incidence sur les grandes tendances. Banques alimentaires Canada met tout en œuvre pour présenter les données les plus exactes possible.

### Examen de la méthodologie

À l’automne 2018, la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) a passé en revue la méthodologie du Bilan-Faim et formulé plusieurs recommandations pour les années à venir. Dans l’ensemble, la SRSA a relevé que le Bilan-Faim est un programme de sondages qui produit des données précieuses sur les populations vulnérables et habituellement sous-représentées. Le Bilan-Faim constitue un instantané fidèle de l’utilisation des banques alimentaires pour une année donnée, ainsi que des données démographiques clés liées aux populations qui ont recours aux banques alimentaires au Canada. Plusieurs mesures de contrôle de la qualité sont en place pour réduire au minimum le nombre d’erreurs de mesure et de réponse durant les phases de collecte de données.

NOTRE MÉTHODOLOGIE

PROGRAMMES ALIMENTAIRES AYANT PARTICIPÉ AU SONDAGE RATTACHÉ AU BILAN-FAIM 2025

| PROVINCE | N <sup>BRE</sup> DE BANQUES AFFILIÉES | N <sup>BRE</sup> D'ORGANISMES PARTICIPANTS | BANQUES ALIMENTAIRES SEULEMENT | PROGRAMMES ALIMENTAIRES SEULEMENT | LES DEUX | N <sup>BRE</sup> D'ORGANISMES ET DE GROUPE COMMUNAUTAIRES SOUTENUS | TOTAL |
|----------|---------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------|-------|
| ALB.     | 112                                   | 124                                        | 96                             | 1                                 | 27       | 985                                                                | 1 109 |
| C.-B.    | 111                                   | 133                                        | 92                             | 1                                 | 40       | 831                                                                | 964   |
| MAN.     | 109                                   | 115                                        | 71                             | 0                                 | 44       | 303                                                                | 418   |
| N.-B.    | 64                                    | 67                                         | 49                             | 9                                 | 9        | 90                                                                 | 157   |
| T.-N.-L. | 60                                    | 60                                         | 52                             | 0                                 | 8        | 9                                                                  | 69    |
| N.-É.    | 139                                   | 141                                        | 84                             | 34                                | 23       | 75                                                                 | 216   |
| TNO      | 2                                     | 4                                          | 3                              | 0                                 | 1        | 0                                                                  | 4     |
| NU       | 1                                     | 3                                          | 1                              | 1                                 | 1        | 0                                                                  | 3     |
| ONT.     | 139                                   | 646                                        | 452                            | 82                                | 112      | 575                                                                | 1 221 |
| Î.-P.-É. | 8                                     | 8                                          | 4                              | 0                                 | 4        | 10                                                                 | 18    |
| QUÉ.     | 33                                    | 1 395                                      | 372                            | 519                               | 504      | 1                                                                  | 1 395 |
| SASK.    | 35                                    | 39                                         | 28                             | 1                                 | 10       | 77                                                                 | 116   |
| YN       | 1                                     | 2                                          | 2                              | 0                                 | 0        | 7                                                                  | 9     |
| Total    | 814                                   | 2 737                                      | 1 306                          | 648                               | 783      | 2 962                                                              | 5 699 |

# REMERCIEMENTS



# REMERCIEMENTS

Banques alimentaires Canada tient à remercier les centaines de milliers de personnes qui ont accès aux programmes alimentaires et les milliers d’employés et de bénévoles qui, chaque année, communiquent des renseignements à intégrer au Bilan–Faim. Sans les efforts et la participation de ces personnes, cette recherche ne serait pas possible. En outre, nous remercions tout spécialement Martin Gooch, chef de la direction de VCM International, et André Turcotte, conseiller principal à Pollara Strategic Insights, de leur aide.

## Nous tenons également à remercier les coordonnateurs provinciaux du Bilan–Faim 2025.

|                                                                      |                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dan Huang–Taylor</b><br>Food Banks BC (Colombie–Britannique)      | <b>Carrie Delaney</b><br>Food Depot Alimentaire (Nouveau–Brunswick)                   |
| <b>Shawna Bissell</b><br>Food Banks Alberta (Alberta)                | <b>Epiphany Spielman</b><br>Feed Nova Scotia (Nouvelle–Écosse)                        |
| <b>Dawn MacDougall</b><br>Food Banks Alberta (Alberta)               | <b>Nathan Corkum</b><br>Feed Nova Scotia (Nouvelle–Écosse)                            |
| <b>Michael Kincade</b><br>Food Banks of Saskatchewan (Saskatchewan)  | <b>Mike MacDonald</b><br>Upper Room Food Bank (Île–du–Prince–Édouard)                 |
| <b>Meaghan Erbus</b><br>Harvest Manitoba (Manitoba)                  | <b>Tina Bishop</b><br>Community Food Sharing Association<br>(Terre–Neuve–et–Labrador) |
| <b>Amanda Colella–King</b><br>Feed Ontario (Ontario)                 | <b>Heather Sealey</b><br>Food Bank Society of the Yukon (Yukon)                       |
| <b>Erin Waddington</b><br>Feed Ontario (Ontario)                     | <b>Design réalisé par</b><br>The Garden                                               |
| <b>Noémie Robidoux</b><br>Banques alimentaires du Québec (Québec)    | <b>Travail éditorial par</b><br>Lesley Cameron                                        |
| <b>Stéphane Sirois</b><br>Food Depot Alimentaire (Nouveau–Brunswick) |                                                                                       |

LE BILAN-FAIM A ÉTÉ PRÉPARÉ PAR

Richard Matern, Sofia Seer, Phil Ozga, Thomas Simpson, Dana Vreeswijk,  
Sarah Faubert et Khoaja Khaled

Droits d’auteur Banques alimentaires Canada, 2025. Tous droits réservés.

Citation recommandée : Banques alimentaires Canada (2025).  
*Bilan-Faim 2025*. Mississauga : Banques alimentaires Canada.